

HC
115
.A252414
no. 8

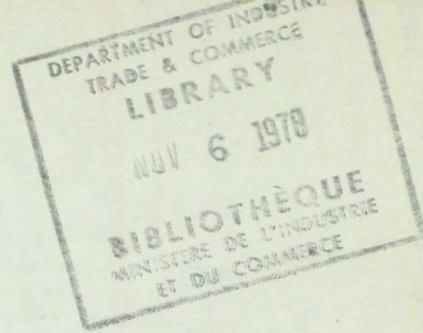
RAPPORT DU *L. Canada.*
GROUPE D'ÉTUDE SUR

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU TEXTILE ET
DU VÊTEMENT

Président, M. J. Edward Newall

RAPPORT GROUPE D'ÉTUDE
SUR LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

TABLE DES MATIÈRES



1. INTRODUCTION

2. MÉTHODES

3. CONCLUSIONS

4. RECOMMANDATIONS

5. ANNEXES

6. RÉFÉRENCES

7. TABLEAUX

8. LA CONSULTATION

9. LA PRODUCTIVITÉ

10. LA POLITIQUE FISCALE

11. LA POLITIQUE COMMERCIALE

12. LA POLITIQUE MONÉTAIRE

13. LA POLITIQUE DE LA MAIN D'ŒUVRE

14. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

15. LA POLITIQUE DE LA FORMATION

16. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

17. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

18. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

19. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

20. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

21. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

22. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

23. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

24. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

25. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

26. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

27. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

28. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

29. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

30. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

GROUPE D'ÉTUDE
SUR LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

RAPPORT
AU

MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
GOUVERNEMENT DU CANADA

LE 22 JUIN 1978

1080, CÔTE DU BEAVER HALL, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Z 1T6

RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE
SUR LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.....	i
LETTRE D'INTRODUCTION.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
INTRODUCTION.....	1
PERSPECTIVES ET HYPOTHÈSES.....	1
CONCLUSIONS.....	3
RECOMMANDATIONS.....	5
I. LA CONSULTATION.....	5
(a) entre secteurs.....	5
(b) entre l'industrie et le gouvernement.....	5
(c) conseil chargé de conseiller le ministre.....	6
II. LA PRODUCTIVITÉ.....	6
(a) Le vêtement.....	8
(b) Le textile.....	8
III. PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	9
IV. LA POLITIQUE FISCALE.....	10
V. LA POLITIQUE COMMERCIALE.....	12
1. Ententes bilatérales en vue de la limitation des exportations.....	12
2. Politique canadienne du textile.....	13
3. Commission du textile et du vêtement.....	14
4. Législation antidumping.....	14
5. Droits compensateurs.....	14
6. La Conférence de Tokio des négociations multilatérales du GATT.....	14
7. Remise de droits et disponibilité de tissus.....	15
8. Libre échange Canada - États-Unis.....	15
9. Politique de concurrence.....	15
<u>ANNEXES</u>	
1. Le rôle de l'industrie du textile et du vêtement.....	18
2. La productivité dans les industries du vêtement et du textile.....	28
3. Programmes d'encouragement du gouvernement fédéral.....	41
4. Propositions de modifications de la politique financière.....	50
5. La politique commerciale canadienne dans le domaine du textile et du vêtement.....	53
BIBLIOGRAPHIE.....	70

GROUPE D'ÉTUDE
SUR LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

Président J.E. Newall, vice-président exécutif - Du Pont of Canada Limited
Vice-président B.G. Coté, président - Celanese Canada Inc.
Vice-président M.E. Enkin, président - Cambridge Clothes Ltd

MEMBRES

F.P. Brady premier vice-président, services aux corporations - Dominion Textile Limited
J. Bronson président - Silknit Limited
P.K. Carry président - Superb Sportswear Limited
D.D. Cohen vice-président exécutif - The Freedman Co. Limited
G.R.S. Crutchley président et directeur général - Jantzen of Canada Limited
P.E. Dalpé président - Centrale des Syndicats Démocratiques
J.G. Dionne président - Dionne Spinning Inc.
S. Fox directeur, division du vêtement - Amalgamated Clothing and Textile Workers Union of America
M. Kape président - Style Guild of Canada Limited
C. Lapierre président - Claudel Lingerie Inc.
V. Mustard directeur pour le Canada - United Textile Workers of America
S. Perkal directeur, secteur des manteaux - International Ladies Garment Workers Union
J.H. Picard président - Textile Sales Limited
P.P. Proulx professeur agrégé - Université de Montréal
J.R. Stanford président - West Coast Woollen Mills Limited
I.C. Stewart président - Domstrand Limited
D. Taran président - Consolidated Textiles Ltd
N. Wexelman président - Skirt Togs Industries Limited
I. Wismer président - Cluett Peabody and Company of Canada Limited
C. Yan directeur général - Rice Sportswear Limited

ONT PARTICIPÉ AU NOM DE L'ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS DU CANADA

C.R. Sharpe vice-président à la mise en marché, Simpsons-Sears Ltd
S.J. Shortt premier vice-président, personnel de la mise en marché - The T. Eaton Company Limited

OBSERVATEURS

R.C. Dunn Market Development Centre - Ile-du-Prince-Édouard
M. Levy Department of Industry and Commerce - Manitoba
P. Marceau Ministère de l'industrie et du Commerce - Québec
Ms. B. Mazer Ministry of Economic Development - Colombie-Britannique
L.R. Wilson Ministry of Industry and Tourism - Ontario

SECRÉTAIRE

P.A. Barker directeur général, Direction des textiles et des produits de consommation - Ministère de l'Industrie et du Commerce

GROUPE D'ÉTUDE
SUR LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

Le 22 juin 1978

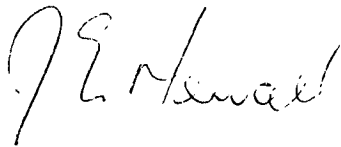
Honorable Jack Horner
Ministre de l'Industrie et du Commerce
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Monsieur,

Au nom des membres du Groupe d'étude sur le textile et le vêtement, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur ces industries.

Nous avons aussi remis ce rapport à ceux des ministres provinciaux qui s'intéressent le plus aux secteurs en cause.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



J.E. Newall, président



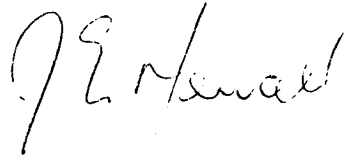
B.G. Côté, vice-président



M.E. Enkin, vice-président

REMERCIEMENTS

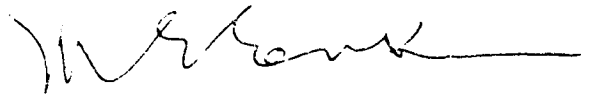
Les membres du groupe d'étude sur le textile et le vêtement désirent remercier les personnes dont les noms suivent de la précieuse collaboration qu'elles leur ont apportée.



J.E. Newall, président



B.G. Coté, vice-président



M.E. Enkin, vice-président

J. Adams	Ministère de l'Industrie et du Commerce - Ottawa
A.D. Amery	Du Pont of Canada Limited
J.I. Armstrong	Institut canadien des textiles
W.J. Berry	Institut canadien des textiles
M.A. Brull	Ministère de l'Industrie et du Commerce - Montréal
F. Bryan	Apparel Manufacturers Association of Ontario
M. Chapleau	Ministère de l'Industrie et du Commerce - Ottawa
P. Clark	Institut canadien des manufacturiers de vêtements
P.R. Duffield	Du Pont of Canada Limited
R. Hastings	Dominion Textile Limited
R. Hest	Celanese Canada Inc.
F.S. Kenny	Du Pont of Canada Limited
Ms. E. Kutasi	Dominion Textile Limited
C. Kuzik	Superb Sportswear Limited
G.P. MacPherson	Corporation House Limited
J.W. McLaggan	Ministère de l'Industrie et du Commerce - Ottawa
K. Parsonage	Ministère de l'Industrie et du Commerce - Ottawa
J.M. Robertson	Institut canadien des textiles
M. Scheim	Consolidated Textiles Limited
J.L. Thibault	Association des manufacturiers canadiens
W.C. Wilton	Ministère de l'Industrie et du Commerce - Ottawa
R. Winston	Manitoba Fashion Institute

RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

INTRODUCTION

Le groupe d'étude sur les industries du textile et du vêtement est l'un des 23 groupes du genre qui ont été institués par le gouvernement à la suite de la Conférence des premiers ministres qui s'est tenue à Ottawa du 13 au 15 février 1978. Il se compose de représentants du monde des affaires et du travail de ces industries, de représentants des provinces les plus touchées: Québec, Ontario, Manitoba, Colombie-Britannique, ainsi que du monde universitaire. Dans le présent rapport, le groupe analyse en détail les industries du textile et du vêtement, recommande des mesures propres à l'amélioration du rendement de ces secteurs manufacturiers et détermine les changements de politique les plus susceptibles de permettre la meilleure contribution possible de ces industries à l'économie canadienne.

Au cours des dernières années, les industries que nous analysons ici ont fait l'objet de nombreux rapports et études -- probablement plus que tout autre secteur de l'industrie manufacturière au Canada. (Voir bibliographie). Il existe donc déjà une documentation riche sur le sujet et celle-ci nous a été fort utile dans les circonstances, étant donné le temps très court qui nous était accordé par le Ministre pour réaliser une étude de l'envergure et de la complexité de celle qu'on nous demandait. Le Comité a passé en revue tout le matériel disponible et s'est particulièrement servi, parmi la documentation la plus récente, des profils de secteur des industries du textile et du vêtement dont un exemplaire est joint aux présentes.

Nous avons voulu que ce rapport reflète une pensée positive et constructive. Nous ne préconisons pas une stratégie industrielle fondée sur une répartition en secteurs gagnants et en secteurs perdants. Nous considérons, de façon unanime, que, même si le Canada ne dispose pas d'avantages comparatifs dans certains secteurs importants de la fabrication, nous avons tout intérêt à maintenir la structure industrielle la plus large possible et à renforcer cette structure. Il faut offrir des programmes à la mesure des besoins des secteurs particuliers de l'industrie manufacturière, c'est-à-dire les programmes qui permettent le plus sûrement d'atteindre les buts visés: la création d'emplois et le développement de la prospérité nationale par la croissance de l'économie. Tel est l'objectif que doit sans doute poursuivre toute nouvelle stratégie industrielle au Canada.

Notre étude s'est appuyée sur quelques perspectives et hypothèses fondamentales qui tiennent essentiellement au rôle que les industries du textile et du vêtement sont appelées à jouer dans l'économie canadienne dans les années à venir et qui doivent nous permettre d'établir si l'intérêt du pays serait mieux servi en laissant disparaître ces industries à toutes fins utiles ou en adoptant des politiques qui assureront l'existence d'industries du textile et du vêtement rentables et vigoureuses à court et à moyen termes. C'est de ces perspectives et hypothèses que nous parlons dans les pages qui suivent.

PERSPECTIVES ET HYPOTHÈSES

- (a) Dans une période de chômage endémique comme celle que nous vivons actuellement, tout emploi susceptible d'être créé dans quelque secteur industriel que ce soit a son importance. Les études menées par le groupe, et dont rend compte sommairement l'annexe 1-1 intitulée "Le rôle des industries du textile et du vêtement au cours des années 1980", démontrent clairement qu'au milieu de cette décennie, le Canada sera à court de quelque 750,000 à 1,150,000 emplois et que la majeure partie de ce déficit sera concentrée dans relativement peu de localités de l'Est canadien. Les industries du textile et du vêtement ont été, pendant de nombreuses années, le deuxième employeur du secteur manufacturier au Canada. Elles fournissaient alors du travail à plus de 200,000 personnes et contribuaient indirectement à la subsistance de 330,000 autres personnes. Or, toute la documentation dont nous disposons sur le sujet indique que l'économie canadienne aura besoin, au cours des années 1980, de tous les emplois que ces industries pourront produire (Annexe 1-1). Par conséquent, le Comité est d'avis que ce serait socialement et économiquement irresponsable que de proposer la réduction progressive de la base d'emploi d'une industrie ou d'une autre, dans l'état actuel de chômage élevé, avant d'avoir trouvé une source d'emploi valable en remplacement.

Les coûts économiques du chômage sont bien connus, mais les tragédies sociales qu'il engendre le sont moins. Une étude de ce dernier aspect a été entreprise par le groupe. L'annexe 1, préparée par le vice-président du Congrès du travail du Canada et co-directeur de l'Amalgamated Clothing and Textile Workers Union of America, fait état des conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

Les caractéristiques de la main-d'oeuvre dans le secteur du textile et du vêtement, soit sa concentration dans des petites localités urbaines ou rurales, sa forte proportion d'ouvrières, son âge, la langue et le degré d'instruction sont autant de facteurs qui ont contribué à une faible mobilité de cette main-d'oeuvre entre régions ou entre industries, et cela en dépit du grand nombre de programmes d'aide au recyclage qui ont été mis sur pied.

En fait, on peut dire qu'il n'existe aucune mobilité dans ce secteur. C'est ce que démontre de façon tragique l'étude d'une fermeture d'usine qui s'est produite à Louiseville récemment (Annexe I-II). Contrairement à ce que certains croient, les nombreux programmes administrés par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration n'ont pas suffi à corriger de façon satisfaisante la plupart des problèmes de suppression d'emplois. De plus, il est peu probable que les nouveaux programmes de recyclage que l'on met actuellement sur pied permettront d'atteindre une mobilité réelle dans les industries du textile et du vêtement. Il y a un an seulement, la Commission du textile et du vêtement, à la suite d'une étude intensive qu'elle avait faite, arrivait à la conclusion suivante:

"La Commission est d'avis que le problème des ouvriers mis à pied ne sera pas facile à régler. Certains ont émis l'opinion que ces travailleurs pourraient être absorbés par des industries plus spécialisées, mais personne n'a pu dire quelles industries seraient prêtes à recevoir cette main-d'oeuvre; et encore moins si l'on envisageait la venue de telles industries dans les localités qui sont surtout ou même totalement dépendantes de la fabrication des textiles et des vêtements. On a songé aux possibilités de déplacement, si des occasions de travailler se présentaient en dehors de la localité des personnes en chômage. Mais cette solution ne serait pas d'application facile puisqu'une grande partie de ces ouvriers représentent un deuxième salaire pour leur famille et ne sont donc pas mobiles."

- (b) A l'heure actuelle, le déficit commercial du Canada, pour ce qui concerne les textiles et le vêtement s'élève à environ \$1.6 milliards annuellement et, si la tendance devait continuer, ce déficit atteindrait environ \$3 milliards en 1985, ce qui est plus du quart de tout le déficit international des comptes courants du Canada. Le Canada importe présentement près de 60 pour cent de sa consommation de textiles et de vêtements et toute autre augmentation importante de ses importations dans ce domaine mettrait une pression insupportable sur le déficit des comptes courants du Canada, en plus d'occasionner une pression à la baisse génératrice d'inflation, sur le dollar canadien. (Annexe I-III).
- (c) Avec un tel pourcentage de sa consommation de textiles et de vêtements satisfaite par les importations, le Canada est donc fortement dépendant de sources d'approvisionnement extérieures dans ce secteur. Au cours de la dernière grande guerre, les textiles ne le cédaient qu'à l'acier comme matière importante. Depuis 1946, en grande partie à cause de la hausse des importations, ce secteur a perdu beaucoup d'importance comme source de mobilisation de la main-d'oeuvre. On se demande même maintenant, advenant qu'une mobilisation à grande échelle devienne nécessaire, si la conversion de l'industrie pourrait s'accomplir assez rapidement pour élever la production au niveau requis en moins d'une année. Dans son état actuel, l'industrie ne pourrait pas, advenant un conflit prolongé, répondre aux besoins de l'armée et de la population civile. La demande de textiles pour fins militaires réduirait considérablement le volume disponible aux consommateurs et, avec l'arrêt des importations, il faudrait imposer aux civils des restrictions rigoureuses inacceptables. L'expérience vécue récemment par la Suède est à ce sujet assez éloquente. Ce pays avait adopté délibérément comme politique de ne compter que sur l'importation pour la satisfaction de ses besoins en textiles et en vêtements. Il en est résulté une forte détérioration de sa capacité de production dans ces secteurs, au point de compromettre la sécurité nationale. La Suède a dû finalement recourir à la clause de sécurité nationale du GATT pour limiter les importations de vêtements et de chaussures et ainsi revenir à des niveaux raisonnables de production.

Mais, même en temps de paix, compte tenu des difficultés que connaît le Canada, il importe que des niveaux de production raisonnables soient maintenus et que le consommateur soit assuré de pouvoir satisfaire ses besoins essentiels de textiles et de vêtements, et

¹ Enquête sur le secteur des vêtements - Un rapport au ministre de l'Industrie et du Commerce - Commission du textile et du vêtement, le 29 mai 1977.

qu'il soit protégé contre les hausses incontrôlées de prix qui tendent à se produire en temps de pénurie comme ce fut le cas immédiatement après la crise du pétrole à la fin de 1973.

La Commission du textile et du vêtement est arrivée à ces mêmes conclusions en 1977, comme l'indique la citation suivante: "La Commission est d'avis que le public canadien doit pouvoir s'appuyer sur des sources canadiennes pour son approvisionnement en vêtements et ne doit pas se trouver à un moment donné à la remorque des entreprises étrangères pour se procurer un bien aussi essentiel".¹ L'article XXI du GATT reconnaît également l'importance de garantir l'existence d'industries rentables du textile et du vêtement pour des raisons de sécurité nationale. Les recommandations du Comité d'étude tiennent pleinement compte de cette perspective.

- (d) Aucune industrie canadienne ne peut vivre en vase clos. Chaque secteur de l'économie est inextricablement relié aux autres, soit par les achats qu'il fait d'industries en amont, soit par ses ventes à des industries en aval. Toute augmentation ou diminution de la production a une influence sur l'économie qui dépasse de loin les limites de l'industrie elle-même. Les industries du textile et du vêtement ne font pas exception à la règle; elles sont même, dans certains cas, des clients essentiels des autres industries canadiennes. Par ailleurs, l'avenir des industries du textile et du vêtement ne peut être meilleur que celui de ses clients. L'industrie du vêtement est le dernier maillon de la chaîne des textiles qui passe par les industries du pétrole, de la pétrochimie, et des fils et tissus. La chaîne verticale de procédés par lesquels le pétrole ou le bois sont transformés en vêtements, fournitures de maison et produits industriels, et la valeur ajoutée par ces procédés sont illustrées dans un graphique au chapitre de la productivité, annexe B.
- (e) Les industries du textile et du vêtement sont des industries modernes, techniquement efficaces et innovatrices. (Voir profils de ces secteurs). Si elles veulent offrir à l'économie le genre de contribution qu'on attendra d'elles au cours des prochaines décennies, ces industries devront rester fortes; elles devront demeurer des employeurs importants et efficaces capables de développer leur technologie et leurs méthodes de production en continuant à faire des investissements à long terme élevés.

Tous les membres du Comité d'étude sont convaincus que, si les recommandations de ce rapport sont efficacement et vigoureusement appliquées, ces industries continueront de jouer leur rôle d'employeurs importants pour un avenir prévisible, et ce rôle, il est essentiel pour le Canada qu'elles continuent à le jouer tout au cours des années 1980 et peut-être même plus tard. A la lumière des perspectives de l'emploi et de la main-d'oeuvre exposées dans l'annexe 1-1, nous ne pouvons nous payer le luxe de compter sur l'existence, d'ici quelques années, d'une économie saine qui offrira un grand choix d'occasions de production et d'emploi car, même si les occasions d'emploi étaient abondantes, il est impensable que le pays puisse se passer de la sécurité d'approvisionnement d'un bien essentiel. En tout cas, aucun pays industrialisé n'a agi ainsi et les citations suivantes du Rapport du Parlement européen (Document 438/77) sont à ce point de vue très significatives:

"Le secteur du textile et du vêtement est indispensable au bon équilibre social et économique de la CEE."

"...en Amérique ou dans les pays de l'Europe de l'Est, dont les gouvernements ont clairement indiqué qu'ils entendent bien conserver une industrie textile dans leur territoire."

CONCLUSIONS

Compte tenu du court délai qui nous était alloué, le groupe d'étude a pu faire, dans le présent rapport, un bon nombre de recommandations - toutes acceptées unanimement - qui ont pour but d'aider les industries du textile et du vêtement à apporter la meilleure contribution possible à l'économie canadienne. Les mesures proposées sont essentielles si l'on veut que ces industries survivent et qu'elles contribuent vigoureusement à la santé économique présente et future du Canada et si l'on veut renverser la tragique tendance à la baisse qui s'est manifestée au cours des 10 dernières années.

¹ Ibid., p.c-5.

Avec cet objectif en vue, nous avons recommandé divers moyens d'augmenter la productivité de l'industrie, certains étant de notre ressort et d'autres, de celui du gouvernement. Nous avons discuté du rôle de ces industries au Canada au cours des années 1980 en termes d'emploi, de sécurité d'approvisionnement et des problèmes graves de la balance commerciale du Canada. Nous avons analysé les programmes actuels et projetés de subventions et les politiques fiscales et de la concurrence, et nous avons fait valoir l'avis qu'une politique commerciale canadienne semblable à celles en vigueur aux États-Unis et dans les pays de la Communauté européenne s'impose si l'on veut assurer un flot continu d'investissements dans des industries du textiles et du vêtement à haute productivité, efficaces et concurrentielles au Canada.

Nous ne préconisons pas une stratégie industrielle fondée sur une répartition en secteurs gagnants et en secteurs perdants. Nous croyons indispensable à la politique économique présente et future du Canada l'existence d'industries du textile et du vêtement modernes, techniquement efficaces et innovatrices. Nous considérons aussi comme base de nos recommandations que le gouvernement se consacre entièrement à la réalisation d'un climat plus favorable à l'investissement dans l'industrie manufacturière canadienne en général.

Nous entrevoyons que nos recommandations auront un impact plus important si on les applique rapidement et si, en même temps qu'on les applique, on améliore le climat des affaires dans un grand nombre d'industries.

Pour être plus précis, nous prétendons que, s'il devait se produire une augmentation de 15% (\$1 milliard) de la production des industries du textile et du vêtement à la suite de nos recommandations (il s'agit là, à notre avis, d'une estimation modérée), il s'ensuivrait les avantages suivants: (Annexe 1 - tableau 3).

Emploi

56,000 emplois directement reliés à la production de textiles et de vêtements

84,000 emplois non reliés à la production de textiles et de vêtements

140,000 nouveaux emplois

Traitements, salaires et avantages sociaux

Augmentation de \$760 millions annuellement
(\$345 millions dans le secteur du textile et du vêtement,
\$415 millions dans les autres secteurs de l'économie)

Revenu total des ménages

Augmentation de \$927 millions annuellement

Dépenses des particuliers

Augmentation de \$681 millions annuellement

Production industrielle totale

Augmentation de \$1,560 millions annuellement

Revenu des gouvernements (tous niveaux) (2)

Augmentation de \$414 millions annuellement

En février 1978, les premiers ministres des 11 gouvernements du Canada ont convenu que les "objectifs fondamentaux de la politique économique devaient être la croissance soutenue de la production et de l'emploi, la réduction du chômage, et la réduction du taux d'inflation". Nos recommandations vont dans le sens de ces objectifs. Une stratégie industrielle s'appuyant sur ces recommandations produirait par ailleurs une ambiance commerciale juste permettant à des entreprises efficaces et concurrentielles de prospérer - ce qui représente un objectif certes valable pour toute politique industrielle.

RECOMMANDATIONS

Nos recommandations se répartissent en cinq parties. La première traite de la consultation entre secteurs et entre les secteurs et le gouvernement, et la seconde, de la productivité de l'industrie et des moyens de l'améliorer. La troisième partie propose des programmes d'assistance susceptibles d'aider à atteindre cet objectif. La quatrième parle de mesures fiscales générales qui serviraient à asseoir l'industrie sur une base solide. Enfin, une industrie qui subit une forte concurrence de la part de pays dont la structure de coûts est très différente de la nôtre ne peut espérer survivre que grâce à des mesures spéciales de protection; la cinquième partie de nos recommandations propose donc les éléments d'une politique canadienne qui créera le climat nécessaire pour que les investissements à long terme continuent et que l'industrie demeure rentable.

I. LA CONSULTATION

(a) entre secteurs

Au cours de son étude, le groupe a constaté qu'il y aurait avantage à hausser le niveau de consultation entre les industries du textile et du vêtement, les syndicats qui représentent leurs employés, et le commerce de détail représenté par le Conseil canadien du commerce de détail et l'Association des marchands détaillants du Canada. Nous recommandons qu'une étude soit faite bientôt par les parties intéressées pour voir si l'établissement d'une fédération des associations de commerce concernées serait réalisable et si elle pourrait constituer un moyen satisfaisant pour atteindre cet objectif.

Des représentants du commerce de détail faisant partie du groupe d'étude ont émis l'opinion que le commerce de détail pourrait aider les industries du textile et du vêtement en augmentant la part de biens de fabrication canadienne qu'il offre au consommateur. On reconnaît qu'on a tendance à importer des biens de base et que l'on ne compte sur l'industrie du pays que pour les articles de courte série, ce qui a des effets négatifs sur la productivité.

Le Comité d'étude se réjouit de ce que le Conseil canadien du commerce de détail ait décidé de se pencher sur les moyens à prendre pour augmenter la part des achats du commerce canadien faits à des entreprises du Canada.

(b) entre l'industrie et le gouvernement

Au cours des deux dernières années, les industries du textile et du vêtement ont pu profiter de contacts suivis et de consultations approfondies à des niveaux élevés du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada. Les industries tiennent d'ailleurs à exprimer leur appréciation pour l'accueil courtois qui leur a été fait à chaque occasion.

Cependant, on nous a fait remarquer que la crise que ces industries ont subie en 1976 et 1977 n'était pas inévitable et qu'elle ne se serait pas produite si l'on avait donné suite aux avis et conseils de l'industrie avant 1976. Avant d'agir, le gouvernement a attendu que les dégâts soient étendus et irréparables.

Les membres du groupe constatent que beaucoup d'autres secteurs manufacturiers au Canada sont loins eux aussi, et ce pour plusieurs raisons, d'apporter une contribution optimale à l'économie. Certains ont les mêmes problèmes que les industries du textile et du vêtement, certains en ont d'autres, mais tous ont eu à souffrir du temps que le gouvernement a mis avant d'agir.

L'expérience que nous avons vécue auprès de certaines sections du Ministère nous portent à croire que celles-ci sont bien souvent peu au courant de la façon dont le secteur privé opère, qu'elles semblent souvent porter peu d'intérêt aux problèmes et objectifs du secteur privé, qu'elles semblent surtout désireuses de défendre les politiques et pratiques existantes, et qu'elles sont en conséquence peu touchées par les problèmes qui se développent et ne proposent ou n'appliquent des mesures correctives que beaucoup trop tard.

Le Ministère nous semble avoir des objectifs et des responsabilités contradictoires: d'une part, le développement de l'industrie nationale et, d'autre part, l'avancement du commerce extérieur. Dans bien des cas, la promotion des exportations doit aller de pair avec une industrie nationale rentable. Or, il nous est apparu que les priorités et les efforts du Ministère, au cours des dernières années, ont surtout porté sur le développement du commerce extérieur et que le développement de l'industrie nationale en a souffert. Une preuve de cela, à notre avis, est la balance positive courante de \$2.5 milliards au compte des marchandises qui comporte un déséquilibre négatif de \$11.5 milliards dans le secteur des biens finis ou complètement manufacturés.

Afin de corriger cette situation et pour que l'on apporte au développement de l'industrie nationale toute l'attention qu'elle mérite, nous recommandons que soit appliqué le plus tôt possible l'une ou l'autre des mesures suivantes:

1. Que l'on nomme un sous-ministre associé à l'industrie qui ait la responsabilité des services qui relèvent actuellement:

- du sous-ministre adjoint - Développement du commerce et de l'industrie;
- du sous-ministre adjoint - Politique et planification;
- du sous-ministre adjoint - Développement de l'entreprise.

ou

2. Qu'un nouveau ministère (le ministère de l'Industrie) soit créé, qui serait composé des groupes ci-dessus.

(c) Conseil chargé de conseiller le Ministre

Au début de 1976, l'honorable Don Jamieson créait un comité ad hoc chargé de conseiller le Ministre en matières de textile et de vêtement. Ce comité, formé de représentants des industries du textile et du vêtement, des syndicats et des provinces les plus touchées par les problèmes reliés aux textiles, avait pour mission d'étudier l'administration de la politique du textile et "les conditions courantes et les perspectives des industries du textile et du vêtement" et de soumettre un rapport au Ministre à ce sujet.

Ce comité ad hoc fut remplacé par un Comité permanent, le Comité consultatif du textile et du vêtement, qui a continué d'être un mécanisme très important de consultation pour les industries, les syndicats et les provinces voulant informer le Ministre ou ses principaux fonctionnaires sur les grandes questions relatives à la rentabilité de ces deux industries.

Notre groupe d'étude a reconnu l'utilité des nombreuses consultations qui ont été ainsi données depuis 1976 et il recommande, par conséquent, que le Comité consultatif du textile et du vêtement continue d'exister afin de conseiller le Ministre sur l'application des recommandations de notre Comité d'étude ainsi que sur toutes autres questions relatives au rôle que jouent les industries du textile et du vêtement dans l'économie canadienne.

II. LA PRODUCTIVITÉ (voir Annexe 2)

Le groupe d'étude a constaté que, depuis 1965, le taux d'amélioration de la productivité dans les industries du textile et du vêtement s'est maintenu positif et que plusieurs secteurs et entreprises ont connu des progrès sensibles reconnus à l'échelon international.

Les niveaux de productivité dans ces industries se comparent bien avec ceux des Etats-Unis. Les différences sont très minces si l'on songe aux facteurs endogènes qui constituent des contraintes pour la productivité canadienne.

PRODUCTIVITÉ DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS
(Valeur ajoutée par heure-homme payée - 1975)

	<u>Etats-Unis</u>	<u>Canada</u>
Textile	\$ 9.06	\$ 9.21
Bonneterie	8.30	6.52
Vêtement	6.95	6.25

Les niveaux de productivité dans ces industries ont fait l'objet d'un examen complet de la part du gouvernement. L'étude la plus fouillée qui en ait été faite a été résumé en ces termes à la Chambre des communes:

"Contrairement à l'opinion parfois émise, ces industries sont tout aussi efficaces, techniquement parlant, que celles de tout autre pays y compris les "producteurs à bon marché ... "1

¹ Déclaration faite à la Chambre des communes sur la politique du textile, 14 mai 1970.

Une étude importante de la productivité dans l'industrie du vêtement, commandée par le Conseil du textile et du vêtement en 1977, concluait ainsi:

"Dans l'ensemble, l'industrie canadienne du vêtement se compare avantageusement avec la même industrie aux Etats-Unis."¹

La notion de productivité est très relative. Bien que l'on puisse à bon droit se réjouir de ce qui s'est fait dans le passé, il faut faire encore mieux, compte tenu des nouvelles techniques qui font leur apparition un peu partout dans le monde, si l'on veut que ces industries continuent à utiliser les meilleures machines, les meilleurs équipements et systèmes qui soient. Ces industries doivent aussi faire plus pour protéger les emplois existants et pour offrir de meilleurs salaires sans trop engendrer d'effets inflationnistes. Par conséquent, le groupe d'étude recommande fortement une amélioration accélérée de la productivité dans ces industries.

Le besoin d'améliorer la productivité varie beaucoup entre le secteur du textile et celui du vêtement. Le secteur du textile est reconnu comme un secteur hétérogène et à intensité de capital, ayant sa production concentrée dans quelques entreprises et ce sur toute l'échelle de sa fabrication. L'élément majeur d'amélioration accélérée de la productivité, dans ce secteur, est l'adaptation aux nouvelles techniques à intensité de capital y compris celles qui sont insensibles à l'économie d'échelle. Les plus récentes immobilisations pour expansion dans ce secteur indiquent qu'il en coûte \$150,000 par emploi pour un nouvel établissement de filage, tissage et finition et jusqu'à \$400,000 pour un emploi dans une usine de fibres synthétiques. Il est donc absolument essentiel que ce secteur soit rentable pour que de telles dépenses puissent être consenties.

L'industrie du vêtement est plus homogène en termes de procédés de production. C'est le secteur de l'entrepreneur, un secteur fragmenté à intensité de main-d'oeuvre. L'augmentation de la productivité dans ce secteur devrait surtout provenir d'une plus forte mécanisation ce qui implique, comme pour les textiles, une amélioration des marges de profit. Cependant, les plus grandes possibilités d'amélioration de la productivité dans l'industrie du vêtement exigent une approche différente de celle de la plupart des entreprises de l'industrie du textile.

La principale activité, parmi celles que regroupent l'industrie du vêtement, est et continuera d'être la couture. Il faut dire cependant qu'en moyenne, 80 pour cent du temps des ouvriers à la production est consacré à amener le travail jusqu'à l'aiguille et à l'en retirer tandis que 20 pour cent seulement est consacré à la couture proprement dite. L'amélioration de la productivité dans ce cas repose sur des fortes mises de fonds dans l'aménagement de la fabrique, la disposition du travail et des produits, la formation des opérateurs, une plus grande capacité de surveillance de matériel électronique, ainsi qu'une mécanisation plus poussée, des auxiliaires de travail, etc. Certaines grandes firmes sont en mesure de se doter d'installations de formation à l'usine. Cependant, les petites et moyennes entreprises n'en sont pas toujours capables. Pour elles, il importe que ce genre de formation en vue de l'augmentation de la productivité se donne par l'entremise d'associations, d'instituts ou de centres de productivité.

Les efforts que font les compagnies, les syndicats, les associations, les gouvernements fédéral et provinciaux pour améliorer la productivité doivent être augmentés. Il faut qu'ils soient coordonnés et que viennent s'y ajouter ceux d'éléments actuellement inconnus au Canada mais dont profitent déjà les pays compétiteurs. De cette façon, les coûts seront moindres et les effets obtenus quant à l'amélioration de la productivité seront plus grands que ceux résultants de l'ensemble des efforts individuels actuellement consentis.

Ces industries ont pu profiter de relations employeurs-employés exceptionnellement bonnes. L'industrie de même que les chefs syndicaux sont très conscients de la nécessité de moderniser les entreprises et de savoir tirer profit des progrès de la technologie; ils sont confiants de pouvoir, par la négociation, conclure des accords et concevoir des plans en vue de l'introduction rapide mais ordonnée de techniques nouvelles qui permettront à l'industrie d'atteindre de plus hauts niveaux d'efficacité. On reconnaît que l'introduction trop rapide ou mal planifiée de nouvelles techniques pourrait contribuer à détruire cette harmonie, d'où l'importance d'une consultation continue.

L'écart qui existe entre la nouvelle technologie d'une part et l'amélioration de la productivité d'une entreprise d'autre part peut être comblé par la formation, particulièrement au niveau des cadres moyens. Par ailleurs, étant donné la nature de la nouvelle technologie, des employés hautement qualifiés: mécaniciens, spécialistes et ingénieurs de l'ordinateur et de

¹ Enquête sur le secteur des vêtements - Un rapport au Ministre de l'Industrie et du Commerce - Commission du textile et du vêtement, le 29 mai 1977.

l'électronique seront requis. Le développement des ressources humaines devient une forte priorité dans tout programme d'amélioration de la productivité.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ

(a) Le vêtement

1. Nous recommandons qu'un programme d'amélioration de la productivité, selon les principes généraux exposés à l'annexe II, soit mis en vigueur aussitôt que les régions seront prêtes à le recevoir. Ce programme serait la base du développement de la productivité dans l'industrie du vêtement; il serait adapté aux besoins des régions et des secteurs. Ses caractéristiques seraient le reflet de tous les éléments requis pour renforcer et compléter les procédés utilisés pour améliorer la productivité, les principaux de ces éléments étant la formation et la promotion de la nouvelle technologie, particulièrement celle des ordinateurs. Les chefs des associations régionales du vêtement devraient commencer, dès la fin de 1978, à préparer conjointement des plans détaillés en vue de ce programme, afin d'être prêts à recevoir les premiers fonds des gouvernements fédéral et provinciaux et permettre la mise en vigueur de programmes régionaux pour la fin de juin 1979.

2. En mettant en application notre recommandation 17 (page 10) on aiderait les entreprises à faire faire une vérification comptable complète de leurs opérations et à formuler et réaliser des plans de restructuration grâce aux subventions pour fins de consultation et aux prêts à faible taux d'intérêt offerts par les gouvernements (voir Annexe 2, pp. 28).

3. Nous recommandons qu'une étude de l'industrie du vêtement soit entreprise afin d'identifier les caractéristiques des entreprises à haute productivité. Cette étude devrait également déterminer quelle corrélation existe entre la productivité et la rentabilité d'une part et les facteurs d'achat et de commercialisation d'autre part.

4. Nous recommandons que soit mis sur pied un programme national de cours d'accréditation débouchant sur un diplôme en gestion dans le domaine du vêtement; un tel programme servirait pour ainsi dire de catalyseur dans la formation des cadres moyens qui travaillent présentement dans l'industrie.

5. Afin de pouvoir répondre à la demande croissante de cadres moyens mieux formés, nous recommandons qu'un programme de formation en gestion de la production de vêtements soit offert au niveau collégial dans toutes les régions du pays où ce sera rentable de le faire. Des programmes dans le genre de celui que donne le George Brown College à Toronto rendraient de grands services à l'industrie du vêtement.

6. Il arrive fréquemment que l'utilisation d'une technologie plus avancée devienne impossible à cause du manque de mécaniciens suffisamment formés. Nous recommandons donc que les associations de l'industrie du vêtement déterminent le manque actuel et prévu de mécaniciens par genre et par région. On verrait ainsi quels sont les besoins et on pourrait prendre les mesures requises en coopération avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

7. Nous recommandons que le travail de Modes/Canada pour développer un potentiel de design pour l'industrie du vêtement soit encouragé et réorienté afin qu'il puisse mieux convenir aux besoins de l'industrie.

(b) Les textiles

1. Nous recommandons qu'un programme d'amélioration de la productivité, selon les principes généraux exposés à l'Annexe II, soit mis en vigueur pour les secteurs de l'industrie qui en auraient besoin. A ce propos, nous tenons à louer le Comité employeurs-employés de l'Institut canadien des textiles pour son excellent programme de formation des cadres moyens et les membres correspondants des syndicats, portant sur tous les aspects de l'amélioration de la productivité.

2. Nous recommandons que le programme de redressement des industries de la chaussure et du tannage du cuir soit étendu et adapté aux besoins des secteurs de l'industrie textile qui en ont besoin.

3. Nous recommandons que, dans le cadre des programmes existants de cours collégiaux sur l'industrie du textile, les cours débouchant sur un diplôme en production et gestion des textiles soient rendus plus accessibles aux ouvriers de l'industrie.

4. Nous recommandons que l'industrie détermine, par région, les besoins existants et prévus de mécaniciens de tout genre. Nous recommandons également que l'on identifie la meilleure façon de former rapidement les mécaniciens nécessaires pour répondre aux besoins de l'industrie dans chaque région.

III. PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (voir Annexe 3)

Pour diverses raisons, les industries du textile et du vêtement n'ont pu profiter pleinement des programmes de subventions mis à leur disposition par le gouvernement fédéral. La situation a d'ailleurs empiré depuis les modifications apportées au programme du MEER au milieu de l'année 1977.

Afin d'améliorer cet état de choses, le groupe d'étude propose humblement:

1. Que l'on revienne sur la décision du MEER, décision dont les raisons n'ont pas été publiées ou n'ont pas reçu d'explication satisfaisante, de refuser aux industries du textile et du vêtement -- apparemment dans toutes les régions désignées -- l'aide prévue par la Loi sur les subventions au développement régional.

2. Que, lorsque des modifications touchant les textiles et le vêtement sont envisagées par le MEER, ces industries et les provinces intéressées aient l'occasion d'exprimer leur avis sur les mesures proposées et qu'elles soient informées une fois les décisions prises.

3. Que les industries du textile et du vêtement soient admises à l'aide prévue par la Loi sur les subventions au développement régional dans toutes les régions désignées.

4. Que les plafonds prévus des subventions au développement des industries du vêtement, en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional, soient portés de 40% à 80%, comme il est accordé aux autres industries.

5. Que les entreprises de vêtements qui prennent de l'expansion en vue de fabriquer un nouveau produit ou qui achètent un nouvel établissement à cette fin soient admissibles à une subvention pour nouvel établissement.

6. Que les subventions en capital de la Loi sur les subventions au développement régional ne soient pas annulées par une réduction correspondante de l'allocation sur le coût d'immobilisation.

7. Que la procédure du MEER soit simplifiée et considérablement accélérée.

8. Que, lorsque le chômage demeure obstinément élevé dans une région ou une autre du Canada, même si la santé économique du territoire environnant est satisfaisante, telle région soit désignée comme admissible aux subventions de la Loi sur les subventions au développement régional.

9. Que l'interdiction d'accorder une subvention de la Loi sur les subventions au développement régional pour la modernisation d'un établissement implanté antérieurement avec l'aide d'une telle subvention, tel que prévu à l'article 9 (4) de la Loi, soit rescindée.

10. Que les possibilités qu'offrent les industries du textile et du vêtement de contribuer au progrès du Canada au point de vue des disparités économiques régionales soient pleinement utilisées. Nous recommandons que le ministre de l'Expansion économique régionale ait des contacts avec l'industrie et les chefs syndicaux afin d'évaluer ces possibilités.

11. Que le crédit fiscal à l'investissement pour fins de recherche et de développement, qui s'échelonne actuellement entre 5 et 10%, ne soit plus progressif, qu'on l'élève à 25% et qu'il soit rendu permanent.

12. Que, pour déterminer les dépenses de recherche et développement admissibles, le gouvernement revienne à l'ancienne définition de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA) modifiée de façon à permettre l'inclusion de frais approuvés au fins de développement de nouveaux produits ou modèles.

13. Que des définitions facilement compréhensibles des frais de recherche et de développement admissibles soient mises à la disposition des industries du textile et du vêtement.

14. Que le Ministère s'efforce davantage d'informer les petites entreprises quant aux programmes de subventions qui sont mis à leur disposition et de les conseiller quant au meilleur usage que chaque entreprise peut faire de ces programmes.

15. Que la procédure du programme d'expansion des entreprises (EDP) soit simplifiée, accélérée et rendue moins coûteuse.

16. Que la procédure du programme d'expansion des entreprises (EDP) soit assouplie pour permettre aux manufacturiers de textiles et de vêtements de traiter, à leur choix, soit directement avec les fonctionnaires d'Ottawa soit avec les agents régionaux.

17. Qu'un programme de redressement similaire à celui mis en place pour les industries de la chaussure et du tannage du cuir soit instauré pour les industries du textile et du vêtement.

IV. LA POLITIQUE FISCALE (voir Annexe 4)

Dans ses budgets des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté diverses mesures fiscales qui ont facilité la tâche de l'entreprise de fabrication. La réduction temporaire des taxes de vente au détail, l'amortissement sur une période de deux ans des machines et équipements nouveaux, l'établissement à 40% du taux d'impôt sur les bénéfices des manufacturiers et d'un crédit fiscal à l'investissement, l'allocation de 3% sur les coûts d'inventaire, et un crédit fiscal élevé sur les dividendes sont autant de mesures constructives qui ont été prises.

Cependant, étant donné la tendance inflationniste qui a existé au Canada au cours des dernières années, le fardeau de l'impôt des compagnies a augmenté de façon non préméditée mais tout de même grave. La "Commission on Inflation Accounting" qui a été mise sur pied récemment en Ontario a signalé que, compte tenu de l'inflation, les entreprises des industries du textile et du vêtement du Canada paient en taxes l'équivalent de 142% de leur revenu avant impôt.

Afin d'alléger ce lourd fardeau fiscal et de fournir des stimulants concrets à l'investissement productif, et ainsi rendre la fabrication canadienne plus concurrentielle tant sur les marchés étrangers que nationaux, le groupe d'étude soumet humblement les recommandations suivantes dont il est fait état plus en détail à l'annexe 4.

RECOMMANDATIONS - Politique fiscale

1. Que le crédit fiscal à l'investissement soit augmenté et restructuré. Le crédit proprement dit devrait être doublé et administré de telle façon que les avantages qu'on en peut tirer ne soient pas dilués par une réduction correspondante de l'allocation sur le coût d'immobilisation. Ce crédit devrait être rendu permanent.

2. L'allocation de 3% sur les inventaires qui a été récemment établie réduit quelque peu les effets de l'inflation sur les coûts élevés des inventaires. Mais cette réduction n'équivaut qu'à 39% de l'augmentation des coûts et ses effets sont très inégalement sentis selon les entreprises. Il faudrait que cette allocation soit augmentée. Au grand minimum, on devrait accorder aux entreprises le choix entre réclamer l'allocation de 3% ou se prévaloir de "LIFO" pour déterminer, aux fins de l'impôt, le coût des marchandises vendues.

3. Que les allocations sur le coût d'immobilisation d'actifs plus anciens soient révisées. On devrait autoriser un amortissement accéléré sur les bâtiments.

4. Que les restrictions quant à la possibilité de reporter sur une période de cinq ans les crédits fiscaux pour pertes et investissements soient éliminées de façon à ce que les entreprises qui, actuellement, ne réalisent que de faibles profits ou subissent des pertes puissent finalement recevoir leur plein bénéfice.

5. Que les pertes pour devises étrangères non réalisées sur les comptes de capital soient déductibles du revenu imposable sur une base cumulative.

6. Que la taxe fédérale de vente sur les tissus et produits de textile soit prélevée au niveau du gros ou que l'application en soit modifiée pour faire disparaître l'avantage dont bénéficient présentement les produits importés.

7. Nous soumettons enfin, pour étude plus poussée, un certain nombre de suggestions visant à des changements plus profonds, plus innovateurs dans le mode d'imposition des revenus des compagnies et des particuliers. Nous recommandons fortement que le gouvernement fédéral

entreprenne la production d'un livre vert sur l'imposition des compagnies d'ici douze mois et que les propositions y contenues fassent l'objet d'une consultation pleine et entière avec le secteur privé.

Les questions suivantes devraient être examinées dans cette étude:

(a) Les industries du textile et du vêtement doivent pouvoir attirer et conserver une main-d'oeuvre nombreuse pour chaque fonction et chaque niveau de chacune des entreprises qui les composent. On a identifié un problème particulier aux niveaux des cadres moyens et supérieurs. Les personnes et les entrepreneurs employés dans ces industries estiment leur rémunération non seulement en termes de revenu brut mais aussi en termes de salaire net. L'impact sur le revenu disponible des impôts sur le revenu des particuliers est plus fort au Canada que dans la plupart des États américains. De plus, la situation est très différente selon les provinces. Québec, province où sont concentrées un grand nombre des fabriques de textiles et de vêtements, porte, à ce point de vue, un fardeau particulièrement lourd.

Les demandes d'augmentation de salaire des ouvriers à tous les niveaux tiennent compte de ce problème et leur désir de maintenir et d'augmenter leur salaire net se reflète finalement sur la structure de coûts de l'industrie. Par conséquent, toute mesure gouvernementale en matière d'impôt sur le revenu des particuliers peut avoir une influence directe sur la capacité concurrentielle de l'industrie.

Les impôts sur le revenu des particuliers (ainsi que les impôts sur le revenu des compagnies) sont des coûts qui n'affectent que la production nationale. Etant donné que le coût des services administratifs et sociaux des gouvernements est payé à même ces impôts, la production nationale supporte donc un coût que les produits importés concurrent n'ont pas à subir. Les taxes de vente et les taxes sur la valeur ajoutée, par ailleurs, sont payées à peu près à part égale par l'importation et la production nationale.

De plus, les entrepreneurs et les directeurs sont portés à être relativement mobiles. Or, le poids des impôts est un facteur important lorsque vient le temps pour eux d'opter pour une région ou une autre. Il semblerait que les différences qui existent actuellement à ce sujet, à l'intérieur du Canada et entre le Canada et les États-Unis, commencent à avoir des effets négatifs sur l'embauchage, par ces industries, de personnes qualifiées, et cela est particulièrement évident pour ce qui est du Québec.

Le Comité d'étude recommande donc que les gouvernements fédéral et provinciaux fassent l'étude des différences qui existent et qu'ils modifient la structure des impôts sur le revenu de façon à minimiser leurs effets négatifs et réduire les obstacles à la mobilité des dirigeants.

(b) Nous recommandons que l'impôt sur les gains de capital soit complètement éliminé pour ce qui concerne les ventes d'actions des compagnies dans le secteur manufacturier.

Une telle mesure encouragerait la participation à la propriété d'entreprise ainsi que les dépenses de capital au Canada. Certains ont prétendu que la baisse du marché canadien des valeurs était attribuable à l'introduction de l'impôt sur les gains de capital au Canada. L'élimination de cette taxe ne pourra que contribuer à une augmentation considérable des dépenses en capital au Canada puisque la mobilisation de capital par tout le marché en sera facilitée et qu'elle rendra plus attrayante la participation à la propriété d'entreprise aux investisseurs de tout genre. Cette mesure serait aussi de nature à encourager l'investissement dans les compagnies privées qui font des affaires dans la fabrication.

On pourrait aisément établir les règles qui permettraient de distinguer les compagnies admissibles au titre d'entreprises manufacturières de celles qui ne le sont pas. Ces règles pourraient être établies de la même façon que celles qui servent à distinguer les bénéficiaires provenant de la fabrication des bénéficiaires d'autre nature pour les fins de déduction des bénéficiaires provenant de la fabrication et de la transformation.

(c) En vertu du système actuellement en vigueur lorsqu'un employé exerce une option sur actions qui lui a été accordée par son employeur, il est réputé avoir touché un bénéfice imposable, de par son emploi, durant l'année d'imposition au cours de laquelle il a acquis les actions, le dit bénéfice étant égal à la différence entre la valeur marchande des actions et le prix d'option. Ainsi, cet employé est imposé immédiatement pour un gain, s'il y a lieu, qui peut ne pas se réaliser avant des années. De plus, une fois l'impôt payé sur cette différence, s'il arrive que la valeur marchande des actions baisse, la vente de ces actions produira une perte de capital qu'on ne pourra appliquer contre les gains de capital (sauf dans de rares cas).

Nous proposons, comme stimulant pour les employés, que les règles actuelles concernant l'option sur actions soient révisées pour les compagnies tant publiques que privées.

En d'autres mots, si on élimine l'impôt sur les gains de capital sur le transfert d'actions des compagnies manufacturières, nous suggérons que le gain, très souvent illusoire, obtenu au moment où s'exerce des options sur actions soit exempt d'impôt.

Si l'impôt sur les gains de capital ne devait pas être éliminé, que l'on fasse au moins en sorte que les gains relatifs à l'option sur actions soient traités comme gains de capital (mais seulement lorsqu'ils sont réalisés) et non comme un bénéfice imposable immédiatement.

V. LA POLITIQUE COMMERCIALE (voir Annexe 5)

La politique canadienne du textile qui a été rendue publique le 14 mai 1970 et les politiques commerciales qui en découlent et y sont reliées sont des éléments essentiels dans la définition du rôle futur des industries du textile et du vêtement dans l'économie canadienne. Au moment de s'attaquer à cette question, le groupe d'étude a identifié deux exigences de base nécessaires à la survie et à la croissance de ce secteur de l'industrie manufacturière canadienne:

- (a) La réduction du rythme d'entrée des importations en provenance de pays payant des bas salaires et profitant d'ententes internationales à un niveau qui soit davantage comparable à celui que permettent les États-Unis, le Marché Commun et d'autres pays industrialisés,
- (b) un contrôle sévère des pratiques commerciales déloyales de la part des pays industrialisés autant que de ceux du tiers-monde.

Pour atteindre ces objectifs, il faut que des changements soient apportés à la politique du textile proprement dite, à l'administration de cette politique et aux politiques commerciales canadiennes d'une nature plus générale qui ont un rapport particulier avec les industries du textile et du vêtement.

Les négociations sur les mesures tarifaires et non-tarifaires qui sont actuellement en cours à la Conférence de Tokio du GATT sont un autre élément qui revêt un intérêt immédiat. Le résultat de ces négociations auront un effet immédiat, pour le mieux ou pour le pire, sur l'emploi et les investissements dans les industries du textile et du vêtement.

Le groupe d'étude a effectué une analyse en profondeur de ces divers sujets et notre rapport ainsi que les données à l'appui sont présentés à l'annexe 5 intitulée "Une politique commerciale canadienne du textile et du vêtement". Les recommandations suivantes sont tirées de ce rapport.

RECOMMANDATIONS - Politique commerciale

1. Entente bilatérales en vue de la limitation des exportations

La Commission du textile et du vêtement, dans son "Rapport sur la situation du vêtement" en date du 29 mai 1977, recommandait que l'on négocie des ententes étendues de limitation des exportations de vêtements avec 21 pays désignés. Des arrangements ont été conclus relativement à une vaste gamme de vêtements et certains produits textiles primaires avec sept de ces 21 pays; ces arrangements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1979.

Les limitations globales imposées en vertu de l'article XIX de GATT, le 29 novembre 1976, commencent à avoir des effets bénéfiques évaluables sur certains secteurs de l'industrie et, si ces quotas devaient être interrompus le 1^{er} janvier 1979, comme ça semble probable à l'heure actuelle, les recommandations suivantes devraient être appliquées dans le plus court délai possible.

- (a) On devrait négocier des ententes étendues de limitation des exportations de textiles et de vêtements avec les 14 autres pays désignés par la Commission du textile et du vêtement.

(b) Le groupe d'étude est d'accord avec les conclusions de la Commission du textile et du vêtement¹ selon lesquelles :

"il y aura une menace constante de la part de l'importation et cette menace est mouvante, c'est-à-dire qu'elle se déplace d'un pays à l'autre à mesure que des restrictions sont négociées ou imposées. Cette menace ne cessera pas dans un avenir prévisible; elle durera tant qu'il sera possible aux entrepreneurs d'aller s'installer dans des pays non touchés par les restrictions et où la main-d'oeuvre est bon marché".

Nous recommandons donc que l'on fasse le nécessaire pour que des négociations préventives avec les pays autres que ceux désignés par la Commission soient entreprises dès que l'on décèle une menace à l'importation de la part de tels pays.

(c) Le groupe d'étude a été heureux d'apprendre que le ministère de l'Industrie et du Commerce est en train de se doter d'un système d'analyse des importations par ordinateur. Nous considérons qu'il s'agit là d'une initiative importante et nous recommandons que tout soit mis en oeuvre pour que ledit système soit en exploitation bien avant le 1^{er} janvier 1979. Nous croyons savoir que les industries du textile et du vêtement auraient un accès rapide aux données ainsi recueillies.

(d) Etant donné qu'il est relativement facile pour une entreprise d'exportation - la technologie étant mobile - de transporter sa base d'opération dans un pays avec lequel il n'a pas été conclu d'entente de limitation des exportations, et comme il est essentiel qu'une politique commerciale fondée sur la négociation de limitations bilatérales soit appuyée par un système de surveillance susceptible d'être utilisé de façon rapide et préventive, nous recommandons que les exportateurs étrangers et les commerces de distribution du Canada soient avertis que les importations de la part de pays non touchés par des ententes de limitation seront continuellement surveillées et que des mesures visant à des restrictions seront prises dès qu'on le jugera nécessaire.

(e) Les membres du groupe sont d'accord pour dire qu'il est très important de s'assurer que toutes les parties intéressées par l'importation font tout en leur pouvoir pour que les intérêts des bas salariés du Canada soient protégés par les moyens adoptés pour appliquer des limitations à l'exportation ou des quotas à l'importation.

2. Politique canadienne du textile

Nous applaudissons à l'idée que le gouvernement a émise de "fournir une orientation, un cadre et des conditions dans lesquels les industries du textile et du vêtement pourront planifier, investir et se développer avec plus de confiance".² Par ailleurs, nous croyons qu'un bon nombre de problèmes auxquels l'industrie est confrontée sont le reflet de l'incapacité où s'est trouvée la politique du textile d'atteindre les objectifs qui lui avaient été fixés, et nous constatons qu'en conséquence de cette incapacité, les industries sont souvent placées dans une position désavantageuse par rapport aux industries correspondantes d'autres pays industrialisés.

Nous recommandons donc que la politique du textile, qui remonte à 1970, soit révisée sur une base prioritaire et remplacée ou modifiée par une politique publiée visant à engendrer un flot d'investissements dans les entreprises efficaces, à haute productivité des secteurs du textile et du vêtement. Pour atteindre cet objectif, nous préconisons, entre autres, la négociation d'ententes étendues de limitation des exportations destinées à prévenir les risques de rupture du marché.

En faisant cette recommandation, le groupe d'étude est bien conscient du fait que le Canada est un pays dont les marchés sont réduits, les importations exceptionnellement élevées et la production relativement faible; c'est pourquoi, d'ailleurs, il croit que des mesures concrètes doivent être prises pour préserver le minimum de production rentable que possède le Canada dans les secteurs du textile et du vêtement.

¹ Ibid., p.r.-1.

² Déclaration à la Chambre des communes concernant la politique du textile, 14 mai 1970.

Nous comprenons que ni l'industrie du textile ni l'industrie du vêtement n'ont besoin ni ne demandent de mesures de protection spéciales à l'égard de pays concurrents ayant une structure de coûts semblable à la nôtre.

3. Commission du textile et du vêtement

La Commission du textile et du vêtement a joué un rôle essentiel dans l'application de la politique nationale du textile, et nous recommandons que ce rôle, elle continue de le jouer au sujet de la politique révisée que nous avons proposée.

4. Législation antidumping

Même si le mode d'application des règlements antidumping du Canada a été récemment accéléré, le temps qui se passe avant que des droits de dumping soient perçus et le coût élevé exigé pour entreprendre et mener à terme les causes antidumping demeurent des problèmes graves pour les producteurs de textiles et de vêtement.

Nous recommandons donc que le ministre des Finances fasse apporter des modifications à la législation canadienne pour permettre:

(a) des engagements relativement aux prix au lieu d'imposition de droits de dumping. On viserait ainsi à ce que le règlement des causes ne soit plus affaire de mois mais de semaines et qu'il se fasse à un coût raisonnable pour les producteurs canadiens.

(b) que les ventes à des prix inférieurs au coût de production soient considérées comme du dumping quel que soit le prix de vente dans le pays d'origine. Cette règle s'appliquerait également dans les cas où la vente en bas du coût de production de produits d'exportation serait le résultat de la vente de matières premières à des prix inférieurs aux coûts, aux fabricants exportateurs d'un produit importé au Canada.

(c) que la procédure antidumping soit simplifiée de façon à ce que les enquêtes prennent moins de temps et qu'elles coûtent moins cher aux participants.

5. Droits compensateurs

Les règlements récemment adoptés au sujet des droits compensateurs semblent indiquer que les mesures prises en vertu de ces règlements comporteraient les mêmes contraintes de temps et de coût élevé que les enquêtes antidumping. Nous recommandons donc que:

(a) la procédure du droit compensateur soit simplifiée pour qu'elle ait ses résultats immédiatement après que les cas d'importation subventionnée auront été découverts, et qu'elle s'effectue à un coût que les petites entreprises canadiennes puissent absorber.

(b) le gouvernement définisse ce qu'il entend par une subvention ou prime aux termes des nouveaux règlements.

6. La Conférence de Tokio des négociations multilatérales du GATT

(a) Les Tarifs

Le groupe d'étude appuie les recommandations des industries du textile et du vêtement qui ont déjà été présentées au Comité canadien du commerce et des tarifs douaniers demandant que les textiles et les vêtements soient exemptés en totalité de la négociation sur les réductions des tarifs.

(b) Article XIX

Nous recommandons que:

(i) l'article XIX du GATT soit révisé de façon à prévoir l'application sélective de mesures de protection

(ii) l'article XIX soit modifié de façon à assurer que, dans les cas de préjudice ou de menace de préjudice prouvé, on ne puisse réclamer de compensation ou de représailles.

(c) Liste des tarifs de Bruxelles

Nous recommandons, au cas où l'on songerait à adopter le système de Bruxelles, que l'on discute de la chose avec l'industrie avant de prendre une décision.

(d) Evaluation pour les fins de douane

Toute tentative de remplacer l'évaluation canadienne pour fins de douane par un système de prix de transactions, comme il a été proposé par la Communauté européenne dans un rapport aux NCM nuirait considérablement aux industries du textile et du vêtement; le groupe s'y oppose donc.

L'acceptation du prix des transactions à distance dans le commerce d'exportation comme valeur pouvant se substituer aux droits de douane voudrait dire, dans bien des cas, qu'on accepte les prix du dumping lesquels sont condamnés, par l'article VI du GATT (ainsi que par le Code antidumping international) comme n'étant pas des valeurs justes.

Le concept du BDV est particulièrement inapproprié dans le contexte canadien où une grande partie des transactions faites à la frontière ne sont pas des transactions à distance pour ce qui est des produits finis. Ce qui, pour les signataires originels de la Convention de Bruxelles pouvait n'être qu'exception mineure à la règle générale s'appliquerait, dans le contexte canadien, à une partie importante des importations. Sans égard à la question de protection, cela impliquerait, pour l'administration du tarif douanier canadien, une large part de latitude administrative sans véritables points de repère, ce qui serait éminemment indésirable et produirait en fait des effets contraires à ceux recherchés par le BDV.

L'application de la taxe de vente fédérale sur les produits manufacturés au Canada et ceux importés au Canada constitue une autre question importante dans le contexte canadien. Nous sommes au courant que certaines propositions ont été faites en vue de changer la base de calcul de la taxe de vente fédérale, mais rien ne nous assure que cela sera fait ou quand ce sera fait. La réduction de la base d'évaluation pour les fins de calcul de la taxe de vente fédérale sur les biens importés qui ne sont pas exemptés serait fortement discriminatoire pour les biens canadiens concurrents.

7. Remise de droits et disponibilité de tissus

Les membres du groupe d'étude ont eu des discussions franches et approfondies sur deux points de grande importance pour les industries du textile et du vêtement: la remise des droits de douane et la disponibilité des tissus. Ces questions sont tellement complexes qu'il n'a pas été possible, dans le temps qui nous était dévolu, de les examiner aussi à fond qu'elles le mériteraient. A l'unanimité, nous recommandons donc que ces questions soient référées à un comité permanent conjoint des industries du textile et du vêtement et de leurs syndicats pour qu'on en fasse une étude immédiate fouillée, qu'on arrive à des solutions et qu'on soumette des recommandations qui tiendront compte des intérêts réels de toutes les parties en cause. De façon plus précise, nous recommandons que ce comité commence son étude dans les 30 jours de la date de soumission du présent rapport au ministre de l'Industrie et du Commerce.

8. Libre échange Canada - Etats-Unis

Le groupe a étudié de façon préliminaire les possibilités d'une forme quelconque d'arrangement de libre échange, union douanière ou arrangement du genre de celui de l'automobile, avec les Etats-Unis. Il reconnaît, bien entendu, que toute mesure de ce genre devrait comporter les mesures appropriées de protection et une formule convenable d'introduction par étapes.

Il était évident qu'une question aussi complexe ne pouvait être vidée dans le délai accordé au groupe d'étude. Nous recommandons donc qu'une étude complète de ce sujet soit faite bientôt par un comité ad hoc conjoint industrie-gouvernement.

9. Politique de concurrence

Les industries primaires du textile et du vêtement ont tendance à répondre de façon quelque peu différente aux forces de l'économie de production et de marchés.

De façon générale, l'industrie du vêtement est obligée de maintenir la gamme la plus large possible d'articles de mode dans la série de produits de chaque entreprise. De plus, plusieurs compagnies, qui se sont adaptées aux besoins de façon à présenter une grande souplesse sur le marché et à se faire une place au soleil avec une catégorie de produits passablement bien identifiés, ont déjà atteint leur taille optimale. Cette taille optimale peut varier de très petite, dans le cas d'entreprises offrant des marchandises de haute mode à prix et risque élevés et desservant un marché réduit, jusqu'à très grande, dans le cas d'entreprises qui produisent une marchandise plus homogène.

D'un autre côté, certains secteurs de l'industrie primaire du textile, qui veulent atteindre à une plus grande capacité concurrentielle, ce qui est essentiel pour survivre dans le contexte canadien d'économie libre, peuvent avoir recours à la consolidation tant au point de vue de la série de produits que par la fusion d'entreprises existantes qui recherchent une meilleure absorption des frais généraux et un meilleur rendement. L'industrie textile primaire va tendre à développer des unités de production plus grandes et à tirer ainsi le plus clair de sa rentabilité des produits de grande série tout en pouvant se permettre de produire économiquement une plus grande variété d'articles moins rentables destinés à des marchés marginaux.

Il est important pour l'une et l'autre des industries primaires du textile et du vêtement, lorsque les marchés canadien et étrangers et les forces économiques les incitent à effectuer des acquisitions, des fusions, des consolidations -- même s'il s'agit d'une seule entreprise fabriquant un seul produit -- que la politique de concurrence ne vienne pas mettre obstacle à ces initiatives.

La politique de concurrence doit reconnaître que les industries primaires du textile et du vêtement sont plus fortement exposées aux forces des marchés mondiaux que la plupart des autres industries manufacturières et que leur comportement sur les marchés est également influencé plus fortement par ces mêmes forces. Par conséquent, une plus grande concentration au Canada doit être envisagée dans un contexte de concurrence mondial et non national.

RECOMMANDATIONS - Politique de concurrence

Parmi les éléments qui sont propres aux industries du textile ou qui les intéressent particulièrement, mentionnons les suivants:

1. La politique de concurrence ne doit pas empêcher des fusions et des acquisitions lorsque celles-ci sont considérées comme utiles pour atteindre une plus grande efficacité d'échelle et une meilleure capacité concurrentielle. L'utilité de telles fusions ou acquisitions est renforcée par un besoin de rentabilité dans un marché mouvant et complexe, en face des coûts plus élevés des salaires, des impôts, etc. qui existent au Canada. Pour l'industrie textile primaire en particulier, des augmentations d'échelle peuvent signifier des avantages importants aux points de vue des coûts et de la productivité. Mais il est également important que la politique et la législation relatives à la concurrence ne viennent pas réduire les entraves au commerce international à mesure que les entreprises fusionnées deviennent plus rentables et plus efficaces et ainsi contrebalancer le progrès accompli et décourager le processus de fusion et d'acquisition.

2. Les accords de rationalisation ou de spécialisation entre compagnies canadiennes doivent être encouragés plutôt qu'entravés ou limités par la politique de concurrence. On devrait prévoir de tels accords à long terme, une vaste gamme de tels accords qui comprendraient, par exemple, des ententes relatives à la concentration de la production chez un manufacturier qui consentirait à approvisionner les fabricants qui auraient accepté d'abandonner la production.

3. On devrait avoir plus clairement la permission de conclure des accords en matière de prix à l'exportation. La loi actuelle n'est pas très bien comprise ni bien utilisée à cet égard, ce qui empêche les fabricants de textile de se rencontrer et de discuter de prix dans quelque contexte que ce soit.

4. Les entreprises de tout sous-secteur des industries du textile et du vêtement ont besoin qu'on leur permette de signer des ententes pour diminuer la capacité en périodes cycliques de surabondance de l'offre. De telles mesures ont été prises par l'industrie japonaise du filage, par exemple, et plus récemment, sur l'autorité du Traité de Rome, par l'industrie européenne de la fibre synthétique.

5. Le fait de limiter certains produits à un seul client est un élément important de la commercialisation dans les industries du textile et du vêtement. La politique de concurrence ne devrait pas défendre l'utilisation de cet instrument traditionnel de commercialisation.

6. Etant donné la nature des marchés desservis par ces industries et la concurrence à l'échelle mondiale qui en est une caractéristique, les clauses de monopolisation conjointe projetées ne pourraient que tendre à restreindre sans raison les occasions d'effectuer les accords de rationalisation, officiels ou non, dont ces industries ont besoin pour survivre.

7. Nous recommandons que les clauses projetées de différenciation de prix soient enlevées du projet de loi. Ces clauses vont à l'encontre de très anciennes pratiques commerciales dans ces industries et les arguments de coût que l'on invoque à l'appui de ces clauses sont irréalistes et pratiquement impossibles à déterminer. De plus, les clauses existantes relatives à la discrimination en matière de prix constituent une protection suffisante contre les problèmes graves.

8. Les clauses de fusion projetées de la nouvelle politique de concurrence envisagent l'établissement arbitraire d'un seuil très bas quant à la part du marché. Toute fusion qui ferait que ce seuil soit dépassé pourra, à la demande du représentant de la politique de concurrence, faire l'objet d'une révision de la part du Conseil de la concurrence. Les critères applicables dans l'étude d'une telle révision sont forcément sujet à une foule d'interprétations et sont donc aléatoires. Certains sont même tellement aléatoires que les utiliser équivaldrait à jouer aux devinettes.

Les clauses de monopolisation civile projetées présentent un seuil négatif qui, si c'est possible, ne fait qu'ajouter à l'incertitude propre à la définition de la monopolisation et aux tests compliqués proposés pour les cas d'abus d'utilisation des marchés.

Les clauses de monopolisation conjointe projetées, bien que prévoyant un seuil, ajoute de façon significative à l'incertitude, particulièrement en raison de la forte concurrence qui existe dans nos industries et, comme les clauses de monopolisation et de fusion, semblent se soucier peu de réalités de la concurrence internationale puisqu'il peut arriver, et qu'il arrive effectivement, qu'une firme canadienne dépasse le seuil de la part du marché alors qu'elle est immobilisée dans une concurrence non rentable avec d'autres fournisseurs non canadiens.

Les membres du groupe d'étude souscrivent à la présentation faite, en février 1978, par l'Association des manufacturiers canadiens au Comité du Sénat sur les affaires de banque, le commerce et l'industrie.

9. Le projet de loi C-13, qui doit remplacer le projet B-42, comporte bon nombre d'améliorations, mais plusieurs de ses clauses sont imparfaites. Si ce projet était adopté tel quel, il nuirait à la recherche de la rationalisation qui est nécessaire si l'on veut permettre à nos deux industries d'atteindre la plupart des objectifs qu'elles visent. Un des principaux défauts du projet est son incapacité à distinguer entre des industries qui opèrent sur une échelle purement canadienne de celles qui évoluent dans un contexte de concurrence internationale.

LE RÔLE DE L'INDUSTRIE DU
TEXTILE ET DU VÊTEMENT
DANS LES ANNÉES 80

PARTIE I - L'EMPLOI

La question la plus importante à laquelle ont à faire face les Canadiens et les gouvernements est de toute évidence la situation de l'emploi. Actuellement (avril 1978), le taux de chômage au pays s'élève à 8,6%. Il est de 11,2% au Québec et de 12,5% dans les Maritimes. Un million de Canadiens sont sans travail. Cette situation catastrophique au point de vue économique et social afflige particulièrement l'est du pays.

En outre, la situation ne s'améliorera pas au cours des dix prochaines années. Le ministère des Finances prévoit en effet qu'en 1985 le taux de chômage sera de 6% au pays et respectivement de 7,6% et de 9,3% au Québec et dans les Maritimes.

Des prévisions, si pondérées soient-elles, font cependant état des meilleures conditions possibles. Les économistes du secteur privé et d'autres experts sont d'avis que les prévisions du ministère des Finances sont nettement optimistes; toutefois, les projections concernant la main-d'oeuvre sont nettement inférieures à celles du secteur privé.

Par exemple, si l'on combine les prévisions économiques du ministère des Finances et les taux de croissance de la main-d'oeuvre publiés récemment par la banque Toronto-Dominion, le taux de chômage au pays s'élèvera à 9,9% en 1985, et respectivement à 8,4%, 12,5% et 15,4% pour l'Ontario, le Québec et les Maritimes.

Quoique ces prévisions soient vraisemblablement élevées la gamme des estimations concernant le nombre de chômeurs est de nature à rassurer: 750 000 selon les chiffres du ministère des Finances ou 1 500 000 si on utilise les prévisions du taux de la main-d'oeuvre de la banque Toronto-Dominion.

De toute évidence, quand le chômage est dans une situation endémique grave, chaque emploi dans chaque secteur industriel est critique. Ce serait faire preuve d'irresponsabilité tant du point de vue économique que social que de songer au ralentissement ou à l'arrêt dans quelque industrie canadienne que ce soit jusqu'à ce qu'on trouve une solution de rechange raisonnable pour ceux qui seraient ainsi privés d'emploi.

Vers 1985 donc, on prévoit au Canada entre 750 000 et 1 500 000 chômeurs, et la majorité d'entre eux se retrouveront dans l'est du pays. Évidemment, dans une situation semblable, ceux qui seront privés de travail par le ralentissement de l'industrie du textile et du vêtement ne pourront pas trouver des solutions de réchange, ou s'ils trouvent un emploi, ce sera au détriment de leurs concitoyens.

Actuellement, au Canada, l'industrie du textile et du vêtement fournit directement du travail à 185 000 personnes et contribue d'une façon indirecte à 305 000 emplois dans d'autres secteurs de l'économie (Ces statistiques proviennent de la Commission du textile et du vêtement).

Si les industries textiles et les emplois qu'elles offrent n'existaient pas, il en résulterait un accroissement du chômage très sensible au Québec et en Ontario. Le taux de chômage s'accroîtrait de 8 à 11% en 1985, selon l'accroissement de la main-d'oeuvre; au Québec, le taux de chômage atteindrait le chiffre effarant de 17 à 21%. Numériquement, de 550 000 à 700 000 personnes seraient mises au chômage au Québec et de 400 000 à 550 000 en Ontario. Le taux de chômage au Canada serait de 10 à 13%.

Si les emplois fournis par les industries manufacturières du textile et du vêtement disparaissaient, la situation serait catastrophique pour un grand nombre de localités qui dépendent fortement de ces industries pour l'emploi. Par exemple, sans les emplois fournis par ces industries, nous estimons (d'une façon résolument empirique) que vers 1985 le taux de chômage dépasserait 20 à 30% dans les villes de Sherbrooke, Trois-Rivières, Saint-Jean, Victoriaville, Kingston, Cambridge, Truro et Cornwall. Ces estimations sont pour le moins optimistes. Ailleurs, comme à Granby, Magog, Valleyfield et Huntingdon, le taux de chômage serait encore plus dévastateur et atteindrait 50% de la main-d'oeuvre (voir le tableau 1).

Si l'on considère l'ampleur du phénomène, il est inconcevable d'envisager la réduction et la disparition de ces industries. De toute évidence, le Canada a un besoin urgent de plus et non de moins d'emplois.

TABLEAU I
TAUX DE CHÔMAGE DES COMMUNAUTÉS PRODUCTRICES DE
TEXTILES ET DE VÊTEMENTS

Communauté	Actuel(1)	1978	Prévu	1985
		Taux de chômage Sans les emplois des textiles/du vêtement %		Taux de chômage Sans les emplois des textiles/du vêtement %
<u>Maritimes</u>				
Yarmouth	9,5	10,5	6-10	7-11
Truro	16	20	10-13	19-21
Edmundston	13	14	8-13	10-15
<u>Québec</u>				
Drummondville	14,5	39	9-16	33-40
Granby	16	71	10-17	65-72
Magog	13,5	60	9-14	55-60
Sherbrooke	12	24	8-13	20-25
Trois-Rivières	12,5	27	8-13	23-28
St-Jean	16	32	10-17	26-33
Valleyfield	16	37	10-17	31-38
Huntington	20	59	13-21	52-60
Victoriaville	12	29	8-13	25-30
St-Hyacinthe	14	29	8-13	24-27
<u>Ontario</u>				
Kingston	8	20	5-8	17-21
Cambridge	8	22	5-8	19-22
Cornwall	12	26	8-13	21-26
Kitchener	11	12	7-11	9-14
<u>Provinces de l'Ouest</u>				
Edmonton	5	6	3-5	4-6
Winnipeg	8	13	5-8	10-13
Vancouver	7,5	8	6-10	6-10

PARTIE II

a) MANQUE DE MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

L'importance des industries du textile et du vêtement comme source d'emploi est plus grande encore dans certaines villes et pour certaines catégories de travailleurs que les chiffres pris en général ne le laissent supposer. Par exemple, près des deux tiers des travailleurs du textile au Canada sont des femmes et la proportion atteint 80% dans le vêtement, où les immigrantes constituent une bonne part de la main-d'oeuvre.

(1) Avril-mai 1978 Remarque: Ces taux de chômage doivent être considérés comme des approximations. Les données relatives à la main-d'oeuvre ne s'appliquent qu'à la délimitation de la ville visée et excluent la région avoisinante. Ainsi, ces données tendent à minimiser l'ampleur de la main-d'oeuvre et à surestimer les taux de chômage. D'autre part, les évaluations du taux de chômage, fondées sur l'hypothèse selon laquelle les industries du textile et du vêtement n'ont créé aucun emploi, ne comprennent que les emplois directs créés et ne tiennent pas compte de l'important "multiplicateur" local, facteur incontestablement présent.

En outre, les industries du textile et du vêtement ont une main-d'oeuvre qui se caractérise par une scolarité peu élevée. Par exemple, les statistiques démontrent que, dans l'industrie du vêtement, 67% des travailleurs ont une 7e année ou moins et 77% une 9e année ou moins. Dans l'industrie textile primaire, 53% ont une 9e année ou moins.

Le fait que la main-d'oeuvre est féminine dans une telle proportion implique qu'un nombre de ces foyers supérieur à la moyenne ont plus d'un revenu. La stabilité de ces familles est très grande. On ne veut tout simplement pas en déménageant courir le risque de perdre le second emploi lorsque l'épouse qui travaille dans le textile est mise à pied.

Un mémoire commun des TAVT et de l'UIOVD adressé à la Commission du textile et du vêtement établit que les liens des femmes à leurs familles sont un obstacle à la mobilité de la main-d'oeuvre.

"La situation est d'autant plus critique que peu de solutions de rechange sont offertes aux travailleurs du vêtement. Environ huit travailleurs sur dix sont des femmes dont les liens de famille sont un obstacle à la mobilité de la main-d'oeuvre. En effet, l'industrie du vêtement est la plus grande source d'emplois pour les femmes qui travaillent en usine. Cette industrie procure du travail à travers le pays à une foule de travailleurs qui autrement seraient au chômage ou devraient se retirer du marché du travail."

Considérant que d'autres industries exigent des travailleurs un plus haut degré de qualifications et d'instruction, le mémoire ajoute:

"L'expérience démontre clairement que, même lorsque les affaires sont florissantes et que le produit national brut croît rapidement, la pauvreté et le chômage sont encore le lot d'un grand nombre. C'est pourquoi on doit pouvoir trouver dans toute société développée technologiquement un éventail complet d'emplois, des moins exigeants aux plus sophistiqués, si l'on veut se rapprocher le plus possible d'un régime de plein emploi. C'est une tâche difficile, complexe et souvent ingrate que de fournir aux travailleurs des emplois qui leur conviennent tout comme de les convaincre d'accepter un autre type d'emploi. Il est bien rare de rencontrer une certaine adaptabilité dans ce domaine. Si l'on veut atteindre au Canada un maximum d'offres d'emplois, il est essentiel de chercher à maintenir un équilibre constant des catégories d'emplois et il est non moins essentiel de maintenir l'industrie du vêtement qui contribue à la réalisation de cet équilibre."

Ces considérations se retrouvent d'une façon générale dans une étude faite en 1970 par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et qui établit que les solutions de rechange dans l'industrie du vêtement sont peu nombreuses pour les raisons suivantes:

1. Le niveau moyen d'instruction est peu élevé;
2. L'âge moyen dépasse 40 ans;
3. Les travailleurs sont surtout des femmes qui apportent au foyer un deuxième salaire;
4. Bon nombre ne savent pas bien l'anglais.

Des renseignements pertinents fort intéressants ressortent d'une étude faite récemment par le gouvernement lors de la fermeture de l'usine textile d'Associated Textiles Ltd, à Louiseville (Québec), ville de 1 000 habitants située à 30 kilomètres de Trois-Rivières. La fermeture de l'usine en 1976 entraîna la mise à pied de 437 travailleurs, dont 34 prirent une retraite anticipée dans le cadre du programme d'aide de transition à la retraite. Cependant, en mai 1978, 200 des travailleurs étaient encore au chômage. Un enquête menée auprès de tous les travailleurs mis à pied a révélé que 95% d'entre eux ne voulaient pas déménager même si on leur offrait un emploi convenable.

b) LE COÛT DU CHÔMAGE SUR LE PLAN SOCIAL

Des études ont démontré que le coût du chômage sur le plan social est encore plus important que le coût financier direct. On a découvert qu'il existait une corrélation étroite entre le chômage et les tentatives de suicide, le viol, le séjour à l'hôpital pour maladie mentale, l'emprisonnement, les homicides, la ruine des foyers, la mortalité due à la cirrhose du foie et aux maladies rénales et cardio-vasculaires.

On trouvera plus en détail en appendice les effets insidieux du chômage. Cet appendice a été fourni au Groupe de Travail par M. Sam Fox, directeur de la division du vêtement des travailleurs amalgamés du vêtement et du textile, vice-président du Congrès du Travail du Canada et président

du Conseil du Travail du Toronto métropolitain.

PARTIE III LA CONTRIBUTION DES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT À LA BALANCE DES PAIEMENTS DU CANADA

L'industrie du textile et du vêtement a aussi une contribution à offrir pour aider le Canada à maintenir sa balance des paiements internationaux. Vers 1985, on s'attend à un accroissement rapide du déficit ne serait-ce que parce que nos comptes d'énergie et d'intérêts seront largement déficitaires. En 1985, par exemple, on estime que le déficit des paiements internationaux du Canada pour tous les biens et services sera aux environs des \$11 milliards par année.*

Actuellement le déficit du Canada pour le commerce des fibres, des textiles et des vêtements, s'élève à près de \$1,6 milliard par an. Si les tendances récentes se confirment, ce déficit atteindra \$3 milliards en 1985, soit plus du quart du déficit international total du pays. Toutefois, si la production du textile et du vêtement devait s'interrompre pour être remplacée entièrement par les importations, le coût annuel de nos importations subirait une hausse inquiétante.

Si l'on considère le problème déjà grave du Canada quant à sa balance des paiements, un tel accroissement des importations exercerait une pression insupportable sur notre déficit actuel et produirait un affaissement inflationniste très sérieux du dollar canadien.

PARTIE IV - SÉCURITÉ DES APPROVISIONNEMENTS

Le Canada est devenu beaucoup trop dépendant de sources incertaines d'approvisionnement pour ses besoins en vêtements. Environ 40% de notre consommation de vêtements est importée, dont 90% de pays en développement et à commerce d'État. Si ces pays connaissaient une guerre ou des troubles intérieurs, ils seraient incapables de subvenir à nos besoins. Ces pays étant aussi les fournisseurs du Japon, de la CEE et des États-Unis, ces derniers devraient en premier lieu répondre à leurs propres besoins et ne pourraient venir à notre secours.

Les économistes universitaires qui étudient l'industrie ne tiennent habituellement pas compte de ce fait. Il nous faut une industrie prospère du vêtement pour répondre à ce besoin de première nécessité. Nous ne devrions pas répéter l'expérience de la Suède, mais plutôt nous assurer que les niveaux de notre production soient confortables et puissent se développer.

La Commission du textile et du vêtement tire la conclusion suivante dans son rapport: "La Commission est en outre d'avis que le public canadien doit pouvoir se procurer des vêtements au pays même sans dépendre de fournisseurs étrangers pour un bien de première nécessité."

L'article XXI du GATT prévoit une exemption pour des raisons de sécurité nationale:

"Aucune interprétation ne sera donnée dans cet accord qui soit de nature... b) à empêcher une partie contractante de faire ce qu'elle juge nécessaire pour protéger les intérêts essentiels de sa sécurité..."

On y trouve un certain nombre de clauses qui indiquent dans quelles circonstances on peut recourir à cet article. Il va sans dire toutefois que seul le pays concerné peut juger des intérêts de sa sécurité nationale et savoir s'ils sont menacés.

PARTIE V - LE PROBLÈME DE L'INTERDÉPENDANCE

Il est extrêmement important de bien se rappeler qu'il n'y a pas une industrie canadienne qui fonctionne dans un vacuum. Chaque secteur de l'économie est étroitement lié à d'autres secteurs par ses achats auprès des industries en fournitures ou ses ventes à des entreprises de services.

On peut mesurer ces liens en utilisant les tableaux "Entrée/Sortie" inter-industries de Statistique Canada. Le plus récent tableau ramonte à 1971. Après l'avoir mis à jour le mieux possible jusqu'à 1976, on obtient le tableau suivant des achats (1) de l'industrie du textile et du vêtement. Les chiffres du tableau 2 englobent les achats directs et indirects (par exemple, les achats de fibres et de tissus faits par l'industrie du vêtement ont été retraduits en achats de biens et de services de ces producteurs).

* Date Resources of Canada, Inc. Canadian Review, février 1978, page 58.

(1) Les achats englobent les produits du pays et les importations.

TABLEAU 2

ACHATS EFFECTUÉS PAR LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT
AUPRÈS D'AUTRES SECTEURS EN 1971 ET EN 1976
 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	<u>1971</u>	<u>1976 (appr.)</u>
Chiffres d'affaires	3702	6398
Valeur ajoutée	<u>1388(2)</u>	<u>2220</u>
Achats	2314	4179
auprès de:		
Industries primaires	44	97
Industries du cuir	35	62
Pâtes et papier	129	263
Produits chimiques(3)	388	716
Autres fabricants	230	412
Communications	33	46
Services publics	60	106
Services de distribution	291	505
Services financiers	161	297
Publicité	232	425
Importations non concurrentielles	120	206
Impôts indirects	74	131
Autres services	495	908
Inscription de contrepartie	22	5

On peut donc voir que les industries canadiennes du textile et du vêtement sont des clients importants pour beaucoup d'autres secteurs de l'économie, les industries chimiques notamment, d'autres manufacturiers et un large éventail de services. Donc, toute augmentation de la production du textile et du vêtement au Canada aurait des répercussions sur l'économie bien au-delà des confins de l'industrie elle-même.

Par exemple, Statistique Canada a évalué, à notre demande, l'impact de l'augmentation de \$1 milliard de la production de l'industrie du textile, du tricot et du vêtement. (On a présumé dans cette étude qu'il s'agissait là du résultat de l'augmentation de la demande, plutôt que d'un remplacement des importations).

Le tableau 3 donne un résumé des résultats de cette analyse. Annuellement, cette augmentation de la production des industries textiles aurait pour conséquence de faire augmenter la production industrielle en général de \$1,56 milliard, les salaires de \$760 millions, la consommation de \$681 millions, les emplois au Canada de 140 000 et les revenus du gouvernement de \$414 millions.

Une autre façon de mesurer le lien entre l'industrie du textile et du vêtement et le reste de l'économie est l'utilisation des facteurs multiplicateurs d'emplois, c'est-à-dire le nombre de travailleurs que chaque emploi dans l'industrie du textile et du vêtement alimente chez des fournisseurs, clients et dans les autres industries.

La commission du textile et du vêtement estime que chaque emploi dans le vêtement fait créer 1,5 emploi dans l'économie en général et que dans le textile le facteur "multiplicateur" est de 1,9. La moyenne pondérée pour les deux secteurs est de 1,65.

(2) Les salaires comptent pour 73% de la valeur ajoutée.

(3) Comprend le caoutchouc et le plastique.

En d'autres termes, les 185 000 travailleurs de l'industrie du textile et du vêtement au Canada engendrent quelque 305 000 autres emplois dans l'économie. La contribution de cette industrie-clé au revenu et à l'emploi est donc bien plus importante qu'on serait porté à le croire si on ne considérait que la création directe d'emplois, et démontre en outre le rôle éminemment utile joué par cette industrie pour aider le Canada à faire face à ses responsabilités futures: dans le domaine de l'emploi.

TABLEAU 3

EFFET SUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE D'UNE AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE DE UN MILLIARD DE DOLLARS DE LA PART DES INDUSTRIES DU TEXTILE, DU TRICOT ET DU VÊTEMENT

Emploi

56 000 emplois dans le domaine du textile
84 000 emplois dans des domaines autres que le textile
140 000 nouveaux emplois

Salaires et avantages sociaux

Augmentation annuelle de \$760 millions
(\$345 millions dans les domaines du textile et du vêtement,
\$415 millions dans d'autres secteurs de l'économie)

Revenu total des ménages(1)

Augmentation annuelle de \$927 millions.

Dépenses de consommation

Augmentation annuelle de \$681 millions.

Production industrielle totale

Augmentation annuelle de \$1 560 millions.

Revenus des gouvernements (tous les niveaux)(2)

Augmentation annuelle de \$414 millions.

Source: Statistique Canada - Division de l'analyse structurelle

(1) Comprend le revenu de placement et le revenu des entreprises non constituées en corporation.

(2) Comprend \$127 millions de plus en impôts sur le revenu des particuliers, \$51 millions en impôts sur les corporations, \$78 millions en taxes de vente et \$158 millions d'autres revenus.

CONSEQUENCES DE L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE SUR LE PLAN SOCIAL(1)

Le gouvernement fédéral participe actuellement aux négociations commerciales multilatérales qui se tiennent à Genève en Suisse. Le but de ces négociations est d'en arriver à un accord sur des réductions tarifaires substantielles entre les principales nations commerçantes du monde conformément aux réductions convenues plus tôt lors des négociations du "Kennedy Round". Ces pourparlers sont d'une importance cruciale pour le secteur du textile et du vêtement de notre économie, car son existence même est étroitement liée à la rigueur des réductions tarifaires acceptées par nos négociateurs. Les travailleurs amalgamés du vêtement et du textile et évidemment le Congrès du Travail du Canada lui-même se sont déclarés nettement opposés à toute réduction tarifaire comme à toute autre mesure qui mettrait l'industrie en péril. En outre, il existe une forte opinion au sein du gouvernement fédéral qui semble se refléter dans les "Notes d'information aux Groupes d'étude consultatifs" à savoir qu'on devrait permettre le ralentissement des industries susmentionnées. Mais la raison sur laquelle se fondent les syndicats concernant la politique tarifaire est évidente.

Les importations de textiles et surtout de vêtements provenant des pays à salaires faibles et à commerce d'Etat ont déjà atteint près de 60% du volume de notre consommation. Depuis 1971, plus de 20 000 emplois dans le textile et le vêtement ont été perdus par nos producteurs qui ont dû céder une part plus grande que jamais du marché canadien. Le déclin de l'emploi dans l'industrie du textile et du vêtement est sans doute l'une des causes du taux de chômage scandaleusement élevé au Québec, qui possède un grand nombre de localités semi-rurales dépendant du textile, comme dans quelques petits centres ontariens tels que Cornwall et Guelph.

Ironie du sort, l'opinion prédominante serait de nature à aggraver davantage la situation de l'emploi dans l'industrie du textile et dans nombre de petites villes de l'Ontario et du Québec, où cette industrie est la seule existante. Cette politique, qui serait prête à sacrifier les industries du textile et du vêtement dans le but de "maximiser les avantages sur le plan de la concurrence" dans nos industries basées sur les ressources naturelles, irait éliminer jusqu'à 330 000 emplois directs plus ceux qui en dépendent et rendrait encore plus sombre le tableau de l'emploi déjà désastreux. Il n'existe aucune garantie que l'on créerait ou que l'on pourrait créer des emplois pour compenser les pertes dans l'industrie du textile et du vêtement. Les défenseurs de cette politique se plaisent à suggérer une analyse coûts-bénéfices qui fait entrer dans ses calculs le coût de protection de notre industrie du textile et du vêtement. Ce qu'ils négligent de mentionner, toutefois, c'est l'analyse coûts-bénéfices du coût de la non-protection de ces emplois.

D'abord, on a grandement exagéré la prétendue économie réalisée par l'importation à bon marché de textiles et de vêtements étrangers. Il arrive rarement que les biens importés soient vendus à un prix basé sur leur coût de production et de distribution plus un bénéfice raisonnable. Au contraire, leur prix est sensiblement le même que celui des biens produits au pays et naturellement la marge bénéficiaire est beaucoup plus grande.

En admettant que les théoriciens du libre échange gagnent sur ce point, quel serait le coût pour le contribuable canadien de venir en aide aux quelques centaines de milliers de chômeurs de plus? Évidemment, le fardeau de l'assurance-chômage serait accru d'une façon substantielle. En outre, à l'expiration des prestations d'assurance-chômage, un grand nombre de ces travailleurs devraient se rabattre sur les programmes de bien-être social. Les taux des manufactures locales devraient être accrus d'une façon sensible. La raison que donne le gouvernement pour proposer de sacrifier ce secteur est en partie l'idée de faire passer les travailleurs dans d'autres secteurs plus productifs de l'économie. Le fardeau du déplacement serait allégé, croit-on, par de vastes programmes d'aide à la main-d'oeuvre. En admettant qu'il soit réaliste "d'apprendre à un vieux singe à faire de nouvelles grimaces", ce qui est loin d'être sûr étant donné la composition de la main-d'oeuvre, toute analyse coûts-bénéfices devra se rendre compte que le coût de réalisation serait énorme. De toute façon, donnerait-on aux nouveaux venus priorité sur le million de chômeurs existants, dont un grand nombre sont déjà qualifiés dans les domaines mêmes pour lesquels les personnes déplacées seraient formées?

(1) Ce mémoire a été présenté au Groupe d'étude du textile et du vêtement par M. Sam Fox, directeur de la division du vêtement des Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile et vice-président du Conseil du Travail du Canada.

Les responsables des politiques gouvernementales abordent rarement ces questions. Cependant, le fait de causer délibérément du chômage aurait des implications beaucoup plus graves que les coûts directs bien identifiables que l'opération entraînerait. Les coûts indirects et les coûts sociaux sont encore plus graves. Un article récent du Globe and Mail (24 mai 1978) démontre que les coûts directs du chômage sont en fait la partie visible de l'iceberg. Un rapport du bureau du coroner du Toronto métropolitain montre la progression du nombre des suicides à Toronto, soit 370 en 1977 contre 325 en 1976. L'augmentation est surtout sensible pour les personnes de 20 à 29 ans et de 60 à 69 ans, groupes d'âge où le chômage sévit davantage. Selon le commis principal John Wagner, les principaux facteurs sont le taux de chômage élevé et "un grand nombre de diplômés qui sortent de l'université sans avenir devant eux". Ce rapport est corroboré par une étude menée par des psychologues du Toronto General Hospital(1) qui démontre que "seulement 26,3% de l'échantillon avaient un travail permanent au moment de leur tentative de suicide. Plus de 42% étaient au chômage (hommes 44,3%, femmes 39,5%); les autres étaient des étudiants, des retraités, des ménagères ou des travailleurs à temps partiel." Il semble donc exister un lien étroit entre le chômage, le mépris de soi et le suicide.

Le phénomène semble se répéter dans les cas de viol. Les données disponibles permettent d'établir un lien entre le chômage, les cas de frustration, d'agression et le viol. Par exemple, d'après le rapport du corps de police d'une ville du sud de l'Ontario(2), sur les 55 délits de viol, au cours des huit premiers mois de 1977, 21 des personnes arrêtées étaient au chômage. De même dans une étude de Clark et Lewis(3), 24,1% des violés relevés sont le fait de chômeurs.

Depuis longtemps, on considère le chômage comme l'une des causes de la ruine des foyers. Les sentiments d'impuissance et de frustration de la part d'un chef de famille au chômage, c'est bien connu, conduisent à la négligence et à des abus envers les enfants. La Toronto Children's Aid Society, grâce à une relevé de ses dossiers, a démontré que, dans 68,9% des cas, il s'agissait de familles dont le chef était au chômage. Beaucoup d'autres familles ont été gravement affectées par l'impossibilité de payer une hypothèque ou un loyer à la suite d'un chômage temporaire ou prolongé. Un rapport du bureau du chef de police du comté de York démontre que de janvier à novembre 1977(4), il y a eu 1 681 saisies et expulsions de locataires contre 1977 en 1976. La principale cause en serait le chômage.

Comme pour les abus envers les enfants et la perte de logement, il existe un lien étroit entre la délinquance et le crime et un taux de chômage élevé. Une étude de Marvin Ross(5) a démontré par une analyse statistique que le chômage intégral "peut expliquer 63% de la variation des taux de criminalité". Le signe est positif, donc si le chômage croît, il en sera de même pour la criminalité". Il s'agit là d'une découverte que les législateurs et les contribuables ne peuvent ignorer!

Pour terminer, citons la recherche menée aux États-Unis qui tente de mesurer le coût total du chômage sur le plan social. Le rapport présenté au Joint Economic Committee du Congrès américain(6) soutient qu'une augmentation soutenue de 1,4% du chômage en 1970 amena cinq ans plus tard une augmentation calculable des divers indices de dégradation sociale. Le tableau détaillé suivant, présente les points saillants de l'étude:

-
- (1) A. Munro, et. al., Toronto General Hospital Self Harm Project-Six Month Report, 1978
 - (2) Documentation fournie par M. Novick, Senior Programme Director, Social Planning Council of Metropolitan Toronto.
 - (3) L. Clark, D. Lewis. Rape: The Price of Coercive Sexuality, 1977
 - (4) Toronto Star, 26-11-77
 - (5) M. Ross, Economics, Opportunity and Crime, 1977, p. 35
 - (6) H. Brenner, Estimating the Social Cost of National Economic Implications for Mental and Physical Health and Criminal Aggression. October, 1967

Indice du stress social	Cas de stress 1975	Changements imputables à l'augmentation de 1,4% du taux de chômage	Augmentation des cas de stress	Pertes économiques imputables à l'augmentation (1970-75 millions)
Suicides	26 960	5,7%	1 540	\$ 63
Admissions dans des hôpitaux psychiâtriques de l'État	117 480	4,7%	5 520	82
Admission dans les prisons de l'État	136 875	5,6%	7 760	210
Homicides	21 730	8,0%	1 740	434
Décès dû à la cirrhose du foie	32 080	2,7%	870	No data
Décès imputables à des troubles cardiovasculaires ou rénaux	979 180	2,7%	26 440	1 372
Nombre total de décès	1 910 000	2,7%	51 570	6 615

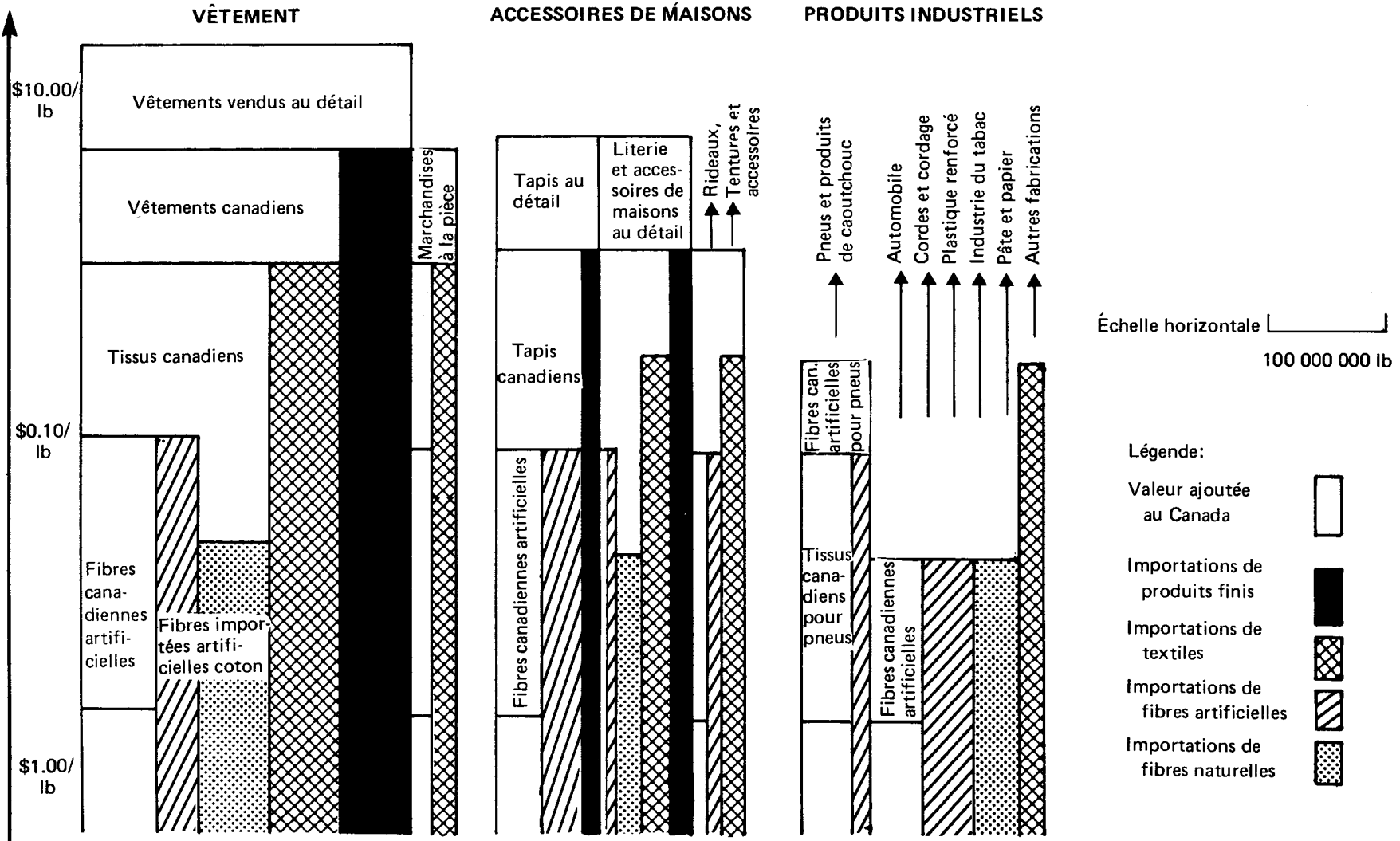
- 26 -

Feu le sénateur Hubert Humphrey, dans ses observations sur l'étude, a signalé ce qui suit:

La hausse de 1,4% du taux de chômage en 1970 a coûté à notre société près de \$7 milliards en pertes de revenus attribuables à la maladie, à la mortalité et à l'accroissement des mises de fonds dans les prisons et les hôpitaux pour débilés mentaux subventionnés par l'État. Il faut ajouter à cela des mises de fonds publiques de quelque \$2,8 milliards par année, au cours de la période de 1970-1975, en prestations aux sans-travail et aux assistés sociaux, reliées à la hausse soutenue de 1,4% du taux de chômage. D'autres mises de fonds ne sont pas incluses, soit le coût des soins dans les institutions fédérales. Même en excluant ces dernières mises de fonds, le coût de la hausse soutenue de 1,4% du taux de chômage en 1970 s'élève à moins \$21 milliards. Comme il a déjà été signalé, cela exclut entièrement les répercussions d'autres augmentations du taux de chômage depuis 1970.

Ces sommes représentent des ressources perdues ou devenues improductives. Il s'agit de richesses qui ne se concrétiseront jamais, d'une perte sèche pour notre économie et notre société. Voilà qui témoigne, du moins en partie, de la tragédie humaine du chômage. Mais, et c'est là le fait le plus significatif, ce sont des pertes que l'on aurait pu éviter.

Une étude semblable à celle que nous venons de décrire a été faite récemment au Canada par la Direction Générale des recherches sur les politiques et la planification à long terme du ministère de la Santé nationale et du Bien-être Social à Ottawa. Bien qu'elle n'ait par encore été publiée, les résultats préliminaires démontrent des liens étroits entre l'augmentation des cas de maladie mentale, de suicide et de toutes sortes de maladies. Le point essentiel à retenir de tous ces exemples est que, en plus des coûts directs évidents du chômage, il existe des coûts indirects qui sont bien plus insidieux et de bien plus grande portée. À la différence des prestations d'assurance-chômage, ces coûts sont presque sans limite et s'étendent sur plusieurs années.



INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT: TRANSFORMATRICE DE PRODUITS PÉTROCHIMIQUES, DE COTON, DE PÂTE DE BOIS ET DE LAINE

LA PRODUCTIVITÉ DANS LES INDUSTRIES DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

I. HISTORIQUE

(a) Fabrication du textile

Dans l'industrie manufacturière du textile (à l'exclusion de la bonneterie), la productivité s'est accrue, au cours de 1965-1976, à une moyenne annuelle de 4,3%, ce qui constitue une augmentation réelle de 52% en 10 ans. Le taux moyen des gains de productivité dans le domaine de la bonneterie a été légèrement inférieur à 3,4%, ce qui est un accroissement réel de 40% en 10 ans. Dans chaque cas, la base de la mesure a été la valeur ajoutée par heure-homme payée. (Statistique Canada - Recensement de la fabrication).

L'installation de nouveaux équipements a fait réaliser à l'industrie les gains de productivité les plus spectaculaires. Dans plusieurs procédés de fabrication textile, la machinerie disponible sur la scène internationale est devenue de plus en plus productive à mesure que la décennie avançait. Les questions importantes de plusieurs entreprises textiles étaient: (a) le capital peut-il être généré? et (b) doit-on en prendre le risque?

(b) Fabrication du vêtement

La technologie a joué un rôle important dans la fabrication du vêtement. Cependant, la productivité sera grandement accrue par des programmes destinés à former le personnel de production. C'est dans cette voie que semble résider la plus grande possibilité d'amélioration au cours de la prochaine période. Cela n'exclut pas une plus grande compétence chez les cadres supérieurs.

La technologie actuelle continuera à jouer un rôle important dans la fabrication du vêtement au Canada et elle deviendra probablement plus souple et moins coûteuse à l'avenir. L'incursion des importations a été un facteur qui a freiné le progrès en obligeant les manufacturiers à varier davantage leurs produits et à diminuer les quantités.

(c) Comparaisons de productivité à l'intérieur de l'industrie

L'Addendum A expose les données de productivité dans les industries du textile, de la bonneterie et du vêtement, telles que définies par Statistique Canada. L'industrie de la bonneterie constitue un petit groupe dont les activités, telles que définies par l'industrie, tombent en partie dans l'industrie textile et en partie dans celle du vêtement.

L'Addendum B fait la comparaison entre les niveaux de productivité des 28 sous-secteurs de l'industrie traduits à nouveau en valeur manufacturière ajoutée par heure-homme de production payée. Il semble exister une forte corrélation positive entre la productivité et l'intensité du capital.

Il n'y a rien de fondamentalement mauvais qu'une industrie utilise un faible taux de capital. De fait, dans une économie qui affronte une demande énorme de capital pour des produits liés à l'énergie, la possibilité de créer des emplois au moyen d'engagements modérés de capitaux représente un avantage définitif.

Il faut toutefois reconnaître qu'avec le recul du temps, les montants de \$6 à \$13 (1975) de valeur ajoutée par heure-homme ne suffiront bientôt plus à couvrir les salaires actuels de production, les avantages sociaux, la surveillance de l'usine, l'amortissement, les frais de vente, les frais de gestion et la rémunération du capital.

Au cours des prochaines années, l'industrie devra augmenter substantiellement sa productivité ou se voir forcer de quitter les affaires, par manque d'employés, de bénéfices ou des deux.

(d) Comparaison avec les homologues des États-Unis

Dans ces industries, la comparaison entre la productivité canadienne et celle des États-Unis est compliquée, car les chiffres américains disponibles sont exprimés en heures-hommes travaillées, tandis qu'au Canada les chiffres représentent des heures-hommes payées. En allouant 7,5% comme différence entre les heures-hommes payées et celles travaillées aux É.-U., nous trouvons que la productivité des industries canadiennes du vêtement et du textile se situe

très près des moyennes américaines.

Valeur ajoutée par heure-homme payée - 1975

	<u>États-Unis</u> <u>(\$ É.-U.)</u>	<u>Canada</u> <u>(\$ Cdn)</u>
Vêtement	\$6.95	\$6.25
Bonneterie	\$8.30	\$6.52
Textiles	\$9.06	\$9.21

II. LA TECHNOLOGIE DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

La productivité de l'industrie textile subit fortement l'influence de la technologie employée dans les opérations hautement diversifiées des entreprises textiles.

Cette technologie inclut le "savoir-faire" qui permet à toute entreprise d'obtenir une productivité accrue de ses installations actuelles, qu'elles soient nouvelles ou anciennes. Pour ce faire, les entreprises dépendent surtout de leurs propres ressources. Dans beaucoup de cas, le savoir-faire interne de l'entreprise reçoit l'assistance des services d'experts-conseil, de fournisseurs et de compagnies associées. La rationalisation est si avancée que souvent tous les sous-secteurs industriels ne comprennent que relativement peu d'entreprises et ces sous-secteurs sont très différents les uns des autres par le savoir-faire exigé.

Le plus fort gain de productivité en textile provient de la technologie incorporée dans un nouvel équipement. Le taux d'accroissement disponible dans la productivité d'un nouvel équipement revêt diverses proportions d'un sous-secteur industriel à l'autre, certains sous-secteurs ayant parfois réalisé une avance spectaculaire.

Ce point est très apparent lorsque nous examinons les données américaines à l'Addendum C. On peut voir, par exemple, que la vitesse des broches à texturisation atteignant 40 000 t/m, vers le milieu des années 50 est passée à 400 000 t/m au début des années 70. Maintenant, on utilise des vitesses de l'ordre d'un million de t/m. La succession rapide des machines ayant une production sans cesse accrue a entraîné une hausse énorme de productivité et un déclin du coût de la texturisation. Les sociétés qui ont remporté du succès dans ce domaine, tant au Canada que dans d'autres pays, sont habituellement celles qui ont investi en temps propice dans l'équipement approprié.

Il n'est pas suggéré qu'on puisse solutionner rapidement les difficultés technologiques rencontrées dans l'industrie du textile, ni qu'on avantagerait toutes les entreprises en investissant fébrilement dans l'équipement le plus récent. Dans certains secteurs, où le perfectionnement mécanique est lent, il serait peut-être préférable de conserver l'ancien équipement plutôt que d'en acheter du nouveau. Il est certain toutefois que le remplacement du vieil équipement par du nouveau a permis à bien des entreprises de réaliser des gains importants de productivité.

Bien que le taux moyen d'amélioration réelle de la productivité du textile ait dépassé 4% par année, nombre d'exemples démontrent que le potentiel des améliorations est resté inexploité. Deux raisons semblent présider à ce fait. Premièrement, il est difficile de trouver de nouveaux capitaux. Le bénéfice net de l'industrie, après impôt, s'est maintenu à moins de 2% des ventes et à moins de 5% du capital investi. Lorsque la rentabilité avant impôt était grande durant les années de pénurie de 1973 et 1974, l'industrie a subi une lourde imposition sur une plus-value illusoire de ses stocks. Ces facteurs ont affaibli le pouvoir de l'industrie de financer de nouveaux projets. L'industrie américaine se trouve dans une situation semblable comme il ressort du passage suivant tiré d'un rapport du "Department of the Treasury" des États-Unis:

"Témoignant devant le "House Ways and Means Committee",
ATMI a déclaré que les bénéfices traditionnellement bas, les incidences de l'inflation continue, du vieillissement technologique, de la concurrence étrangère et les propositions d'arrê-

tés gouvernementaux de réduire la pollution et d'assurer la sécurité des travailleurs, pourraient bien empêcher certaines compagnies de textile de réunir les capitaux nécessaires. Ils prédisent que l'industrie du textile éprouvera une forte pénurie de capitaux au cours de la prochaine décennie, à moins que la politique fiscale et monétaire du gouvernement soutienne l'effort des industries pour améliorer la situation du capital."

Le second obstacle à l'investissement intensif de capitaux réside dans le fait que les investisseurs y voient un risque, tant que notre politique à long terme ne se rapprochera pas de celle de nos principaux associés commerciaux des pays développés.

III. APPROCHES CONCERNANT L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ: TEXTILE ET VÊTEMENT

(a) Introduction

Les approches générales concernant l'amélioration de la productivité varient considérablement parmi l'industrie primaire textile et l'industrie du vêtement. L'industrie primaire du textile est plus hétérogène et fait plus appel au capital. Une vaste rationalisation s'est exercée dans toute l'industrie. Les nouvelles dépenses en capital par employé ont atteint en moyenne \$1305 (1971-1974; É.-U. \$1288), mais ont décliné ces dernières années, à cause des bénéfices minima et de l'incertitude résultant du problème vaste et croissant des importations. Le facteur dangereux qui empêche la technologie industrielle de s'améliorer rapidement semble être la pénurie croissante de capitaux. Dans l'industrie primaire textile, les nouvelles installations exigent maintenant des mises de fond importantes s'échelonnant à partir de montants supérieurs à \$400 000 par emploi dans les usines de fibres synthétiques et allant jusqu'à \$150 000 par emploi dans les installations de filature, de tissage et de finition.

(b) Possibilité d'amélioration

Il y a encore possibilité d'améliorer la productivité. Elle se range sous les titres de modernisation, d'échelle et de spécialisation.

- (i) La modernisation peut faire réaliser des gains de productivité dans certaines parties, non pas toutes, de l'industrie textile. L'allure à laquelle cela s'accomplit est ralentie par la pénurie de capitaux et la répugnance à les engager. La dévaluation du dollar canadien constitue un autre préventif, car elle a fait augmenter de beaucoup le coût des machines textiles fabriquées en Europe, au Japon et aux É.-U.
- (ii) Les personnes étrangères à l'industrie recommandent l'échelle de production comme moyen d'améliorer sa compétitivité. Cependant, étendre l'échelle de production par l'exportation, par exemple, n'a rien de productif lorsque le prix moyen des expéditions supplémentaires tombe au-dessous du coût moyen de production. L'expansion d'échelle sur le marché national est également difficile parce que la plupart des sous-secteurs de l'industrie ont déjà été fortement rationalisés et que les parts du marché sont fortement défendues. Le groupe d'étude conclut que les vraies possibilités d'améliorer l'échelle résident dans le déplacement des importations.
- (iii) La spécialisation de la production semblerait à première vue offrir une troisième grande possibilité d'améliorer la productivité des textiles. La restriction des lignes de produits peut certes réduire le coût moyen de fabrication des produits restants, mais c'est une fausse économie lorsqu'il en résulte un service moindre aux clients qui se tournent alors vers les importations.

IV LES MÉCANISMES DE TRANSFERT

Tel que mentionné, le taux d'amélioration de la productivité des industries peut s'élever par l'application des connaissances, des techniques et de l'équipement actuels. Le groupe d'étude a abordé la question des "systèmes de livraison" ou des mécanismes de transfert au

moyen desquels les personnes et les organismes appartenant aux industries du textile et du vêtement peuvent acquérir les connaissances, la technologie et l'équipement des personnes qui les possèdent. Il est évident qu'on doit créer des mécanismes de transfert efficaces si l'on veut accélérer la productivité de ces industries. Nos recommandations visent à obtenir des résultats pratiques dans les délais les plus courts.

V LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

(a) Collèges et universités du textile

Québec

La faculté du textile du CEGEP de Bourchemin à St-Hyacinthe (Québec) donne au niveau post-secondaire, deux cours de trois ans sur la production, la teinture et la finition du textile; l'industrie appuie ces cours par des bourses d'études de \$2000 par étudiant, par des emplois d'été et par l'engagement éventuel des diplômés. Depuis 1945, quelque 1000 personnes ont obtenu des diplômes dans ces deux programmes.

Ontario

La principale faculté du textile en Ontario se trouve au "Mohawk College of Applied Arts and Technology". Ce collège dispense aux diplômés du secondaire un cours de trois ans sur la production, la teinture et la finition du textile. Ce programme est aussi financé par l'industrie. Depuis l'ouverture du collège, 500 personnes ont obtenu un diplôme.

Les collèges de St-Hyacinthe et de Mohawk offrent aussi des cours du soir aux personnes des communautés environnantes employées dans l'industrie.

Autres collèges et universités

À l'université de Guelph, la faculté du textile dispense des cours conduisant à l'obtention d'une maîtrise en textile. L'université de Mount Allison, les universités de l'Alberta, du Manitoba et d'autres dispensent des cours d'économie domestique qui comprennent des notions fondamentales de textile.

Nous recommandons que, dans le cadre de leurs programmes actuels, les collèges du textile offrent bientôt aux employés de l'industrie des cours avec crédits conduisant à l'obtention de diplômes en production et en gestion du textile.

Insuffisances de formation

Il y a un manque croissant de mécaniciens pour assurer l'entretien des machines toujours plus perfectionnées de l'industrie et il faut un programme destiné à améliorer les qualifications des mécaniciens en exercice. Nous recommandons donc d'établir un programme de formation pour ces mécaniciens.

PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DU VÊTEMENT

La première démarche importante pour accélérer l'amélioration de la productivité consiste à établir un programme de productivité et de développement. Ce programme se concentrerait sur les ressources humaines et le perfectionnement de l'infrastructure dans chacun des grands centres du vêtement. Il entérinerait ce qu'on fait habituellement et établirait les éléments dont nous ne disposons pas encore au Canada. Il fournirait au fabricant, si petit soit-il, des connaissances pratiques, des conseils, et de l'aide. Il pourrait être équipé pour offrir des services (méthode de génie industriel et dessin d'atelier) qui autrement dépasseraient les ressources du client.

À l'annonce de la politique du textile en mai 1970, l'honorable Jean-Luc Pépin a déclaré:

" Le gouvernement établira des Centres de productivité et de développement pour les industries du textile et du vêtement, afin de les aider à bénéficier le plus possible des nouvelles technologies et des nouveaux produits. Les Centres seront constitués en collaboration étroite avec les universités et les écoles de textile du Canada."

En conséquence, on a créé un groupe d'étude industrie-gouvernement avec mission d'étudier la proposition du gouvernement et de recommander le type de centre le plus approprié, les services qu'il devrait offrir et son mode de financement.

La volonté unanime de l'industrie qui s'est manifestée depuis le rapport du groupe d'étude en 1972 peut se résumer ainsi:

- il ne devrait pas y avoir un Centre de productivité et de développement; mais un programme de productivité et de développement
- le programme devrait être placé sous la direction et la gestion de l'industrie et les premiers fonds importants proviendront du gouvernement fédéral;
- les fonds ne devraient pas être dépensés pour "la brique et le mortier" mais pour louer des installations, embaucher du personnel, établir des programmes et financer les nombreux voyages à travers le pays;
- le programme devrait s'adapter à tous les besoins des concentrations dans l'industrie du vêtement au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique;
- autant que possible, le programme devrait compléter, et non concurrencer, les activités actuelles des organismes de recherche, des associations et des collèges;
- chacun des programmes et des services régionaux devrait mettre au point une spécialisation dont toutes les entreprises du vêtement au Canada pourraient, pour un coût égal, utiliser les résultats;
- le programme devrait être conçu pour devenir autosuffisant.

En 1972, la "Apparel Manufacturers Association of Ontario" a mis au point un programme de productivité et de développement pour l'industrie du vêtement de l'Ontario, lequel a été couronné de succès. Toutefois, l'organisme n'a pas réussi à obtenir des fonds fédéraux de programme et de développement pour établir un bureau de services destiné à l'industrie.

En 1975, le gouvernement de l'Ontario a publié un rapport complet intitulé "Analyse sectorielle des industries du textile et du vêtement" qui indiquait qu'un programme de productivité et de développement était grandement nécessaire en Ontario. En 1976, la Commission du textile et du vêtement a recommandé, dans son rapport, l'établissement d'un Programme de productivité et de développement.

" Pendant les récentes audiences que la Commission a tenues dans les principales villes du Canada, l'assistance a questionné régulièrement les manufacturiers sur les pratiques et les procédés de production contemporains et sur le degré de gestion professionnelle qu'ils emploient dans leurs opérations. Certains semblaient suivre des méthodes et des procédés très sophistiqués indiquant un haut degré d'efficacité; d'autres, par contre, semblaient utiliser divers degrés moindres de raffinement. Mais ils firent ressortir clairement le réel besoin au Canada d'un service capable de fournir une aide et des conseils techniques sur les problèmes touchant le choix du matériel, la production et la gestion, ainsi que des possibilités de formation régulière de la gestion, pratiquement à tous les niveaux".

En 1977, les gouvernements du Québec et du Manitoba ont appuyé ce concept. (Il a été mis en oeuvre dans l'industrie de la chaussure, cette année-là). Le Manitoba a lancé son programme initial en 1978, tandis qu'en Ontario et au Québec, des comités oeuvrent sur ce projet dont la date de lancement est encore inconnue. Suite à la création du Comité consultatif d'étude sur le textile et le vêtement, il y a encore unanimité sur la nécessité de ce programme dans l'industrie du vêtement.

Les éléments d'un programme de productivité et de développement sont abordés sous trois rubriques:

- (a) le développement des ressources humaines;

- (b) le développement de l'infrastructure;
- (c) les vérifications de la productivité.

(a) Le développement des ressources humaines

Environ 1600 compagnies de l'industrie du vêtement emploient actuellement moins de 50 personnes, 350 emploient de 50 à 100 personnes et 350 autres compagnies ont plus de 100 employés. Les entreprises grandissent, mais elles croissent en même temps en taille et en complexité; elles n'ont pas tant besoin d'un contremaître qui fait progresser les affaires quelque peu passivement, que d'un administrateur qui joue un rôle actif dans la gestion réelle. Ces entreprises détiennent la clé d'une importante amélioration de la productivité*.

Les besoins de l'industrie du vêtement pour faciliter l'amélioration de la production peuvent se résumer ainsi:

1. un programme de productivité et de développement (pratique, efficace, industriel, géré par l'industrie avec une mise de fonds initiale du gouvernement);

2. un programme de certification des cadres moyens visant à encourager les contremaîtres à perfectionner leurs qualifications pour répondre aux besoins courants en vertu d'une norme nationale unique. Des programmes de ce genre ont très bien réussi au Royaume-Uni et dans plusieurs pays du Commonwealth où les contremaîtres étudient pour obtenir leur "titre d'A.C.I." (Associate of Clothing Institute).

3. des mécaniciens et des électroniciens compétents sont requis pour assurer la réparation et l'entretien des machines toujours plus sophistiquées en usage dans l'industrie du vêtement et de la bonneterie. La pénurie de tels mécaniciens décourage l'installation d'une technologie avancée. On devrait établir sans retard la formation de mécaniciens dans les collèges et les écoles de métiers appropriés.

(b) Le développement de l'infrastructure

Il faut plus d'éléments permanents pour transférer la technologie mondiale courante dans les deux mille entreprises du vêtement au Canada. Actuellement, plusieurs programmes d'associations et du gouvernement ont été mis en oeuvre, comme nous l'avons vu précédemment. Le Programme de productivité et de développement recommandé à la section précédente serait l'un des moyens d'atteindre cet objectif. Il faut aussi un programme collégial de gestion du vêtement partout où cela est possible dans d'autres régions du Canada. Une école de gestion du vêtement existe déjà au Collège George Brown.

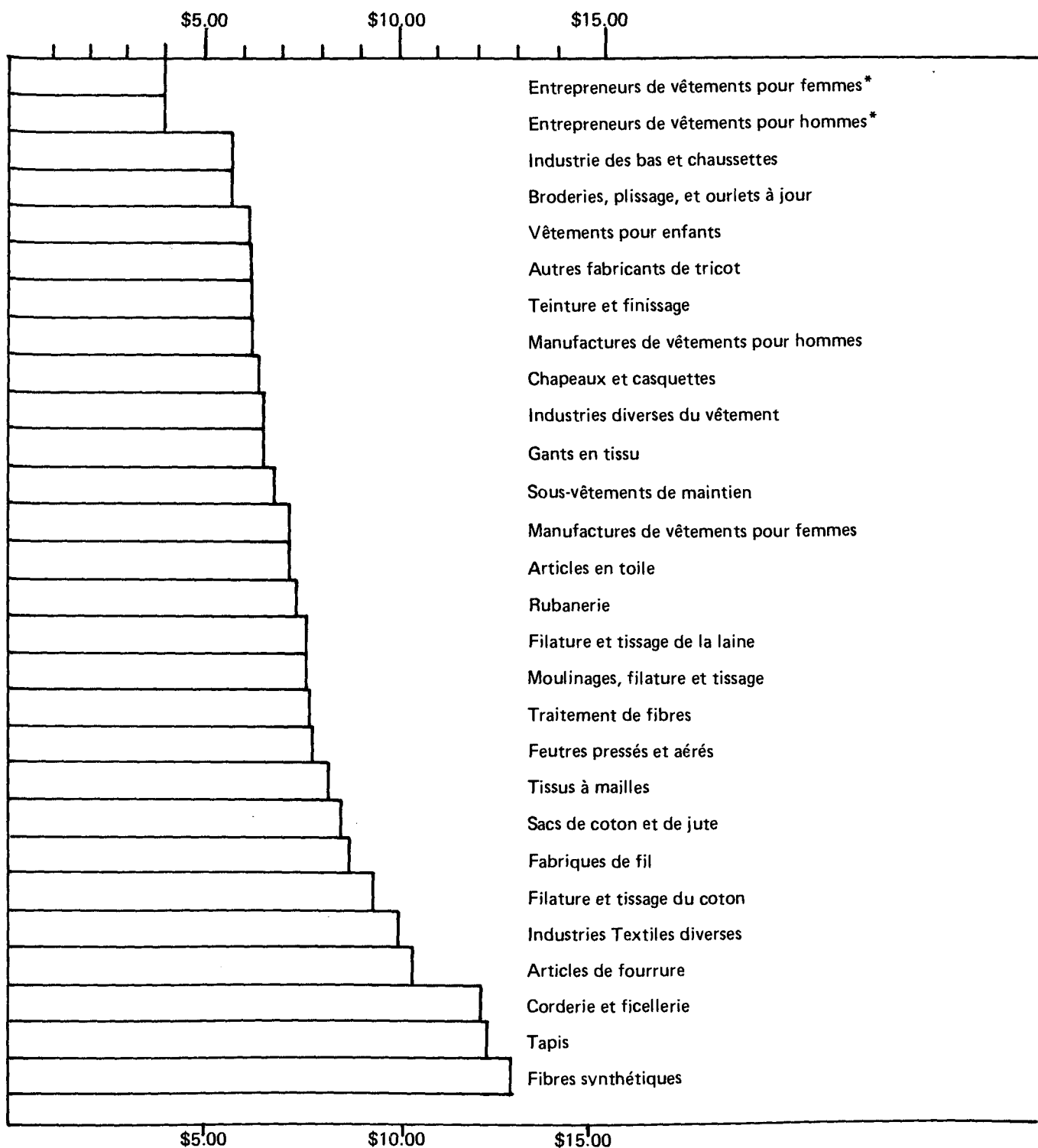
(c) Les vérifications de la productivité

Un programme de vérification de la productivité tel qu'il existe en Ontario fait déjà partie intégrante du programme de redressement de l'industrie de la chaussure et de la tannerie. Ce programme que nous recommandons d'élargir et d'adapter selon les besoins de l'industrie du vêtement, réclame des subventions destinées à restructurer tous les aspects des opérations d'une compagnie, y compris la préparation d'études de marché et la formation du personnel d'exécution. Les études de génie industriel, les méthodes et les plans d'agencement de machines sont autant de domaines importants à examiner.

La direction reçoit encore de l'aide pour l'établissement des budgets et la restructuration de l'équipe de direction pour en améliorer le rendement. Les montants destinés à ces entreprises dépendent de l'approbation accordée à la valeur du plan proposé et peuvent couvrir 80% du coût, y compris l'étude initiale, jusqu'à une somme totale de \$100 000.

* Voir les Addenda D et E.

Valeur ajoutée à la fabrication par heure-homme de production payée
chez les industries du vêtement et du textile – 1975



*Donnée artificiellement comprimé à cause de problèmes statistiques.

Tableau IX - 1 - Pourcentage de la production totale de fibres aux États-Unis pour certaines années entre 1960 et 1973

Année	% Coton	% Fibres synthétiques	% Fibres de laine
1960	65	29	6
1965	53	43	4
1970	40	58	2
1973	29	70	1

Tableau IX - 2 - Nombre équivalent de broches à fausse torsion installées, par T/M, É.-U.

Mi-année	40 000 t/m	120 000 t/m	240 000 t/m	345 000 t/m	400 000 (dispositif de chaleur simple et double)
1956	20 000				
1957	25 000				
1958	28 000	2 000			
1959	11 000	25 000			
1960	11 000	27 000			
1961	11 000	31 000			
1962	11 000	36 000			
1963	11 000	40 000			
1964	11 000	42 000	10 000		
1965	11 000	52 000	32 000		
1966	9 000	53 000	52 000		
1967	8 000	53 000	60 000	13 000	
1968	6 000	53 000	66 000	32 000	
1969	4 000	53 000	66 000	102 000	
1970	-0-	50 000	66 000	114 000	70 000
1971	-0-	46 000	66 000	124 000	159 000
1972	-0-	40 000	66 000	130 000	309 000
1973	-0-	38 000	66 000	140 000	556 000

Tableau IX - 5 - Production annuelle de bas pour femmes
(en millions de douzaines de paires)

	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963
Pleine longueur (Sans couture)..	16.99	27.22	35.84	68.11	103.88	117.81	102.18	87.97	76.90	65.48
Bas-culotte	80.67	64.99	87.80	58.39	16.89	-	-	-	-	-
Pleine longueur avec couture ...	0.14	0.15	0.37	0.37	0.69	1.34	2.87	4.35	6.99	10.49

Tableau IX - 6 - Machines installées pour tissus
double-maille, États-Unis

Année	Nombre de machines installées	Différence avec l'année précédente	No. de filés d'alimentation (% du total)		
			24	36	48*
1962	1 200				
1963	1 800	600	65	34	1
1964	2 200	400			
1965	2 700	500	58	38	4
1966	3 400	700			
1967	4 600	1 200			
1968	5 300	700			
1969	6 500	1 200			
1970	10 000	3 500	50	35	15
1971	16 000	6 000	33	45	22
1972	22 000	6 000	25	45	30
1973	24 000	2 000	20	45	35
1974	23 000	-1 000	18	45	37

Tableau IX - 8 - Machines installées pour tissus à la verge, É.-U.
(unités)

Année	Mach. teinture à jet	Mach. teinture sous pression	Mach. teinture atmos- phérique	Mach. teinture sur jigger	Mach. teinture sur foulard	Mach. teinture à la continue
1960						
1963	6	34	5000	3800	650	
1964	7	56	4980	3680	648	
1965	12	65	4902	3510	646	200(30)**
1966	33	98	4880	3480	644	
1967	67	160	4790	3460	642	
1968	117	230	4750	4208	640	
1969	201	400	4602	2804	638	
1970	374	650	4510	2440	636	
1971	599	750	4350	2208	634	
1972	758	810	4150	2110	632	
1973	858	810	4048	1957	630	295(132)**

* À l'exclusion des machines pour tapis

** (Machines pad steam - thermosol)

Tableau IX - 9 - Imprimeuses installées, États-Unis*
(années choisies)

	1963	1965	1973
Imprimeuses à rouleaux	460	450	394
Imprimeuses à cadres			
Plan horizontal - à cadres	310	300	211
Plan horizontal - à cadres rotatifs	-	20	136
Imprimeuses à papier sublistatique	-	-	77
Imprimeuses à bandes	-	-	16

* à l'exclusion de l'équipement pour tapis

CADRES
SUPÉRIEURS

	CONNAISSANCES	FORMATION	INFRASTRUCTURE
Situation actuelle	<ul style="list-style-type: none"> - salons commerciaux - fournisseurs - experts-conseils - magazines - visites 	<ul style="list-style-type: none"> - techniques marchandes axée sur la mise en marché - surtout en cours d'emploi - nombreux professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - fréquente le Collège George Brown - suit des programmes universitaires
Situation proposée	<ul style="list-style-type: none"> - aide aux petites compagnies dans la finance et l'établissement du prix de revient - aide à toutes les compagnies par accès aux renseignements de R et D 	<ul style="list-style-type: none"> - séminaires techniques - cours de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin d'un programme de gestion du vêtement au niveau collégial au Québec
Possibilité de programme de P et D	<ul style="list-style-type: none"> - bibliothèque technique - accès à la recherche mondiale par la Fondation de la recherche de l'Ontario - rapport des experts-conseils sur les compagnies/industries 	<ul style="list-style-type: none"> - séminaires techniques - ingénieurs étrangers en visite faisant rapport sur leur travail 	<ul style="list-style-type: none"> - personnel de P et D peut servir de conférencier invité dans les collèges et de conseiller de programmes

CADRES
MOYENS

Situation actuelle	<ul style="list-style-type: none"> - connaissances surtout en cours d'emploi, axées sur la technique 	<ul style="list-style-type: none"> - séminaires périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> - fréquente des cours de collège
Situation proposée	<ul style="list-style-type: none"> - programme de gestion du vêtement - recruter de nouveaux gestionnaires - recycler ceux en exercice 	<ul style="list-style-type: none"> - établir un programme de certification en gestion du vêtement dans tout le Canada 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin d'un programme de gestion du vêtement au niveau collégial au Québec
Possibilité de programme de P et D	<ul style="list-style-type: none"> - consulter le personnel - obtenir des taux de données normales - pratiques du personnel - systèmes informatiques - évaluation des machines - technique des produits - analyse technique (fusion, tissus, etc.) - communiqué sur les produits 	<ul style="list-style-type: none"> - séminaires - préparer un directeur d'enseignement comme promis - professeurs et ingénieurs en visite 	<ul style="list-style-type: none"> - personnel de P et D peut servir de conférencier invité dans les collèges et de conseiller de programmes

Éléments de productivité

Composantes						
Élément	Définition	Influence principale	Source de contrôle	Facteurs dominant	Facteurs décisifs	Moyens pertinents de productivité
Élément normal	CONTENU INTRINSÈQUE DU TRAVAIL	Produit ou design	DESIGN	MARCHÉ	Exigences des clients Prix Conception Choix des tissus Qualité	Techniques de coupe Rationalisation de la conception Spécification de la qualité Analyse de la valeur
	CONTENU DU TRAVAIL CONTRÔLÉ PAR LE PROCÉDÉ	Procédé technique	TECHNIQUE DE PRODUCTION	ÉCHELLE ET SOUPLESSE	Échelle d'opération Investissement en technique Investissement en équipement Éventail des opérations Variation de la conception Variété du tissu	Technique des méthodes Plan de l'installation Accessoires Mécanisation Mesure du travail
Élément en excès	EXCÈS INTRINSÈQUE	Conditions de fabrication	DEMANDES EXTERNES ET POLITIQUE COMMERCIALE	SERVICE À LA CLIENTÈLE	Temps d'exécution Variation de conception Variété de tissu Grandeur de l'unité % fait sur mesure	Plan des systèmes Programme Traitement des commandes Mise en marche rationalisée
	EXCÈS DE GESTION	Gestion hiérarchique	PLANIFICATION DE LA PRODUCTION ET CONTRÔLE DES ATELIERS	APTITUDE À LA GESTION	Rotation de la main-d'oeuvre Absentéisme Degré de surveillance Travail partiel Changement saisonnier Rendement de l'opérateur	Objectifs de gestion Stimulants Contrôle de la production Équilibrage Contrôle de la qualité Formation et placement Information gestionnelle Perfectionnement de la surveillance

Source: Attainable Production Targets
A report by the Economic Development Committee
for the Clothing Industry
Londres, Angleterre, 1969

PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Introduction

Dans la présente annexe, nous allons examiner le fonctionnement des programmes d'aide et d'encouragement du gouvernement fédéral actuellement en vigueur et plus particulièrement l'aptitude de ces programmes à satisfaire les besoins des industries du textile et du vêtement.

Une étude des programmes d'aide du gouvernement canadien, Comparaison des industries, présentée ci-après en Addendum A, démontre que ces programmes ont été très peu utilisés par les industries du textile et du vêtement. Les conclusions de cette étude sont résumées dans le tableau 1.

TABLEAU 1

PROGRAMMES D'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

<u>Secteur</u>	<u>Subvention/Employé/Année</u> \$
Ameublement	15.27
Textile et vêtement	26.99
Produits forestiers	123.40
Produits électriques, électronique	236.77
Machinerie	365.16
Aéronautique	1099.49
Chantiers navals	1303.57

Source: Addendum 1

De toutes les industries étudiées, seule l'industrie de l'ameublement fait apparaître au Canada une subvention totale par année inférieure en pourcentage des expéditions à celle du textile et du vêtement. En d'autres termes, les subventions accordées aux industries du textile et du vêtement n'ont pas atteint \$27 par employé et par année. Si l'on compare les subventions accordées par le gouvernement fédéral au textile et au vêtement à celles accordées à l'aéronautique ou aux chantiers navals qui sont plus de 30 fois plus élevées sur cette base, il est évident que ces programmes n'ont pas beaucoup aidé les industries du textile et du vêtement. Même si on reconnaît que l'aéronautique et les chantiers navals sont des industries que le gouvernement fédéral, à juste raison, tente d'aider quelqu'en soit le coût élevé, il faut tout de même admettre qu'une comparaison avec les produits électriques et l'électronique démontre que ces subventions aident très peu les industries du textile et du vêtement.

Programmes en vigueur

Nous avons passé en revue les principaux programmes d'aide et d'encouragement en vigueur offerts à l'industrie canadienne. Certains d'entre eux n'ont de toute évidence pas été conçus dans le but d'aider les fabricants de textile et de vêtement et, par conséquent, n'ont pas été inclus dans le présent document (par exemple le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense et le Programme d'aide à la construction de navires).

Les programmes les plus importants pour nos industries sont notamment les suivants:

MEER:

La grande majorité du financement public des industries du textile et du vêtement provient du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER). Ceci n'est pas surprenant si l'on considère que les objectifs des subventions du MEER visent à réduire les disparités régionales que l'on rencontre généralement dans les régions situées à l'extérieur des principaux centres où les textiles se trouvent habituellement.

Les industries du textile, du tricot et du vêtement ont reçu 11,6% du total déboursé par le MEER depuis sa création en 1969 pour les projets achevés à la fin de l'année 1976, et avaient également reçu 5,9% des subventions déboursées à cette date pour des offres nettes acceptées encore en cours. Grâce à ces subventions, les trois industries susmentionnées ont offert 17,4% des nouveaux emplois créés par les projets achevés, alors que les offres toujours en cours mais pas encore terminées devraient représenter 13,8% des nouveaux emplois dans toutes les industries résultant de subventions d'encouragement accordées par le MEER.

Du fait que ces industries comptent pour environ 13% de l'emploi dans la fabrication, la répartition des subventions du MEER semble tout à fait équitable.

Il existe toutefois plusieurs points du programme du MEER qui font sérieusement obstacle à l'aptitude des industries du textile et du vêtement à utiliser pleinement et efficacement ce programme d'encouragement. Le premier est la discrimination du MEER contre ces industries dans le secteur particulier de Montréal; le deuxième est la faible subvention maximale accordée aux fabricants de vêtements dans toutes les zones désignées; et le troisième touche aux divers autres règlements sur les subventions du MEER en général.

D'autre part, certains agents du MEER ont laissé savoir que le Ministère avait tout récemment adopté une politique par laquelle il refusait d'offrir des subventions en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional pour le textile et le vêtement tant que le rapport du Groupe d'étude ainsi que ses conséquences sur la politique commerciale, ne seront pas publiés. D'autres agents nient ce changement de politique et il est impossible d'avoir une confirmation écrite d'un côté ou de l'autre. Cette situation est tout à fait intolérable pour ces industries puisque, ignorant la politique, elles peuvent élaborer des plans très coûteux pour les soumettre au Ministère en pure perte.

(i) Discrimination du MEER dans la région spéciale de Montréal

Le nouveau programme pour le secteur particulier de Montréal mis en vigueur vers le milieu de l'année 1977 a entraîné un parti pris injuste contre les industries du textile. Seuls les soit-disant "secteurs les plus dynamiques" fonctionnant dans des domaines particuliers sont admissibles dans le cadre de ce programme.

Il existe de ce fait des injustices découlant du nouveau règlement et, bien que ce programme étende du point de vue géographique le secteur du MEER au grand Montréal, qui auparavant n'avait pas droit aux subventions, le nouveau secteur particulier dans lequel seulement certains produits choisis sont admissibles, comprend maintenant également plusieurs comtés dans les cantons de l'Est et au nord de Montréal qui étaient auparavant des secteurs désignés sans restriction. Ainsi, les secteurs qui jusqu'en juillet 1977 auraient pu bénéficier des subventions du MEER à toutes les industries, ont perdu leur statut "sans restriction" et ont maintenant le droit de demander des subventions uniquement dans des industries choisies.

(ii) Discrimination du MEER contre l'industrie du vêtement

Dans une publication du MEER intitulée "Possibilités de développement pour le commerce et l'industrie au Canada", on peut lire une déclaration de politique discriminatoire à l'égard de l'industrie du vêtement. Elle stipule en effet que le plafond (LSDR) pour les subventions au développement est de 80% du coût en capital approuvé pour la plupart des subventions déterminées par les formules classiques. (Dans le cas de l'industrie des sous-vêtements, le maximum est de 40%).

¹ Gouvernement du Canada - Expansion économique régionale: "Possibilités de développement pour le commerce et l'industrie au Canada".

(iii) - Autres règlements du MEER

Comme dans le cas du crédit d'impôt à l'investissement, les subventions en capital du MEER réduisent la valeur amortissable de l'actif mis en place, ce qui a pour effet de minimiser sérieusement la valeur du programme. D'autre part, les subventions pour l'expansion des installations existantes sont inférieures à celles accordées pour de nouvelles installations. Au sein de l'industrie du vêtement, les dépenses encourues pour acquérir de nouvelles installations pour de nouvelles lignes de produits sont considérées comme une expansion et non un nouvel investissement. Ainsi, la subvention du MEER est inférieure et ne comprend pas l'élément main-d'oeuvre des coûts encourus.

(iv) - Modernisation des usines en place dans les secteurs désignés à travers le Canada

Conformément à l'article 9(4) de la Loi sur les subventions au développement régional, une usine qui a été construite avec l'aide d'une subvention du MEER n'a pas droit à une subvention pour la modernisation des installations.

Nous sommes d'avis que cet article devrait être abrogé puisqu'il touche toute l'industrie manufacturière y compris la nôtre.

(v) - L'industrie du textile et du vêtement et les disparités économiques régionales

L'industrie du vêtement et, dans une moindre mesure, certains des secteurs de l'industrie du textile, peuvent être en mesure de contribuer tout particulièrement à la diminution des disparités économiques régionales et du chômage régional grâce à la décentralisation de leurs produits dans des régions où le taux de chômage est élevé.

L'échelle nécessaire dans l'industrie, le genre d'aptitudes requises, le peu d'importance relative du fret dans le coût et l'expertise grandissante dans la gestion des filiales, que l'on trouve dans l'industrie, appuient ce point de vue.

Recherche et développement

Au cours des 15 dernières années, ce programme est passé d'une déduction fiscale à un programme de subvention pour revenir à une déduction fiscale. Dans les deux cas, environ la même subvention a été offerte. Le programme a toujours comporté le concept de contributions à des recherches accrues seulement, en valeur. Une analyse des sommes déboursées fait apparaître que, de loin, la plus grande aide a été apportée aux industries de l'électronique et que des sommes plus petites ont été utilisées par les transformateurs de minerais et les compagnies métallurgiques. Nous sommes d'avis que ce programme a mis l'accent sur la recherche pure et minimisé les aspects du développement.

Ceci a empêché les industries du textile et du vêtement de bénéficier de façon significative des résultats des subventions puisque aucune de ces industries ne se consacre beaucoup à la recherche pure mais qu'elles s'intéressent davantage au développement de nouveaux produits.

Tout récemment, le gouvernement fédéral a appliqué le crédit d'impôt de 5% aux investissements en recherche et développement. Ce crédit est tout à fait inadéquat dans un domaine aussi risqué que la recherche et le développement où, par exemple, au maximum un seul nouveau projet sur 20 est effectivement commercialisé. C'est pourquoi le Groupe d'étude recommande que le crédit d'impôt à la recherche et au développement soit de 25%. Un crédit d'impôt aussi généreux donnerait, à notre avis, un véritable coup de pouce à la recherche et au développement au Canada.

Recommandations

1. Le crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement devrait être de 25% et rester permanent. D'autre part, le crédit ne devrait pas être uniquement disponible sur les augmentations des dépenses mais plutôt sur le total déboursé. Si le coût d'un tel changement semble excessif, étant donné la situation financière difficile dans laquelle se trouve actuellement le gouvernement fédéral, il pourrait être progressivement mis en application sur une période de cinq ans.

2. Il faudrait réintroduire l'ancienne définition de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA) lors de la définition des dépenses de recherche et de développement admissibles pour obtenir des subventions et des crédits d'impôt. Cependant, cette définition devrait être modifiée afin de permettre aux entreprises d'y inclure les dépenses consacrées à la recherche et au développement des nouveaux produits.

3. Une définition parfaitement claire des dépenses permises pour la recherche et le développement devrait être rédigée pour l'industrie du textile et du vêtement. Ces définitions seraient tout à fait différentes pour chaque secteur de l'industrie.

Subventions concernant les dépenses touchant à l'environnement

Il est de plus en plus important pour l'industrie du textile de traiter des problèmes touchant à l'environnement. Divers niveaux du gouvernement ont imposé certaines normes pour la qualité de l'air, de l'eau et le bruit pour lesquelles il n'existe pas de solution simple à l'heure actuelle. Ces domaines ont fait l'objet de recherches au Canada, aux États-Unis et ailleurs, et nous sommes d'avis que cette recherche devrait être coordonnée par le gouvernement du Canada afin d'apporter à l'industrie canadienne les meilleurs renseignements disponibles pour résoudre ces problèmes.

Nous sommes également d'avis qu'au moment d'appliquer la recherche, l'industrie aura besoin d'une aide sous la forme d'emprunts à faible coût sur une période très longue si l'on ne veut pas que les entreprises impliquées soient submergées par les coûts. De nombreuses industries sont débordées par les coûts exorbitants des travaux de purification des effluents liquides mais aucune d'entre elles n'est confrontée aux trois points susmentionnés que l'industrie du textile doit actuellement résoudre. Cette situation n'est pas uniquement canadienne puisqu'elle s'applique également aux États-Unis et à d'autres pays développés, et les industries de ces pays sont elles aussi effrayées par l'énormité du problème.

Programme de redressement de l'industrie de la chaussure et de la tannerie

Ce programme apportera une aide financière afin d'encourager les entreprises de ces industries d'accélérer les ajustements nécessaires dans leurs activités, à court ou à moyen terme, et afin de leur permettre de faire face efficacement à la concurrence internationale.

Afin d'offrir aux entreprises l'encouragement nécessaire pour étudier leur fonctionnement et revoir leur structure, le gouvernement paiera jusqu'à 80% du coût des services d'experts-conseils. D'autre part, afin de mettre en application les plans de restructuration approuvés, les entreprises peuvent avoir besoin d'une expertise supplémentaire en gestion pour une courte période. À cette fin, le gouvernement paiera également jusqu'à 80% du coût des services d'experts-conseils. Si durant l'analyse approfondie de leur fonctionnement, on s'aperçoit qu'il est nécessaire d'effectuer un redressement, le gouvernement accordera des prêts directs à ces entreprises à des taux d'intérêt allant du taux demandé par le gouvernement du Canada aux sociétés de la Couronne pour des prêts d'une durée semblable mais sans dépasser ce taux de plus de 2½%.

Recommandation

Un programme semblable au Programme de redressement de l'industrie de la chaussure et de la tannerie devrait être adapté aux besoins des industries du textile et du vêtement. Les limites concernant les prêts disponibles en vertu du programme devraient être appropriées aux besoins financiers des industries.

Autres subventions

Dans l'industrie du sous-vêtement, les fabricants considèrent que l'emploi des ordinateurs est extrêmement important non seulement pour l'analyse des données et le traitement des comptes mais également pour la gestion de leurs opérations de fabrication dans les usines mêmes. Nous pensons qu'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce serait extrêmement utile sur un certain nombre d'opérations de l'industrie du sous-vêtement dans le but de mettre sur pied des installations informatiques centrales dans divers centres afin de desservir cette industrie. Le coût de ce genre de service mis au point indépendamment par chaque entreprise serait exorbitant, mais collectivement il ne devrait pas être trop élevé.

Programme d'expansion des entreprises (PEE)

Les programmes PAIT et PEP, qui ont accordé en 1974-1975 quelque \$26 millions de subventions, ont été utilisés dans une certaine mesure par les entreprises du textile et du vêtement, mais le pourcentage d'aide accordé à nos industries a été bien minime par rapport à d'autres industries pour lesquelles la recherche a généralement été beaucoup plus importante. Nous espérons que, grâce à la mise en place du Programme d'expansion des entreprises (PEE) au sein duquel les activités des programmes PAIT, IDAP, PIDA, PEP et ETIAP ont été incorporées sur une base régionale, les nombreux petits fabricants qui auparavant ne pouvaient se servir de ces programmes "bureaucratiques" se familiariseront davantage avec eux et en feront un meilleur usage.

Recommandations

1. Un effort concerté devrait être fait au sein du Programme d'expansion des entreprises afin d'informer les petites et moyennes entreprises des programmes d'aide disponibles et d'évaluer dans quel secteur chaque entreprise pourrait utiliser au mieux le PEE.

2. Bien que le principe contenu dans le programme PEE soit bon, en pratique il est tellement compliqué et lent que sa valeur est limitée pour les entreprises individuelles, particulièrement pour les petites entreprises. Il faudrait que les démarches pour faire une demande de subvention dans le cadre du PEE soient plus faciles, plus rapides et moins coûteuses.

3. À l'heure actuelle, toutes les demandes de subvention dans le cadre du PEE sont traitées par les bureaux régionaux. Bien qu'il existe de nombreuses raisons convaincantes à cet effet, il faut admettre que, dans de nombreux cas, les fonctionnaires ayant des connaissances suffisamment approfondies de l'industrie en question ne se trouvent qu'à Ottawa.

Les fabricants de vêtements du Groupe d'étude sont fortement d'avis qu'il faudrait centraliser le travail à partir d'Ottawa et ils demandent que les règlements du PEE soient amendés dans ce sens.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

COMPARAISON DES INDUSTRIES

(en millions de dollars)

Secteur	Textile (primaire)	Vêtement et tricot	Aéro- spatiale	Produits forestiers canadiens			Electro- nique	Construc- tion de navires	Construction des machines	Meubles
				Produits de bois	Pâtes et papiers	Appareils électriques				
Chiffres d'affaires										
\$ 1976	3,205	3,172	800	4,218	8,144	3,208	2,598	575	5,000	1,458
Intérieur	3,077	3,106	180	2,725	4,167	2,942	1,757	429	3,300	1,393
Exportations	128	66	620	1,493	3,977	266	841	146	1,700	65
Balance commerciale	-960	-627	+178	+1,217	+1,038	-877	-1,267	+96	-3,783	-129
Nombre d'employés	78,489	119,600	25,300	298,000		74,155	64,792	14,000	48,000	
Valeur ajoutée par employé	15,512	10,282		15,065	27,485	14,701			20,276	13,588
Subventions du MEER de 1969 à 1976 (7½ années)					\$ Milles					
Versées	18,033	13,217	néant	73,164	32,633	16,624			13,736	3,550
Moyenne annuelle	2,404	1,762	néant	9,755	4,351	1,816			1,831	733
Subventions de l'I & C de 1970 à 1975 (6 ans)										
\$000	7,089 (1)		166,900		136,000		186,498	109,500	33,437	néant (2)
Moyenne annuelle	1,182 (1)		27,817		22,666		31,083	18,250	5,573	néant (2)
% du total	1.10 (1)		26.1		21.27		29.16	17.12	5.23	(2)
Subventions totales /année	5,348		27,817		36,772		32,899	18,250	7,404	733
% du chiffre d'affaires	0.084		3.477		0.297		0.567	3.174	0.148	0.050
Subventions par employé par année	\$26.99		\$1,099.49		\$123.40		\$236.77	\$1,303.57	\$365.16	\$15.27

Sources de renseignements: Profils de secteur des industries: Ministère de l'Industrie et du Commerce
 Programmes d'aide aux industries canadiennes: CCH Canadian Limited
 Evaluation des programmes d'aide à l'industrie: Ministère de l'Industrie et du Commerce.
 Rendement des fabricants: Gouvernement canadien

(1) Inclue tous les secteurs dont la Direction des textiles et des produits de consommation est responsable comme la chaussure, les meubles, l'imprimerie et l'édition etc...

(2) Inclue avec l'industrie primaire du textile, le vêtement et la bonneterie.

PROGRAMME	OBJECTIF	ORGANISME RESPONSABLE	ADMISSIBILITÉ	TYPE ET IMPORTANCE DE L'AIDE	AUTRES DÉTAILS
Programme de formation industrielle de Main-d'oeuvre Canada	Augmenter la productivité et réduire le chômage	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration	Employeurs et associations ouvrières	Les coûts de la formation directe sont normalement remboursés pour la formation en établissement. Une proportion négociable du salaire des stagiaires est remboursée.	
Société pour l'expansion des exportations (SEE)	Assurer les sommes à recevoir du commerce extérieur et les investissements à l'étranger	Société pour l'expansion des exportations	Toutes les sociétés faisant affaire au Canada	(1) Assurance sur les sommes à recevoir pour des exportations (2) Financement des exportations à long terme par l'achat des créances à long terme à l'exportation (3) Assurance des investissements canadiens à l'étranger (4) Nantissement et garanties d'exécution	
Programme de développement des marchés d'exportation (PEMD)	Favoriser l'exportation de produits canadiens	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Sociétés canadiennes pouvant faire concurrence sur les marchés étrangers	Partage égal des coûts pour solliciter des commandes à l'étranger; remboursable seulement s'il en résulte des exportations	Non remboursable si le projet ne réussit pas - Consortiums d'exportation admissibles à une aide spéciale
Programme des projets de promotion	Favoriser l'exportation de produits et de services canadiens	Direction des projets de promotion du Ministère de l'Industrie et du Commerce	Sociétés canadiennes pouvant faire des exportations	Divers projets de promotion subventionnés et de programmes de partage des coûts pour les participants aux expositions commerciales	
Politique d'affermage	Favoriser la recherche et le développement dans l'industrie canadienne	Ministère des Approvisionnements et Services et ministère d'Etat aux Sciences et à la Technologie	Sociétés canadiennes dont les moyens de recherche et de développement sont élaborés	Achat de services	

PROGRAMME	OBJECTIF	ORGANISME RESPONSABLE	ADMISSIBILITÉ	TYPE ET IMPORTANCE DE L'AIDE	AUTRES DÉTAILS
Programme d'expansion des entreprises	Favoriser l'innovation de produits et de procédés et fournir l'aide en vue de la réadaptation de l'entreprise	Bureau des programmes Ministère de l'Industrie et du Commerce	Sociétés canadiennes nécessitant aide et ressources afin de réaliser des projets	Partage des coûts, prêts et garanties de prêts, subventions, assurance sur les obligations de garantie	Remplace le Programme d'aide à la réadaptation de l'industrie de l'automobile, PAIT, GAAP, IDAP, PIDA, PEP, FTIAP
Programme de l'Association de recherche industrielle	Favoriser la collaboration de l'industrie à l'entretien des installations de recherche et de développement	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Groupes et instituts de l'industrie technologique	Subventions au cours de l'établissement au début de son exploitation	L'aide n'est pas permanente: elle est limitée à un maximum de sept ans
Loi sur les subventions au développement régional	Etablir, développer ou moderniser la fabrication ou le traitement dans des régions où l'expansion se produit lentement	Ministère de l'Expansion Economique Régionale	Tous les groupes ou personnes qui établissent ou développent une installation de fabrication ou de traitement dans une région désignée	Subvention d'une proportion des dépenses d'immobilisations approuvées et des emplois créés directement. Des garanties de prêts sont également disponibles.	Les subventions ne sont pas imposables, dans la mesure où elles sont affectées à des dépenses d'immobilisations; les dépenses d'immobilisations sont réduites pour fins d'impôt sur le revenu. L'autorisation préalable de toutes dépenses est absolument obligatoires.
Agence canadienne de développement international (ACDI) (Programme d'incitations au pré-investissement)	Encourager les entreprises canadiennes dans l'établissement ou l'expansion de leurs opérations dans les pays en voie de développement	Agence canadienne de développement international	Toutes les entreprises canadiennes	Remboursement des coûts des études préliminaires. Partage des coûts des études de rentabilité	On encourage particulièrement les projets d'entreprise commune
Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense	Maintenir les capacités technologiques de l'industrie canadienne du matériel de défense	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Sociétés constituées au Canada	Partage des coûts jusqu'à concurrence de 50% des dépenses courantes en immobilisations de R & D en matière de défense	Les modalités relatives à l'impôt sur le revenu ne sont pas clairement établies

PROGRAMME	OBJECTIF	ORGANISME RESPONSABLE	ADMISSIBILITÉ	TYPE ET IMPORTANCE DE L'AIDE	AUTRES DÉTAILS
Programme de redressement des industries de la tannerie et de la chaussure	Encourager les entreprises de l'industrie de la chaussure et de la tannerie à accélérer le processus de redressement de leurs opérations de façon à pouvoir faire face à la concurrence sur le marché international	Commission d'aide générale de transition (Ministère de l'Industrie et du Commerce)	Entreprises canadiennes dans le domaine de la chaussure et du tannage qui existent depuis le 1er janvier 1974	Partage, jusqu'à 80%, du paiement des honoraires aux experts-conseils directs du ministère	Ce programme doit se terminer à la fin de 1978
Programme des machines	Simplifier l'application des tarifs aux machines importées	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Importateurs et fabricants canadiens de machines	(1) Protection tarifaire assurée aux fabricants canadiens de machines (2) Remise de tarifs s'il n'existe pas de machines semblables fabriquées au Canada	Les fabricants canadiens feront part au Ministère des machines qu'ils fabriquent
Programme destiné à favoriser la création et la démonstration des techniques anti-pollution (DPAT)	Favoriser la création de techniques anti-pollution qui serviront à une grande échelle au Canada	Environnement Canada	Sociétés canadiennes qui mettent au point et font la démonstration de techniques anti-pollution	Partage des coûts négociables	Les responsables du programme (DPAT) exigent que les technologies mises au point soient mises à la disposition d'autres entreprises canadiennes

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Dans un récent rapport intitulé "Nearly One Million New Jobs - What Ottawa Can Do!", la banque Toronto Dominion conclut qu'une stratégie industrielle pour le Canada se fait pressante afin de relever les défis de l'emploi et de la croissance des années 80 et qu'au centre de cette stratégie devrait se trouver "...une politique financière avec des subventions très encourageantes accordées au secteur de la fabrication ..."

Notre Groupe d'étude est tout à fait d'accord. Il est certain que plusieurs étapes constructives ont été franchies dans les derniers budgets fédéraux afin d'améliorer le milieu des affaires pour les fabricants. Nous acceptons par exemple la réduction temporaire de la taxe de vente au détail, le taux d'imposition de 40% sur les bénéfices dans la fabrication, l'augmentation du crédit d'impôt sur les dividendes, l'amortissement de deux ans pour les nouvelles machines et le nouvel équipement, le modeste crédit d'impôt à l'investissement, et l'allocation d'inventaire de 3%.

Cependant, il faudrait aller encore plus loin pour aider davantage les entreprises à l'image par exemple de ce qui se fait aux États-Unis, notre principal client et concurrent.

Nous présentons respectueusement les propositions suivantes qui, à notre avis, amélioreraient grandement le fonctionnement du secteur manufacturier canadien en général et des industries du textile et du vêtement en particulier.

Crédit d'impôt à l'investissement

Puisque l'objectif du crédit d'impôt à l'investissement (CII) est de stimuler l'investissement, nous pensons que plusieurs amendements devraient être apportés au CII afin de s'assurer que cet objectif est bien atteint. Nous recommandons en particulier:

- 1) Que l'actuelle date d'expiration de 1980 soit levée ou prolongée jusqu'en 1990.
- 2) Que la gestion du crédit soit la même qu'aux États-Unis, c'est-à-dire que le crédit ne soit pas atténué par une réduction correspondante de l'allocation du coût en capital disponible. Pour illustrer la situation qui prévaut, une entreprise sujette à un taux d'impôt fédéral et provincial combiné de 42% "perdrait" 42% du crédit d'impôt à l'investissement. Les entreprises américaines peuvent réclamer l'allocation du coût du capital pour toute la valeur de leurs investissements, et le Canada devrait pouvoir en faire autant.
- 3) Actuellement, le crédit est de 5% au Canada, et augmente à 7.5% et 10% dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé. Le taux aux États-Unis est de 10%. Nous pensons que le CII devrait être d'au moins 10% au Canada, bien que pour continuer à encourager un développement économique mieux équilibré du point de vue régional, nous sommes d'avis qu'il faudrait doubler les actuels taux différenciers.

Allocation d'inventaire

L'actuelle déduction d'inventaire de 3% prévue dans les budgets du gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario apportera un certain soulagement contre les effets de l'inflation sur les coûts plus élevés des inventaires. Cependant, comme l'a souligné le "Ontario Committee on Inflation Accounting", il ne s'agit pas là d'une réponse exhaustive au problème.

L'actuelle déduction compense environ 39% des impôts versés par les sociétés canadiennes sur les gains illusoire provoqués par l'inflation dans les inventaires. D'autre part, puisque le redressement d'inventaire de 3% ne tient pas compte des augmentations de coût subies par les différentes industries, le montant de la déduction varie d'une industrie à une autre.

C'est pourquoi, nous sommes d'avis que les entreprises canadiennes devraient au minimum pouvoir réclamer soit l'allocation de 3%, soit utiliser la méthode du LIFO pour déterminer le coût des marchandises vendues aux fins d'impôt.

Allocations du coût en capital supplémentaire

Le remplacement des anciennes immobilisations fixes à des coûts actuels supérieurs représente un sérieux problème. L'amortissement rapide de l'équipement de fabrication et de transformation de la catégorie 29 allège ce problème dans une certaine mesure, mais il n'existe pas de disposition semblable concernant les constructions.

Par conséquent, nous recommandons que l'amortissement accéléré soit déductible aux fins de l'impôt sur les nouvelles constructions industrielles pour les cinq premières années.

Disposition pour faire un report

Un très grand nombre d'exonérations d'impôt et de subventions actuelles au Canada ne sont utiles que si une compagnie est rentable, et seules des dispositions limitées sur le report sont accordées. Nous recommandons que l'actuelle limite de cinq ans sur le report soit supprimée.

Réserve pour les pertes non prévues sur le change étranger

A l'heure actuelle, les pertes de change sur les comptes de capitaux (investissements, emprunts à long terme ou dettes à long terme, etc.) dues aux fluctuations des devises étrangères ne sont déductibles aux fins de l'impôt qu'au moment où la perte est effectivement enregistrée.

En raison de l'actuelle situation monétaire mondiale et de l'importance de la fluctuation des taux de change étranger, nous suggérons qu'une exonération d'impôt immédiate soit prévue pour toute perte de change encourue sur les comptes de capitaux. Ce projet de mesure fiscale, combiné avec la disposition en vigueur accordant l'exemption d'impôt pour les paiements d'intérêts aux non-résidents sur les prêts à long terme, sera grandement bénéfique au marché monétaire canadien car il apportera la protection supplémentaire nécessaire contre les fluctuations monétaires.

Taxe de vente fédérale

Afin d'améliorer la position des produits canadiens vis-à-vis des importations, nous recommandons que les taxes de vente fédérale soient prélevées au niveau du gros.

Au cas où il s'avérerait impossible de mettre en application une telle taxe, le Groupe d'étude appuie la recommandation suivante de l'Association des manufacturiers canadiens: "sous réserve d'une exclusion de minimis, tous les importateurs de biens destinés à la revente seront considérés comme des manufacturiers aux fins des taxes de vente et d'accise. De la sorte, tous les coûts qui seraient autrement exclus de la base de la taxe seraient récupérés".

Autres mesures fiscales pour améliorer l'environnement de l'industrie manufacturière canadienne

Il est également nécessaire d'apporter d'autres changements fondamentaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie manufacturière canadienne avant l'entrée en vigueur du nouveau régime des négociations commerciales multilatérales (NCM).

Plusieurs changements possibles pourraient être apportés à notre système actuel d'impôt sur les sociétés, certains relativement simples dans leur conception et d'autres beaucoup plus complexes et d'une grande portée.

Nous aimerions signaler dans le présent document plusieurs mesures possibles. Il faudrait cependant insister sur le fait qu'étant donné le temps très limité accordé pour la préparation du présent rapport, nous n'avons pu rechercher les conséquences possibles de ces changements sur l'industrie manufacturière canadienne en général ou sur les industries du textile et du vêtement en particulier.

C'est pourquoi ces suggestions ne sont faites qu'à titre d'exemples du genre de changements fondamentaux et innovateurs nécessaires si l'on veut que le système fiscal du Canada encourage au lieu d'entraver le développement de secteurs manufacturiers plus compétitifs. D'autre part, nous recommandons vivement que le gouvernement fédéral entreprenne une importante étude sur ces points, et peut-être d'autres propositions qui pourront émaner d'autres groupes d'étude, puis publie un livre vert sur la réforme fiscale d'ici douze mois. Ce livre vert ferait ensuite

L'objet d'une étude exhaustive et des consultations auraient lieu entre les divers groupes de la société canadienne.

Dans ce contexte, le Groupe d'étude sur le textile et le vêtement avance les propositions suivantes pour les soumettre à une étude sérieuse:

1) La banque Toronto Dominion a recommandé une importante orientation nouvelle dans le domaine de l'impôt sur les sociétés, comprenant la suppression de l'actuel système basé sur le revenu et son remplacement par un système du type de la valeur ajoutée appelé "Manufacturer's Inverse Tax Rate System (MITRS).

Nous ne ferons pas de commentaires sur le MITRS proposé, mais nous croyons que le concept fondamental du passage à un système du type de la taxe à la valeur ajoutée semble très attrayant. En vertu des règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), les impôts sur le revenu ne peuvent être déduits des exportations et un prélèvement équivalent ne peut être appliqué aux importations. Par ailleurs, une taxe à la valeur ajoutée peut être déduite des exportations et imposée comme une taxe à la frontière sur les importations. Ainsi, un système fiscal basé sur une taxe à la valeur ajoutée ne pénalise pas les pays (comme le Canada) qui comptent grandement sur les impôts directs en comparaison avec d'autres pays (comme l'Europe), qui comptent grandement sur des impôts indirects comme la TVA.

2) Une proposition connexe consisterait en un programme d'encouragement fiscal, dont l'objet serait d'augmenter le contenu manufacturé au pays des exportations. Il est donc proposé ici qu'une partie des impôts sur le revenu touchant les ventes à l'exportation soit différée et utilisée comme capital d'investissement par le manufacturier canadien. Le montant de l'impôt différé devrait être proportionnel au contenu de la valeur ajoutée canadienne et pourrait être calculé conformément au renvoi 1 (page suivante). Plus la valeur ajoutée est élevée, plus le report possible de l'impôt serait élevé.

3) Il se peut toutefois que la proposition la plus simple de réforme fiscale ait été faite par la Commission royale d'enquête sur les concentrations de société. A la page 277 de son rapport final, la Commission s'est déclarée favorable à l'exemption fiscale totale de tous les revenus des sociétés à condition qu'ils soient réinvestis dans les affaires. Des impôts ne seraient alors prélevés que lorsque les bénéfices sont versés sous forme de dividendes. D'après cette proposition, le montant des fonds libérés pour le réinvestissement dans des investissements productifs serait important.

Pour récapituler, ces trois dernières propositions sont soumises en vue d'une étude sérieuse. Cependant, certains changements fondamentaux et innovateurs de cette nature, combinés à d'autres mesures fiscales particulières proposées, entraîneraient, à notre avis, un climat fiscal positif au Canada.

Un tel climat est nécessaire de façon imminente dans l'industrie du textile et du vêtement. Ce besoin a été souligné par le Comité de l'Ontario nommé précédemment qui a conclu que, en tenant compte de l'inflation, le véritable taux d'impôt sur les industries du textile et du vêtement au Canada a atteint le chiffre incroyable de 142%. Aucune industrie ne pourra survivre longtemps si elle est soumise à un tel régime fiscal.

Renvoi 1

Impôt différé = $\frac{\text{Ventes à l'exportation}}{\text{Ventes totales}} \times \text{Impôt sur le revenu payable} \times \% \text{ de la valeur ajoutée}$

$\% \text{ de la valeur ajoutée} = \frac{\text{MC} - \text{ML}}{\text{Coût total de fabrication des ventes}}$

MC = Coût du capital de fabrication et de transformation
(amortissement et location)

ML = Coût de la main-d'oeuvre de fabrication et de transformation

LA POLITIQUE COMMERCIALE CANADIENNE DANS LE DOMAINE
DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

LA POLITIQUE COMMERCIALE CANADIENNE DANS LE DOMAINE
DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

TABLE DES MATIÈRES

		<u>Page</u>
A.	LE COMMERCE DU TEXTILE AU CANADA	54
	1. Historique	
	2. La situation actuelle	
	3. 1979-1981	
	4. Après 1981	
B.	LE COMMERCE MONDIAL DU TEXTILE	56
C.	LE COMMERCE DES MATIÈRES PREMIÈRES TEXTILES	58
D.	MESURES DE SAUVEGARDE COMMERCIALES INTERNATIONALES	58
	1. Anti-dumping	
	2. Compensatoire	
	3. Article XIX du GATT	
E.	VENTES À PERTES	61
F.	ARRANGEMENT CONCERNANT LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES (MFA)	62
G.	NÉGOTIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (NCM)	63
H.	POLITIQUE TEXTILE CANADIENNE	64

A. LE COMMERCE DU TEXTILE AU CANADA

1. Historique

La position délicate dans laquelle se trouvent actuellement les industries canadiennes du textile et du vêtement résulte en grande partie des conséquences cumulatives des événements des trois dernières décennies.

Les effets néfastes des importations de produits textiles et des vêtements en provenance de pays à faible coût de main-d'oeuvre ont débuté au cours des années 1950. A cela, il faut ajouter l'effet des campagnes dévastatrices d'exportation des pays à commerce étatique où souvent les prix n'ont aucun rapport avec les coûts et enfin, un grand déploiement des pays industrialisés pour se débarrasser de leurs productions excédentaires.

En 1970, à la suite des appels urgents lancés par les industries canadiennes et leurs syndicats, le gouvernement avait annoncé une politique textile canadienne et avait créé la Commission du textile et du vêtement. A cette époque la conjoncture commerciale avait déjà été gravement bouleversée au Canada depuis plusieurs années et la part globale du marché canadien occupée par les usines canadiennes de textile primaire et de vêtement était tombée à 54% en 1970.

Malgré la mise en oeuvre de la nouvelle politique, la situation des industries canadiennes a continué à se détériorer sauf pendant une brève période en 1973 alors qu'une pénurie mondiale artificielle et temporaire de textiles a provoqué le retrait soudain de nombreux exportateurs de textile du marché canadien.

En 1973, 6% seulement des importations canadiennes de textiles et de vêtements figuraient dans des arrangements restrictifs et cette proportion est tombée à seulement 3.3% en 1976. En comparaison, ce rapport avait atteint 15% en 1969. En 1977, avec l'application de contingents globaux temporaires sur les importations de vêtements, le pourcentage des importations totales du textile et du vêtement soumises à des restrictions avait atteint 24.6%. Il faut comparer ce chiffre à celui de 75% des importations totales du textile et du vêtement soumises à des restrictions aux Etats-Unis au cours de la même année.

En 1974, la politique textile canadienne était liée au nouvel ARRANGEMENT CONCERNANT LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES (MFA) et de nouveaux-types d'accords de restrictions bilatérales ont été rendus possibles avec les pays en voie de développement. Le Canada n'a pris aucune mesure pour se protéger contre l'entrée massive des importations en provenance des pays à salaires modiques comme le prévoyait l'article 4 de la (MFA), ce qui a provoqué "une détérioration accentuée de la situation commerciale du Canada. Les investissements ont presque stoppé dans les industries du textile et du vêtement et les fermetures de manufactures ainsi que le chômage ont continué à augmenter de façon alarmante."

Les statistiques des échanges commerciaux ont continué à confirmer la pénétration disproportionnée des textiles et des vêtements importés sur le marché canadien, par comparaison avec les autres pays développés. En 1975, les importations par habitant au Canada en provenance de pays à salaires modiques ont atteint \$16.00 (monnaie américaine) comparativement à \$12.00 aux Etats-Unis au cours de la même année. De même, les importations de textile et de vêtement par habitant en provenance de tous les pays ont atteint \$59.00 en 1975, soit trois fois plus qu'au U.S.A et deux fois plus que dans la CEE.*

En volume, le total des importations de textile et de vêtement est passé de 594 million de livre en 1975 à 750 million en 1976.

*Source: GATT Com. Tex/w/35 1976. Remarque: les chiffres concernant les importations par tête au niveau international ne seront disponibles qu'en dollars à des fins de comparaison.

En 1976, face à la situation critique de l'industrie canadienne et à la suite d'appels répétés des syndicats, des gouvernements provinciaux et des industries, le gouvernement a lancé une série de mesures plus restrictives aboutissant à des contingents globaux sur la plupart des vêtements.

2. La situation actuelle

En 1977, la part du marché occupée par les producteurs canadiens était tombée de 60 à 65% au milieu des années 1960 à environ 40% en terme volume. Les licenciements dans les industries du textile primaire et du vêtement ont atteint un total de 35-40,000 personnes entre 1975 et 1977. Sauf pour l'entretien indispensable, les investissements avaient cessé et on assistait à de nombreuses fermetures permanentes de manufactures. Le déficit commercial canadien dans le domaine des textiles et des vêtements augmentait rapidement depuis un certain nombre d'années et avait dépassé 1.6 milliard de dollars en 1977.

En 1977, le gouvernement a autorisé pour la première fois, la négociation d'ententes globales bilatérales avec des principaux pays en développement exportateurs vers le Canada. Même s'ils elles doivent vraisemblablement couvrir une gamme de produits allant des filés aux vêtements, elles n'auront pas une portée aussi étendue que les arrangements de restrictions mis en oeuvre au cours des dernières années par la plupart des autres pays développés, notamment les Etats-Unis et la CEE. Les sept premiers de ces accords globaux canadiens devraient entrer en vigueur le 1er janvier 1979 pour une période de trois ans.

Les mesures les plus restrictives ont déjà fait sentir leur effets et au milieu de 1978, le déclin de l'activité dans la plupart des secteurs des industries canadiennes du textile primaire et du vêtement a été enrayé. Une certaine reprise s'est déjà manifestée.

3. La période de 1979-1981

Au cours de ces années le profil du commerce canadien des textiles et des vêtements dépendra dans une large mesure de la manière dont le gouvernement gèrera le programme des arrangements globaux de restrictions bilatérales sur les textiles et les vêtements importés au Canada. Il est primordial d'exercer une surveillance stricte des ententes déjà en place, d'entamer rapidement des négociations d'ententes bilatérales avec les autres pays à salaire modique recommandées par la Commission du textile et du vêtement et de prendre des mesures rapides contre des pays exportateurs semblables qui dans l'avenir pénétreront sur le marché canadien avec des importations présentant un risque de désorganisations si l'on veut stopper la croissance préjudiciable du commerce avec les pays en développement et à commerce étatique et si l'on veut stabiliser le marché canadien.

Cependant, il faut compléter ces mesures restrictives par des actions dynamiques destinées à contrôler les pratiques commerciales déloyales des exportateurs de pays développés qui désorganisent le commerce mondial en utilisant des tactiques d'écoulement comme le dumping et (ou) la vente à perte.

4. La Période après 1981

Dans les années 1980, deux événements importants auront une influence considérable sur le commerce textile canadien. Tout d'abord, les sept ententes globales bilatérales canadiennes qui attendent présentement leur signature officielle devraient expirer le 31 décembre 1981. Ensuite, l'entente multi-fibres du GATT sera renégociée avant la fin de l'année 1981.

Il faut donc orienter à la fois la politique du gouvernement et la planification de l'industrie de façon à élaborer le plutôt possible des réponses appropriées à ces deux situations.

B. LE COMMERCE MONDIAL DU TEXTILE

De 1963 à 1975, le commerce des textiles a plus que doublé. Au cours de cette période, les pays du bloc oriental ont accru leur production textile de 133% et leur production de vêtements de 171%. Dans les pays en développement, la production de vêtements a augmenté de 141% et de 202% dans les pays asiatiques en développement. Les pays développés, y compris l'Europe, ont augmenté leur production de textile de 87% et celle des vêtements de 53% seulement.

Pour de nombreuses raisons, une surcapacité a été créée dans de nombreux pays et l'écoulement des excédents qui en résulte domine en grande partie le commerce mondial. Les pays développés ont toujours surestimé les marchés mondiaux; les pays en développement ont accéléré leurs expansions pour réaliser une croissance de leurs économies et les pays à économie étatique ont réalisé une expansion pour améliorer leur rentrées de devises en vue d'équilibrer leurs balances des paiements. Dans presque tous les pays, les gouvernements ont cherché à améliorer leur perspectives d'emplois en subventionnant de nombreuses industries et en particulier celle du textile.

Les pays en développement considèrent le textile comme la première étape sur la voie de l'industrialisation malgré l'offre mondiale excédentaire, et nous voyons donc apparaître régulièrement de nouveaux exportateurs qui offrent des produits fabriqués par une main-d'oeuvre avec des salaires nettement inférieurs à ceux des pays développés. La technologie n'est pas pour les pays en développement un obstacle à la production des biens même les plus sophistiqués et la spécialisation ou l'élaboration de nouveaux produits ne constituent plus des bases saines permettant de justifier les investissements.

Pratiquement tous les pays ayant une industrie textile ont des systèmes de restrictions des importations. Par ce moyen, les États-Unis arrivent à contrôler près de 90% de leur marché intérieur, la CEE plus de 75% et le Japon plus de 80%. Les pays à économie étatique n'acceptent que les produits dont ils ont besoin et les pays en développement n'importent que ce qu'ils peuvent payer.

Le tableau suivant résume l'évolution des importations dans les quatre zones industrialisées les plus importantes du monde:

Périodes	CEE			Etats-Unis			JAPON			CANADA		
	Tex- tile	Vête- ment	Total	Tex- tile	Vête- ment	Total	Tex- tile	Vête- ment	Total	Tex- tile	Vête- ment	Total
1 ère période												
1968	977	508	1,485	963	850	1,813	137	25	162	349	104	453
1969	1,108	707	1,815	1,019	1,094	2,113	159	41	200	543	163	706
1970	1,268	806	2,074	1,135	1,269	2,404	224	91	315	471	170	641
1971	1,459	1,127	2,586	1,392	1,521	2,913	259	122	381	658	202	860
2 e période												
1972	1,936	1,638	3,574	1,527	1,883	3,410	390	158	548	684	279	963
1973	2,733	2,510	5,243	1,580	2,168	3,748	1,133	574	1,707	777	334	1,111
3 e période												
1974	3,439	3,302	6,741	1,629	2,323	3,952	999	826	1,825	991	412	1,403
1975	3,395	4,039	7,434	1,234	2,551	3,785	773	540	1,313	873	472	1,345

4 e période												
1er semestre 1975	1,768	2,014	3,782	566	1,037	1,603	358	211	569	436	223	659
1er semestre 1976	2,096	2,422	4,518	825	1,624	2,449	427	309	736	518	334	852

Source: Secrétariat du GATT

*A l'exclusion de l'Irlande

Les quatre périodes auxquelles se réfère le tableau correspondent à ce que l'on pourrait appeler les quatre ères de l'histoire des importations du textile dans les pays industrialisés.

Au cours de la première période allant de 1968-1971, les importations vers les quatre zones concernées ont évolué pratiquement de la même manière. En 1971, les États-Unis ont conclu une série d'ententes restrictives volontaires avec les principaux pays de l'Asie du Sud-Est qui ont diminué sérieusement les possibilités d'expansion de ces pays sur le marché américain.

Au cours de la deuxième période allant de 1971-1973, et par suite de cette politique américaine, les importations vers la CEE ont augmenté de 103%, de 358% vers le Japon (il faut cependant comparer ce taux de croissance avec le volume antérieurement faible des importations vers le Japon) de seulement 29% vers le Canada et les États-Unis. Cette forte augmentation a conduit la CEE à réviser sa politique textile étrangère qui a finalement abouti à la signature de l'entente multi-fibres du GATT (MFA) en 1973.

La troisième période couvre les deux premières années d'application de la MFA. Au cours de cette période, les importations ont augmenté de 70% dans la CEE, de 21% au Canada, n'ont pratiquement pas changé aux États-Unis et ont connu une baisse de 23% au Japon. Cette situation a été due en grande partie au fait que les principales mesures mises en oeuvre par la CEE dans le cadre de la MFA ne sont pas entrées en vigueur avant le 1er janvier 1976, même si certaines mesures partielles ont été appliquées en 1975. Les pays exportateurs s'attendaient à ces mesures et ont concentré leurs exportations sur le marché de la CEE en vue d'améliorer la base de leur contingents.

Les premiers chiffres provisoires disponibles pour la quatrième période, c'est-à-dire le premier semestre de 1976, révèlent une croissance plus rapide des importations au Canada et aux États-Unis que dans la CEE (40% aux États-Unis, 30% au Canada et 20% dans la CEE.). Ceci s'explique par le fait que les exportateurs ont exploité davantage le potentiel du marché américain après l'avoir négligé pendant deux ans.

L'évolution du marché canadien au cours des deux dernières périodes est particulièrement intéressante. Au cours de la période initiale d'application de la MFA, le Canada n'a introduit aucune importante mesure restrictive en vertu de l'article IV. Dès que les mesures de la CEE sont entrées en vigueur le 1er janvier 1976, et ont légèrement diminué la pression exercée sur la Communauté, les pays exportateurs se sont lancés à l'assaut du marché canadien. Le Canada a alors été obligé d'introduire des mesures restrictives plus sévères en vertu de l'article XIX du GATT. Cette politique était indispensable pour assurer la survie de certains secteurs de l'industrie canadienne.

L'étude de ces quatre périodes fait ressortir tout d'abord l'interdépendance des principales zones économiques mondiales dans lesquelles la perturbation d'un marché textile a des répercussions immédiates sur les autres, et ensuite que les pays de l'Asie du Sud-Est sont capables d'adapter leurs stratégies de commercialisation afin de pouvoir concentrer rapidement leurs exportations textiles sur un pays précis en cas de nécessité. De telles pratiques peuvent détruire un marché importateur en quelques mois. De même, il ne faudrait pas sous-estimer la concurrence éventuelle des pays à économie étatique. Par exemple, la Pologne est déjà le cinquième pays exportateur de vêtements au monde.

C. LE COMMERCE DES MATIÈRES PREMIÈRES TEXTILES

Comme la plupart des pays ayant une industrie textile primaire, le Canada achète sur le marché mondial presque toutes ces fibres naturelles. Cependant, la production canadienne de fibres artificielles constitue une importante industrie canadienne et la consommation de fibres artificielles a connu une croissance telle, au Canada comme ailleurs, qu'elles sont essentielles à la satisfaction des besoins des secteurs qui produisent les vêtements, les articles ménagers et les biens industriels.

La plupart des fibres artificielles dépendent presque entièrement de l'industrie pétrochimique pour leur matière première et le futur des produits textiles fabriqués à partir de fibres artificielles est donc lié directement à la disponibilité des produits pétrochimiques pour les producteurs canadiens de fibres ou les exportateurs de fibres artificielles des autres pays.

L'approvisionnement futur adéquat garanti de produits pétrochimiques constitue une grande incertitude dans le monde actuellement, puisqu'il dépend de la disponibilité de pétrole brut et de gaz naturel. Même si les problèmes d'approvisionnement ne sont pas critiques à l'heure actuelle la plupart des pays, dont le Canada, prévoient des pénuries et donc des hausses rapides du prix des produits pétroliers avant la fin de la prochaine décennie. Si cette prévision se révèle exacte la situation des pays fortement tributaires des importations de matières premières pétrochimiques pour les fibres artificielles, les fibres elles-mêmes ou les produits textiles fabriqués à partir de ces fibres, pourrait devenir précaire. La pénurie mondiale de pétrole en 1973 qui a fait diminuer les approvisionnements de fibres exportées vers le Canada devrait être une indication des problèmes à anticiper. En 1973, les approvisionnements de matière première des fibres étaient faibles et l'offre de fibres à exporter a diminué très rapidement. Les prix ont augmenté précipitamment sur les marchés d'exportation car les pays producteurs se sont préoccupés en premier de leurs propres besoins.

Pour l'avenir, il est primordial que le gouvernement canadien prévoit des approvisionnements garantis de matières premières pétrochimiques pour les fibres artificielles et les textiles canadiens.

D. LES MESURES DE SAUVEGARDES INTERNATIONALES DU GATT POUR LE COMMERCE

Les articles du GATT particulièrement intéressantes pour instituer des mesures de sauvegarde contre les importations préjudiciables sont l'article VI prévoyant l'application de la législation anti-dumping et des droits compensateurs et l'article XIX qui prévoit des mesures d'urgence dans les cas d'importations de produits particuliers qui causent ou menacent de causer préjudice aux producteurs nationaux.

1. Article VI-Législation anti-dumping et droits compensateurs

L'article VI fournit le remède à un préjudice "matériel" causé par une concurrence dite "déloyale", c'est-à-dire lorsque les produits importés ont subi un dumping (ont été vendus en dessous de la valeur normale pratiquée sur le marché national) ou ont bénéficié d'une prime ou d'une subvention accordée par le gouvernement du pays exportateur. Dans ces cas, le remède se limite à l'application d'un droit spécial ne dépassant pas la marge de dumping pour les produits concernés ou l'avantage financier dont a bénéficié le produit sous forme d'une prime ou d'une subvention. L'article est appliqué de différentes manières par les divers pays.

a) La législation anti-dumping

Dans les cas de dumping, la CEE a recours à des actions sur les prix au lieu d'appliquer un droit. Les États-Unis sont encore plus souples en partie à cause de la présence d'une "clause d'ancienneté" dans le GATT qui permet de maintenir la législation nationale en vigueur avant la signature du GATT. Les États-Unis ont le choix entre des actions: sur les prix, une règle "de minimis" en ce qui concerne les critères de préjudice et plus récemment le choix de niveler les coûts de production avec un prix de dumping (Trade Bill 1974). La législation anti-dumping du Canada est plus restrictive que celle de la CEE et des États-Unis. Le Canada a choisi de recourir aux audiences publiques dans tous les cas et ne permet pas le choix des actions sur les prix.

Les principales faiblesses de la procédure canadienne anti-dumping sont d'après les producteurs de l'industrie textile primaire et de l'industrie du vêtement (a) la longueur du processus depuis le premier appel à Revenu Canada jusqu'à l'imposition finale d'un droit, (b) le coût élevé d'une telle mesure et (c) l'impossibilité d'enquêter sur certains types de dumping qui sont particulièrement graves dans le domaine du textile en raison de la législation canadienne.

Le gouvernement s'est engagé dernièrement à raccourcir le temps nécessaire pour arriver à la décision en vue d'imposer ou non un droit, et un nouveau règlement a été émis. Cependant, même dans la meilleure de ces nouvelles conditions, le temps qui s'écoule entre l'arrivée des biens concernés sur le marché et l'imposition d'un droit peut provoquer un préjudice irréparable aux producteurs canadiens.

Dans le cadre du système canadien, le coût d'un procès peut-être prohibitif pour les petits producteurs. Même les cas relativement peu compliqués peuvent entraîner des dépenses de l'ordre de \$50-100,000. Une grande partie du coût est dû au temps nécessaire pour préparer un dossier satisfaisant à la complexité de la législation et aux exigences d'un procès public. En éliminant l'exigence stricte des audiences publiques et en les rendant facultatives, on pourrait abaisser considérablement le coût pour toutes les parties concernées.

Un problème particulièrement grave pour les producteurs de l'industrie textile implique le dumping lorsque le véritable problème est le prix des matières premières incorporées mais non produites par le fabricant du produit exporté. La législation canadienne actuelle ne permet pas d'enquêter au-delà des activités de l'exportateur et il est donc impossible de constater une méthode de dumping dans ces cas.

Le système des actions sur les prix mentionnés précédemment présente d'importants avantages car les discussions avec l'exportateur accusé de dumping peuvent démarrer dès que la plainte est déposée. Si l'importateur accepte d'arrêter le dumping, c'est-à-dire de s'engager à un prix minimal, la poursuite peut s'arrêter immédiatement, la réduction de prix est immédiate sur le marché et le producteur du pays se voit épargner la plus grande partie du prix du procès. La poursuite contre le dumping lorsque le véritable problème est le prix des matières premières incorporées dans les biens importés peut également être résolue dans de nombreux cas par des actions sur les prix.

Il faudrait modifier la législation canadienne de façon à permettre des actions sur les prix au lieu d'imposer des droits pour dumping. En outre, la protection contre le préjudice serait renforcée en adoptant la règle américaine qui consiste à mettre les ventes inférieures au coût de production à égalité avec un prix de dumping.

(b) Droits compensateurs

Des droits compensateurs peuvent être imposés sur des biens importés lorsqu'il est établi que l'exportateur a reçu une subvention ou une prime (généralement d'un niveau quelconque de gouvernement) et que cet avantage s'est reflété dans le prix de vente. Au Canada, dans le but de respecter strictement les obligations de l'article du GATT sur les droits compensateurs, il faut également établir que les importations ont provoqué un préjudice matériel à l'industrie nationale.

Même si la législation canadienne sur les droits compensateurs figure dans les statuts depuis de nombreuses années, le règlement pertinent a été adopté pour la première fois en 1977. Aucune mesure compensatrice n'a donc été prise au Canada, ce qui fait que les définitions des critères clés n'ont jamais été testées. La durée de règlement d'une affaire et le coût des audiences nécessaires ne sont pas connus mais devraient être du même ordre que ceux rencontrés dans les cas de dumping.

2. Article XIX Mesures d'urgences sur les importations

Cet article prévoit des mesures correctives lorsque des importations pénètrent dans un pays dans des conditions de concurrence loyales mais causent néanmoins un préjudice grave à la production nationale. La partie contractante subissant le préjudice a également une obligation. Sur demande, elle doit négocier en vue de compenser la mesure prise en offrant une compensation dans d'autres domaines. Le pays qui invoque les termes de l'article risque donc de devoir donner des compensations qui pourraient se révéler plus graves que le préjudice qu'il cherche à corriger ou pourrait s'exposer à une représaille du pays exportateur. Pour ces raisons, les pays ont souvent pris des mesures protectrices en dehors des conditions du GATT. En plusieurs occasions, le Canada a invoqué l'article XIX en ce qui concerne les importations de textile et il a dû fournir des compensations dans certains cas. Ceci a provoqué une désorganisation de marché n'ayant aucun rapport avec ceux des importations. Le Groupe d'étude pense que ce double danger n'est pas justifié et que si un préjudice a été déterminé, on ne devrait exiger aucune compensation.

L'article XIX exige également que toutes mesures prises dans son cadre ne soient pas discriminatoires, c'est-à-dire soient prises sans tenir compte du ou des pays responsables. De plus, il n'existe pas d'exigence uniforme d'un pays à l'autre en ce qui concerne les critères qui déterminent un préjudice grave.

Les négociations de Tokyo prennent en considération deux questions concernant cet article:

(a) La nécessité d'une définition, d'un code ou d'un contrat permettant de contrôler les critères qui détermineront "un préjudice grave", et,

(b) La question de savoir si la mesure de sauvegarde devrait rester non-discriminatoire ou devrait constituer une mesure sélective contre les pays responsables du préjudice.

La proposition de modification de l'article en vue de permettre une mesure sélective est fortement appuyée par le Congrès du travail du Canada dans son mémoire de 1978 sur le commerce et les tarifs douaniers. Cependant, il est entendu que malgré l'appui solide apporté par les syndicats et l'industrie à cette proposition, le gouvernement canadien s'oppose à cette idée dans les négociations de Genève. Le Groupe d'étude est d'avis que la faculté d'agir uniquement contre les exportateurs responsables offrirait une possibilité utile et souple dans de nombreux cas pour remplacer les restrictions imposées dans le cadre de la MFA et que l'article devrait être modifié en conséquence.

En vertu de l'article XIX, des surtaxes sont également autorisées contre les importations qui provoquent une désorganisation et au Canada elles sont mises en application en vertu de l'article 8 (2) de la Loi sur le tarif et la douane. Sur la recommandation du ministre des Finances le Gouverneur en conseil peut appliquer une surtaxe aux importations de toute sorte provenant de tout pays et qui sont importées au Canada dans des conditions qui causent ou menacent de causer un préjudice grave aux producteurs canadiens. Le taux de la surtaxe ne doit pas dépasser le taux suffisant pour éviter tout préjudice ou menace de préjudice supplémentaire, généralement à 50-100% de la valeur taxable ou à un niveau représentant la différence entre un prix de base établi et le prix de vente à l'exportation.

Avant l'adoption de la législation en 1971 dans le cadre de la politique textile canadienne, les surtaxes et les mesures anti-dumping constituaient les seules mesures unilatérales dont disposait le gouvernement pour lutter contre les importations de textile provoquant une

désorganisation. A cet égard, une surtaxe a été imposée en six occasions, dont une seulement avait une application globale.

Les principaux inconvénients de la surtaxe sont les suivants:

-Les ordonnances de surtaxation sont des mesures à court terme limitées à une période maximale de 180 jours à moins d'être prolongées par une Loi du parlement;

-Les taux de surtaxes sont souvent prohibitifs et peuvent provoquer des représailles. Dans le seul cas enregistré dans le secteur des textiles, le Mexique a pris en 1969 des mesures contre les exportations canadiennes de papier-journal et de pièces d'automobiles à la suite de l'imposition d'une surtaxe par le Canada sur les importations de filés de coton.

E.

VENTES À PERTE

La vente de biens à un prix inférieur au coût de la fabrication ne constitue pas une méthode inhabituelle sur le marché d'exportation. L'objectif habituel consiste à se débarrasser d'une production excédentaire mais la raison peut également être un besoin de devise ou dans le cas des pays à économie étatique de monnaies fortes.

La récession qui a suivi la crise du pétrole en 1976 et qui touche encore de nombreux pays producteurs de textile a ajouté davantage à une capacité excédentaire déjà importante dans de nombreux produits des industries du textile et du vêtement. Il en est résulté une nette augmentation des cas de ventes à perte en vue de se débarrasser de stocks ou de faire tourner les usines ou les deux à la fois.

Les problèmes les plus difficiles à aborder concernent les exportations de pays développés par lesquels les contingents ne constituent pas une solution. La désorganisation des marchés intérieurs est généralement importante dans ces cas en raison de la forte capacité de production impliquée. Cette situation est particulièrement grave pour un petit marché comme le Canada. Une autre caractéristique des ventes de certains de ces pays est que les producteurs peuvent se permettre de pratiquer ces prix pendant de très longues périodes en raison des subventions massives accordées par leurs gouvernements.

Si la vente à perte est pratiquée sur le marché international mais pas sur le marché intérieur de l'exportateur, elle est maintenant considérée comme un cas de dumping qui peut être réglé par la législation canadienne anti-dumping, sous réserve bien sûr du temps d'enquête nécessaire et des coûts, comme nous l'avons mentionné précédemment. Ce type de dumping est l'un des plus préjudiciables pour les producteurs canadiens. Cependant, il n'existe souvent aucun minimum de prix et la charge financière qui en découle oblige, dans de nombreux cas, des manufactures à fermer avant qu'une aide soit disponible.

Si la vente à perte est pratiquée sur le marché international et sur le marché intérieur de l'exportateur, elle n'est généralement pas considérée comme un cas de dumping et le problème se complique. L'enquête sur une vente à perte est souvent encore compliquée par le même facteur discuté précédemment dans le chapitre sur la législation anti-dumping, à savoir que le problème peut résulter d'une vente à perte des matières et non de l'article exporté en lui-même.

Les Etats-Unis ont prévu une loi pour régler cette situation dans la Trade Reform Act de 1974 qui stipule que toutes les ventes à perte sont considérées comme du dumping. Le Comité spécial du textile et du vêtement du ministère de l'Industrie et du Commerce a recommandé de prendre les mesures contre les ventes à perte dans son rapport de juin 1976, tout comme le panel du ministre sur le textile et le vêtement en 1977. Le présent Groupe d'étude appuie entièrement ces recommandations et prie instamment le gouvernement de prendre au plus vite des mesures destinées à lutter contre ces pratiques préjudiciables.

DES TEXTILES (MFA)

En 1973, les pays-membres du GATT, importateurs et exportateurs de textile, se sont entendus sur une procédure destinée à fournir les lignes directrices pour le commerce international des textiles. On s'y réfère généralement sous le nom d'accord multi-fibre (MFA) car il a remplacé un accord antérieur du GATT couvrant uniquement le coton.

Cet arrangement permet à un pays de prendre deux types généraux de mesures de sauvegarde contre les importations:

(a) Il peut négocier des arrangements de restrictions bilatérales avec les pays exportateurs sur une base sélective de produits après avoir prouvé que les importations concernées ont causé un préjudice à l'industrie nationale.

(b) Il peut négocier des arrangements bilatéraux globaux avec les pays exportateurs incluant une vaste gamme de produits depuis les filés jusqu'au vêtement sans avoir à prouver un préjudice.

En vertu du paragraphe (a), la restriction peut être appliquée unilatéralement si un exportateur refuse de négocier, tandis qu'en vertu du paragraphe (b) les restrictions ne sont autorisées que si les deux pays sont d'accord. Le Canada a suivi la procédure des arrangements en vertu du paragraphe (a) et les résultats n'ont généralement pas été satisfaisants. Le préjudice n'a pu être établi qu'après que les importations aient atteint des niveaux intolérables et des procédures interminables ont alors été nécessaires pour mettre les restrictions en place, souvent trop tard pour sauver les industries nationales d'une virtuelle disparition. Les autres dispositions de la MFA se sont également révélées entièrement insatisfaisantes pour la réalité du marché canadien, y compris des articles comme le taux minimum de croissance annuelle de 6% ou plus alloué aux importations faisant l'objet de restrictions et les règles d'établissements d'une période de base pour le calcul des niveaux de restrictions.

Le Canada n'a pas été le seul pays signataire de la MFA à rencontrer des difficultés, et au moment de renouveler l'Arrangement en 1977, d'importantes modifications ont été proposées. La position du Canada présentée par la délégation canadienne en mars 1977 est jointe en annexe. Cependant, à la fin des négociations, une majorité des participants ont accepté de renouveler la MFA sans modification pour une nouvelle période de quatre ans (jusqu'au 31 décembre 1981). Cette procédure a été réalisée par l'ouverture d'un Protocole à l'Arrangement de 1973.

Cependant, des remarques officieuses du Groupe de négociation ont accompagné le Protocole. Elles sont en fait considérées comme un engagement au même titre que l'Arrangement lui-même. Dans les remarques, la CEE a le droit d'obtenir dans ces négociations bilatérales avec les pays exportateurs "des dérogations raisonnables" aux conditions de la MFA, surtout pour le taux de croissance annuelle et les périodes de base. Les remarques soulignent également le droit des pays ayant un petit marché et une forte pénétration des importations de prendre des mesures restrictives plus sévères que celles prévues par la MFA à l'égard des importations. Cependant, il est entendu par la majorité des participants aux discussions sur la MFA que ceci s'applique uniquement aux pays nordiques. De nombreux pays, dont le Canada, ont refusé de signer le Protocole à moins de bénéficier des mêmes privilèges de "dérogations raisonnables".

Le Canada a néanmoins entamé la négociations d'ententes bilatérales globales avec les principaux pays à salaires modiques qui exportent des textiles sur nos marchés en se basant sur l'hypothèse que la clause des "dérogations raisonnables" s'applique. Des restrictions de ce genre devraient entrer en vigueur avec sept pays le 1er janvier 1979. La Commission du textile et du vêtement a recommandé des ententes restrictives avec 14 autres pays. Les industries pensent qu'il est primordial que le gouvernement applique rapidement cette recommandation de pays en pays.

Les industries sont généralement d'accord avec la position du gouvernement opposée à la MFA et appuient la proposition selon laquelle le Protocole ne devra être signé que lorsque le Canada aura le droit de recourir à d'importantes dérogations nécessaires.

LE TARIF DOUANIER CANADIEN ET LES
NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES
(NCM)

Le tarif douanier canadien sur les textiles est inférieur à celui des États-Unis et constitue peut-être l'élément le plus important de la politique commerciale canadienne opposée aux importations de pays développés. Sauf dans les cas de dumping, il constitue en fait la seule barrière dont dispose le Canada contre les importations de pays développés. A la différence de nombreux pays importateurs, le Canada n'a pas ou peu recours à des barrières non-tarifaires pour contrôler les niveaux d'importations, sauf pour ceux qui concernent les arrangements bilatéraux qui sont négociés uniquement avec des pays en développement.

L'importance du tarif douanier sur les textiles est énoncée en détail dans les mémoires présentés par les industries du textile et du vêtement au Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers en décembre 1977. Ces mémoires ont demandé d'exempter les textiles et les vêtements canadiens des réductions tarifaires actuellement négociées dans les négociations de Tokyo des NCM. Les industries bénéficient de l'appui des syndicats du textile et des gouvernements des provinces les plus directement concernées.

En plus des ajustements possibles du tarif douanier, on peut considérer d'autres modifications comme la conversion au système métrique, le caractère obligatoire des éléments tarifaires temporaires, etc... Il est impossible d'évaluer ces modifications en ce qui concerne leurs effets sur les droits de douanes individuels car nous n'avons pas accès aux véritables conditions.

Pour les industries du textile et du vêtement, il est de très peu d'intérêt de rechercher des avantages des négociations de Tokyo. Dans sa déclaration de 1978 de prise de position sur le commerce et les tarifs douaniers, le Conseil du Congrès du travail du Canada analyse les résultats des années "des négociations Kennedy" du GATT et conclut qu'elles "pourraient aboutir à la conclusion que le Canada a peu à gagner d'une libéralisation du commerce.

Valeur en douane

Toutes modifications de la valeur en douane du Canada vers un système de prix de transaction comme celui proposé par la Communauté Européenne dans son mémoire lors des négociations commerciales multilatérales auraient un effet néfaste sur les industries de textile et du vêtement et donc le Groupe d'étude s'y oppose.

Le fait d'accepter des prix de transaction avec lien de dépendance dans le commerce d'exportation comme des valeurs acceptables en douane signifierait dans une grande majorité de cas l'acceptation de prix de dumping qui doivent "être condamnés" comme des valeurs non équitables en vertu de l'article VI du GATT (est traité en temps que tel dans le Code international anti-dumping).

Le concept de la nomenclature de Bruxelles de la valeur est particulièrement inacceptable dans le contexte canadien où une grande proportion des transactions vers l'étranger ne sont pas des transactions avec lien de dépendance en ce qui concerne les produits finis. Ceux qui constitueraient une exception relativement faible à la règle générale pour les signataires initiaux de la Convention de Bruxelles s'appliqueraient à une grande partie des exportations dans le contexte canadien. En dehors de la question du niveau de protection, cela impliquerait pour l'administration du Tarif douanier canadien l'exercice d'une certaine discrétion administrative sans véritables points de références qui pourrait se révéler peu souhaitable et causerait l'effet opposé aux principes exprimés dans la définition de Bruxelles de la valeur.

Un autre élément très important dans le contexte canadien est l'application de la taxe de vente fédérale aux produits fabriqués au Canada et aux produits importés au Canada. Nous sommes conscients qu'une modification de la base du calcul de la taxe de vente fédérale a été proposée mais nous n'avons aucune garantie qu'elle sera effectuée et, dans l'affirmative, quand elle le sera. La réduction de la base de valeur pour le calcul de la taxe de vente fédérale pour les biens importés qui ne sont pas exemptés de la taxe serait fortement discriminatoire à l'égard des biens canadiens concurrentiels.

H.

LA POLITIQUE TEXTILE CANADIENNE

De l'avis du Groupe d'étude, les grands objectifs de la politique énoncés en 1970 restent valables: préserver pour les industries nationales une part raisonnable de la croissance du marché canadien; créer un climat à long terme pour le renouvellement des investissements en capital; permettre à l'industrie de faire des plans en fonction d'une amélioration de sa part du marché; encourager la rationalisation, la restructuration et l'amélioration de la productivité nécessaires pour une viabilité à long terme.

Si l'on veut modérer le chômage grave qui sévit dans ces industries et aboutir à une sécurité d'emploi raisonnable, il est plus important que jamais que le gouvernement réaffirme son intention d'aider à atteindre ces objectifs. Le Groupe d'étude est d'avis que le climat pour ces industries ne devrait pas être moins favorable au Canada que dans de nombreux autres pays développés, en particulier les États-Unis et la CEE.

Un premier pas a été fait dernièrement par le gouvernement en vue de réaligner ces politiques dans cette direction et le Groupe d'étude est d'avis qu'il faudrait reconnaître officiellement cette situation en mettant à jour et en reformulant la politique canadienne en mettant surtout l'accent sur les problèmes spécifiques des industries et du pays au cours des 5-10 prochaines années. Ce faisant, il est recommandé au gouvernement de demander l'avis et de travailler en étroite collaboration avec le Panel consultatif sur le textile et le vêtement du ministre de l'Industrie et du Commerce.

Lorsque la présente politique a été annoncée en 1970, un certain nombre de modifications ont été introduites dans les procédures de traitement de restrictions sur les textiles et les vêtements importés. Avant de pouvoir négocier des arrangements de restrictions, l'industrie n'avait pas besoin de démontrer le préjudice ou la menace de préjudice pour la production et l'emploi au pays et de présenter des plans de restructuration acceptable. La Commission du textile et du vêtement a été constituée pour évaluer cette situation et présenter des recommandations au gouvernement produit par produit.

L'approbation d'arrangements bilatéraux globaux exige maintenant un réalignement de ces procédures de la Commission et le Groupe d'étude demande d'entreprendre au plus tôt ce travail en consultation avec les industries.

La politique a provoqué un autre changement, à savoir la modification de la législation traitant des importations préjudiciables. L'article V de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation a été élargie par l'addition du paragraphe (2) qui permet au gouvernement d'inclure des biens sur la Liste des marchandises d'importations contrôlées par suite de la preuve d'un grave préjudice.

Le système de relevé statistique des produits ainsi classés a été très peu fiable. Cependant, une amélioration et la mise sur ordinateur sont en cours et le Groupe d'étude désire souligner le besoin urgent de terminer ce travail et d'avoir un système fiable en opération bien avant le 1er janvier 1979, date prévue pour l'entrée en vigueur des premiers accords globaux de restrictions bilatérales.

RENOUVELLEMENT DE L'AMFDÉCLARATIONS DU CANADA LORS DES
RÉUNIONS DU COMITÉ DES TEXTILES DU
GATT À GENÈVEA. Mars 1977

59. Le représentant du Canada a fait observer que si l'Arrangement était un instrument utile pour résoudre les problèmes du commerce des textiles, il s'était révélé insuffisant, sous sa forme actuelle, pour résoudre les problèmes de son pays. Non seulement il n'avait pu, en général, améliorer l'équilibre des avantages entre pays importateurs et pays exportateurs, mais l'application même de certaines de ses dispositions avait engendré de graves difficultés. L'intervenant a rappelé que le Canada était le troisième importateur mondial de textiles et qu'en 1975, ses importations de toutes provenances, par habitant, avaient représenté plus du double de celles de la CEE, environ trois fois et demie celles des Etats-Unis et plus de cinq fois celles du Japon. La même année, le déficit du commerce des textiles a dépassé pour son pays un milliard de dollars. Le gouvernement canadien attachait une importance considérable au maintien d'une industrie viable qui, pour l'heure, fournissait plus de 12 pour cent des possibilités d'emploi dans le secteur manufacturier.

60. L'industrie canadienne du vêtement était en proie à de réelles difficultés dues à des éléments générateurs de désorganisation. Parmi les diverses solutions possibles, figurait la conclusion d'accords bilatéraux avec les partenaires qui, incontestablement, causaient un préjudice grave au Canada. Les dispositions existantes de l'AMF rendaient cette solution difficile, ce qui renforçait la nécessité de modifier l'Arrangement multifibres et de le rendre plus souple. Notant que le Canada et la Communauté avaient un certain nombre de problèmes communs, la délégation canadienne a estimé que les solutions qui permettaient de résoudre les problèmes de cette nature devaient être ouvertes à tous, faute de quoi il serait difficile de prévoir où l'on aboutirait. En ce qui concerne les modifications à apporter à l'Arrangement, l'intervenant a fait observer que les dispositions de l'annexe B concernant la période de référence n'étaient pas adaptées aux difficultés du Canada, où la pénétration des importations était forte et où l'on enregistrait fréquemment de brusques augmentations des importations malgré la diminution de la demande intérieure. Il a appelé l'attention sur la règle de procédure canadienne qui exige que l'application de restrictions soit précédée d'une enquête publique destinée à déterminer le préjudice; il en a résulté souvent de fortes augmentations des importations pendant la période de référence prévue à l'annexe B, du fait qu'en prévision des limitations les exportateurs ont accru leurs expéditions au cours de cette période. Sa délégation estimait donc nécessaire d'adopter des dispositions plus flexibles concernant la période de référence pour la rendre plus représentative. Un meilleur équilibre et une plus grande flexibilité des dispositions de l'annexe B, paragraphe 1 a) ou c), pourraient également freiner les recours prématurés à des limitations, pratique utilisée pour parer à des augmentations des importations qui pouvaient être de nature à engendrer une désorganisation.

61. L'application des règles concernant les coefficients de croissance devait aussi être plus souple. L'interprétation selon laquelle une majoration d'au moins 6 pour cent devait être prévue dans les accords bilatéraux, quel que soit le degré de pénétration des importations ou la capacité du marché d'absorber de nouvelles importations, avait fréquemment suscité des conflits sans nécessité. En outre, il fallait améliorer les possibilités d'augmentation pour les petits exportateurs et les nouveaux venus qui ne disposaient que de parts insignifiantes du marché d'importation. De l'avis du gouvernement canadien, les modifications des dispositions de l'annexe B qui encourageraient l'application de coefficients de croissance différenciés

méritaient un examen attentif. L'intervenant a suggéré une formule fondée sur une échelle mobile ou des coefficients de croissance différenciés en rapport inverse avec le degré de pénétration des importations, ce qui impliquerait que les coefficients soient plus élevés pour les petits exportateurs et plus faibles pour les grands exportateurs. De même, il semblait incongru de devoir accorder généreusement des possibilités de transfert, de report et d'utilisation anticipée dans des circonstances où l'on ne pouvait raisonnablement envisager des coefficients de croissance substantiels.

62. Quant à la question de la désorganisation cumulative du marché, elle pourrait être résolue en remaniant le paragraphe 2 de l'article 3 de façon à énoncer clairement les effets préjudiciables de ce phénomène, ou en en faisant clairement état au paragraphe 2 de l'article premier ou à l'annexe A. On pourrait en profiter pour clarifier les passages ambigus de l'Arrangement qui ont suscité des difficultés pendant sa période d'application. Par exemple, les difficultés engendrées par les première et dernière phrases du paragraphe 8 de l'article 3, qui se contredisent réciproquement, pourraient être évitées si l'on insérait le mot "unilatérales" après les deux premiers mots de la première phrase. L'intervenant a également rappelé que l'expérience du Canada dans le cadre de l'OST l'avait confirmé dans l'opinion que si l'AMF était renouvelé, il conviendrait d'apporter certaines modifications fondamentales au fonctionnement et à la composition de cet organe. Il ne faudrait pas s'écarter des règles normales de l'Accord général relatives aux consensus et l'AMF devrait continuer de respecter les droits et les obligations que l'Accord général confère à toutes les parties contractantes qui sont aussi parties à l'AMF. Le Canada considérait l'AMF comme une dérogation à l'Accord général à laquelle il ne fallait recourir qu'avec modération, tandis que l'Accord général, dont les articles XIX et XIII prévoient l'application de mesures de sauvegarde sur une base non discriminatoire, restait l'instrument fondamental à utiliser pour résoudre tous les problèmes commerciaux. L'AMF ayant été conçu pour faire face notamment à des situations de désorganisation du marché imputables à un nombre limité de sources, le Canada n'en faisait qu'un usage modéré, et seulement dans les cas où il avait été établi que le marché était réellement désorganisé et qu'un préjudice grave était causé à la production nationale. Dans cette optique, les mesures commerciales additionnelles mentionnées au paragraphe 1 de l'article 9 de l'Arrangement ne comprenaient pas les mesures prises en conformité des dispositions de l'Accord général et il n'appartenait donc pas à l'OST de les examiner. Le paragraphe 1 de l'article 11 exigeait une composition équilibrée et largement représentative de l'Organe de surveillance des textiles, mais comme le roulement n'était pas assuré et comme des sièges permanents avaient été attribués à de grands pays, cet équilibre n'existait pas. En conclusion, l'intervenant s'est rallié à l'opinion selon laquelle l'Arrangement devrait être aussi équitable que possible. Il a donc exprimé l'espoir que les discussions aboutiraient à un arrangement suffisamment souple pour permettre au Canada de résoudre les problèmes auxquels se heurtait son industrie des textiles et du vêtement.

B. Juillet 1977

106. Les représentants de l'Australie et du Canada ont rappelé et réaffirmé leurs positions et leurs préférences, telles qu'ils les avaient présentées antérieurement au Comité, selon lesquelles il faudrait modifier soit le texte soit la fonction de l'Arrangement pour qu'il réponde mieux à leurs difficultés particulières. A leur avis, les tentatives faites en vue d'établir un meilleur équilibre entre les différents intérêts en jeu ont été insuffisantes et l'on s'est au contraire efforcé essentiellement de ménager les intérêts d'un seul participant. Leurs délégations continuaient à croire que les solutions ouvertes à un participant devaient être ouvertes à tous et que le recours aux dispositions de l'Accord général ne devait pas être entravé. Elles ont donc réservé leur position en ce qui concerne les deux textes soumis au Comité.

C. Décembre 1977

114. Le représentant du Canada a déclaré qu'en formulant ses propositions au mois de mars, son gouvernement avait exprimé certaines considérations concernant le renouvellement de l'Arrangement. Les autorités canadiennes n'ayant pas eu le loisir d'examiner de près le Protocole, il n'était pas en mesure de dire jusqu'à quel point cet instrument répondait à ces inquiétudes mais, à son avis, on pouvait supposer sans grand risque d'erreur qu'il le faisait implicitement. L'intervenant ne pouvait affirmer que le Canada se considérait associé au consensus en faveur de l'ouverture du Protocole à la signature; il ferait connaître les vues de son gouvernement au Comité des textiles aussitôt que possible.

ANNEXE

PROTOCOLE PORTANT PROROGATION DE L'ARRANGEMENT CONCERNANT
LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES

LES PARTIES à l'Arrangement concernant le commerce international des textiles (ci-après dénommé "l'Arrangement"),

AGISSANT conformément au paragraphe 5 de l'article 10 de l'Arrangement,

REAFFIRMANT que les dispositions de l'Arrangement qui concernent la compétence du Comité des textiles et de l'Organe de surveillance des textiles sont maintenues, et

CONFIRMANT les points convenus dans les Conclusions du Comité des textiles adoptées le 14 décembre 1977, dont copie est jointe au présent Protocole,

SONT CONVENUES de ce qui suit:

1. La validité de l'Arrangement selon son article 16 est prorogée de quatre ans, jusqu'au 31 décembre 1981.
2. Le présent Protocole sera déposé auprès du Directeur général des PARTIES CONTRACTANTES à l'Accord général. Il sera ouvert à l'acceptation, par signature ou autrement, des parties à l'Arrangement, des autres gouvernements qui acceptent l'Arrangement ou y accèdent conformément aux dispositions de son article 13, et de la Communauté économique européenne.
3. Le présent Protocole entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1978 pour les pays qui l'auront accepté à cette date. Pour tout pays qui l'acceptera à une date ultérieure, il entrera en vigueur à la date de cette acceptation.

Fait à Genève, le quatorze décembre mil neuf cent soixante-dix-sept, en un seul exemplaire, en langues française, anglaise et espagnole, les trois textes faisant également foi.

Conclusions adoptées par le Comité des textiles le 14 décembre 1977

1. Les participants à l'Arrangement ont procédé à des échanges de vues concernant l'avenir de l'Arrangement multifibres (AMF).
2. Il ressort à l'évidence des examens annuels et des examens majeurs de l'AMF auxquels procède le Comité des textiles que certains pays importateurs et plusieurs pays exportateurs rencontrent des difficultés pratiques dans la mise en oeuvre des dispositions de l'AMF. Les discussions qui ont eu lieu à ce sujet ont porté sur de larges zones de satisfaction aussi bien que d'insatisfaction. Ces difficultés, dont certaines durent depuis longtemps, affectent sérieusement le commerce et le développement économique des pays en voie de développement.
3. Les membres du Comité des textiles ont reconnu que le commerce mondial des produits textiles restait caractérisé par une tendance à une situation peu satisfaisante, et qu'une telle situation, si elle n'était pas traitée de façon satisfaisante, pouvait avoir des conséquences dommageables pour les pays participant au commerce international des produits textiles, qu'ils soient importateurs ou exportateurs, ou encore qu'ils soient l'un et l'autre. Elle pourrait avoir une incidence négative sur les perspectives de coopération internationale dans le domaine du commerce et pourrait avoir des répercussions fâcheuses sur les relations commerciales en général et sur le commerce des pays en voie de développement en particulier.
4. Quelques pays participants, importateurs aussi bien qu'exportateurs, ont estimé qu'il était nécessaire d'apporter des modifications au texte de l'Arrangement. D'autres ont été d'avis que toutes les difficultés qui avaient pu surgir étaient imputables à des problèmes de mise en oeuvre, et que les dispositions de l'Arrangement permettaient de résoudre ces problèmes. Il a été convenu que tous les problèmes graves du commerce des textiles devraient être résolus par voie de consultations et de négociations.
 - 5.1 En ce qui concerne ce qu'un pays participant grand importateur a défini, dans sa déclaration au Comité, comme étant des problèmes d'importation cruciaux pour lui, le Comité des textiles a reconnu que de tels problèmes devraient être résolus sur le plan bilatéral, dans le cadre des dispositions de l'article 4 ou des paragraphes 3 et 4 de l'article 3.
 - 5.2 Le Comité a pris acte de la déclaration d'un pays participant grand importateur relative à la base sur laquelle il se proposait de réaliser les objectifs qu'il a mentionnés par voie de consultations et de négociations bilatérales, et il a pris acte de la bonne volonté et de la flexibilité manifestées par certains pays exportateurs qui sont actuellement prédominants dans l'exportation de produits textiles des trois fibres que couvre l'Arrangement.
 - 5.3 Le Comité a convenu que, dans le cadre de l'AMF, toutes ces consultations et négociations devraient se dérouler dans un esprit d'équité et de flexibilité en vue d'arriver à une solution mutuellement acceptable conformément au paragraphe 3 de l'article 4 ou aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3, ce qui inclut la possibilité de s'écarter raisonnablement, et d'un commun accord, d'éléments particuliers dans des cas particuliers.
 - 5.4 Il a été convenu que les dérogations prévues au sous-paragraphe 3 ci-dessus seraient temporaires et que les participants concernés devraient en revenir dans les plus brefs délais au contexte de l'Arrangement.
 - 5.5 Le Comité a également invité instamment tous les participants concernés à engager sans tarder des négociations en vue d'arriver à des solutions mutuellement acceptables dans l'esprit de l'AMF.
 - 5.6 Le Comité a affirmé que, dans la recherche de ces solutions, les intérêts des pays en voie de développement, des nouveaux venus sur le marché et des petits fournisseurs devront être pris en considération, et qu'il serait pleinement tenu compte des dispositions du paragraphe 4 de l'article premier.
6. Le Comité a reconnu que les pays qui ont un petit marché, avec un niveau d'importations exceptionnellement élevé et une production intérieure corrélativement basse, sont particulièrement

exposés aux problèmes commerciaux mentionnés aux paragraphes précédents, et que leurs problèmes doivent être résolus dans un esprit d'équité et de flexibilité. Dans le cas de ces pays, les dispositions du paragraphe 2 de l'article premier doivent être pleinement appliquées.

7. Le Comité a réaffirmé que les deux organes institués par l'Arrangement, c'est-à-dire le Comité des textiles et l'Organe de surveillance des textiles, devront continuer de fonctionner effectivement dans les domaines de leur compétence respective.

8. Il a été réaffirmé que, dans la mise en oeuvre future de l'AMF, les problèmes spéciaux des pays en voie de développement devront être pleinement pris en considération d'une manière compatible avec les dispositions de l'AMF, en particulier avec celles de l'article premier, paragraphe 3, et de l'article 6.

9. Tous les participants ont été d'avis que la coopération mutuelle devait être le fondement de l'Arrangement et servir de base pour traiter les problèmes d'une manière qui permettrait de promouvoir les objectifs et les buts de l'AMF. Les participants ont souligné que les buts essentiels de l'AMF étaient d'assurer l'expansion du commerce des produits textiles, en particulier pour les pays en voie de développement, et d'aboutir progressivement, en ce qui concerne des produits, à l'abaissement des obstacles aux échanges et à la libéralisation du commerce mondial, tout en évitant les effets de désorganisation sur des marchés et sur des types de production aussi bien de pays importateurs que de pays exportateurs. Dans ce contexte, il a été estimé que, pour assurer le bon fonctionnement de l'AMF, tous les participants s'abstiendraient d'appliquer aux textiles des mesures incluses dans l'AMF et qui ne s'inscriraient pas dans les dispositions de cet accord, avant d'en avoir épuisé toutes les mesures correctives.

10. Compte tenu du caractère évolutif et cyclique du commerce des textiles et de l'importance, tant pour les pays importateurs que pour les pays exportateurs, que revêt la solution préalable des problèmes d'une manière constructive et équitable servant les intérêts de toutes les parties concernées et sur la base des éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 9 ci-dessus, le Comité des textiles a estimé que l'AMF devrait être, sous sa forme actuelle, prorogé pour une période de quatre ans, cela étant subordonné à confirmation par la signature, à partir du 15 décembre 1977, d'un protocole à cet effet.

BIBLIOGRAPHIE

(Rapports du gouvernement ou conjoints industrie-gouvernement ou indépendants)

1. Regard sur l'industrie québécoise du textile. Québec - Ministère de l'Industrie et Commerce - 1968.
2. The Canadian Textile and Clothing Industries. Ministère de l'Industrie et du Commerce - 1969.
3. Manpower in the Primary Textiles and Garment Industries. Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration - 1969.
4. The Man-Made Fibre Study. Institut canadien des textiles et le ministère de l'Industrie et du Commerce - Etude conjointe - 1973.
5. Report of the Productivity and Development Task Force - Etude conjointe - Ministère de l'Industrie et du Commerce et l'Institut canadien des textiles - 1974.
6. Les Textiles et le vêtement - Institut canadien des textiles - Document de la Conférence Economique nationale - Conseil économique du Canada - 1974.
7. Sector Analysis - The Textile and Apparel Industries. Ministère de l'Industrie et du Tourisme de l'Ontario - 1975.
8. Apparel, Textiles and Other Soft Goods. Gouvernement du Manitoba. Chapitre 4 du Rapport du Comité sur l'avenir économique du Manitoba - 1975.
9. Apparel and Textiles - Apparel and Textiles Committee of the National Economic Conference - Conseil économique du Canada - 1975
10. The Canadian Textile Policy: A Sectoral Trade Adjustment Strategy - C.D. Howe Research Institute - 1976.
11. Rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce - "Les problèmes du textile au Canada" - 1976.
12. Rapport du Comité consultatif ad hoc du textile et du vêtement - 1976.
13. L'industrie québécoise du textile - Evolution de l'industrie et évaluation de la politique canadienne. Québec - Ministère de l'Industrie et du Commerce - 1976.
14. Textile primaire, vêtement et bonneterie. Gouvernement du Québec - 1977.
15. Rapports du Comité consultatif du textile et du vêtement - 1977 - 1978.
16. Possibilités de développement pour l'industrie et le commerce au Canada - 1977 - 1978.
17. Ministère de l'Expansion économique régionale - 1977.
18. Rapports de la Commission du textile et du vêtement (couvrant 50 enquêtes et études) 1970 - 1977.
19. Industrie textile primaire - Profil de secteur - Ministère de l'Industrie et du Commerce 1978.
20. L'industrie canadienne du vêtement - Profil de secteur - Ministère de l'Industrie et du Commerce - 1978.

Profil de secteur

INDUSTRIE CANADIENNE DU TEXTILE

Ce profil de l'industrie canadienne du textile est basé sur un document préparé par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, lequel fut révisé et mis à jour après consultation avec le groupe de travail consultatif sur le textile et le vêtement.

INTRODUCTION

L'industrie textile est un ensemble complexe composé d'un grand nombre de sous-secteurs hétérogènes mais interdépendants qui pourraient tous être considérés individuellement comme des industries séparées. La gamme des activités de l'industrie textile va de la production de fibres et filés artificiels à la transformation de fibres naturelles ou artificielles en tissus pour vêtements incluant les sous-vêtements, les bas et chaussettes et à la production d'un vaste éventail de produits ménagers et industriels. Depuis le stade initial de la fibre, le résultat de chaque phase de production est le principal élément de la phase de production suivante. Pour nombre d'entreprises, ces divers stades sont intégrés.

L'interdépendance des phases de production dépasse l'industrie textile primaire pour s'étendre à d'autres secteurs comme le vêtement, l'automobile et les meubles. Les mesures qui influencent la production finale de ces produits en aval ont des conséquences importantes sur le rendement de l'industrie textile et sur ses fournisseurs, notamment l'industrie pétrochimique. De même, le coût et la disponibilité des produits et services de l'industrie textile primaire ont un impact considérable sur les clients de l'industrie travaillant dans d'autres secteurs.

Les fibres naturelles utilisées dans l'industrie textile primaire canadienne sont presque toutes importées. Les fibres naturelles sont tout d'abord transformées en filés en suivant un certain nombre d'étapes de transformation généralement exécutées dans la même manufacture. Pour transformer le filé en tissu, on peut le tisser, le tricoter, le tufter, le tresser, le feutrer ou le lier. Parfois, il subit un traitement spécial, par exemple blanchiment, teinture, mercerisation ou conversion en fil, ficelle, corde ou boyau. Les tissus tissés nécessitent habituellement un blanchiment, une teinture et d'autres opérations de finition avant la fabrication des produits finis. La fabrication de nombreux textiles de ménage, tels les draps, les serviettes et les tentures, est exécutée dans des manufactures textiles.

Bien que la production des fibres artificielles soit essentiellement un processus pétrochimique, les entreprises sont considérées comme faisant partie de l'industrie textile primaire. Dans le processus de production, la fibre est extrudée pour donner un filament qui est ensuite coupé en fibres discontinues ou laissé sous forme de filament. Les fibres discontinues sont ensuite travaillées en filés par un autre sous-secteur (filatures de filés) tandis que les filaments peuvent être texturisés dans un sous-secteur différent (texturisation). Le filé terminé est ensuite tissé ou tricoté de la même façon que les fibres naturelles.

DÉFINITION DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne du textile est composée d'établissements fabriquant les produits suivants: fibres et filés synthétiques, filés de coton et de laine; tissus de coton, de laine et tissus synthétiques; tissus tricotés; sous-vêtements, bas et chaussettes, fil, cordages et ficelles; tapis, nattes et moquette, ainsi que draps, taies d'oreillers, serviettes, couvertures et couvre-lits. L'industrie englobe également la teinture, l'apprêt et l'impression de nombre de ces produits, soit dans une société intégrée, soit par contrat.

S'il est vrai que les sous-vêtements, les bas et chaussettes sont des vêtements et sont perçus comme tels par le public, la technologie qui régit leur production est la technologie du textile. Nombre de producteurs produisent les filés et tous se servent de tricoteuses pour produire les tissus ou les bas et

chaussettes. Bien qu'ils fassent partie de l'industrie du textile, ces producteurs sont regroupés dans le pendant au présent rapport portant sur l'industrie du vêtement. On y retrouve les données relatives aux sous-secteurs des sous-vêtements, des bas et des chaussettes.

TABLEAU 1
Taille relative des sous-secteurs de l'industrie textile primaire en 1976

Sous-secteurs	Établissements		Expéditions		Emplois	
	Nombre	%	Millions de \$	%	Nombre	%
Filés et tissus synthétiques	89	9	480	15,6	12 477	16,4
Filés et étoffes de coton	22	2,2	364	11,8	8 947	11,8
Filés et étoffes de laine	38	3,9	170	5,5	5 165	6,8
Filés et étoffes tissées	149	15,1	1 014	32,9	26 589	34,9
Fibres synthétiques	11	1,1	270	8,8	5 805	7,6
Tapis, nattes et moquette	32	3,2	384	12,5	7 060	9,3
Tissus à mailles	79	8	217	7,1	4 604	6,1
Accessoires en tissus pour l'automobile	20	2	305	9,9	5 557	7,3
Tissus enduits et linoléum ^(P)	17	V1,7	158	5,1	3 272	4,3
Teinture et apprêt ^(P)	74	7,5	95	3,1	3 757	4,9
Rubannerie ^(P)	38	3,9	55	1,8	2 171	2,9
Articles de toile ^(P)	144	14,6	60	1,9	2 117	2,8
Fibres et feutres	33	3,3	39	1,3	1 065	1,4
Sacs de coton et de jute ^(P)	22	V2,2	31	1	681	0,9
Fabrique de fil ^(P)	16	1,6	34	1,1	960	1,3
Cordages et ficelles	18	1,8	18	0,6	630	0,8
Broderie, etc. ^(P)	90	9,1	22	0,7	1 307	1,7
Industries textiles diverses*	244	24,7	374	12,2	10 521	13,8
TOTAL	987	100	3 076	100	76 096	100

*Surtout des accessoires de maison comme les draperies, les couvre-lits, et non-tissés

Source: Estimation de L'I & C, basée sur le Recensement des manufactures Statistique Canada, 1974 et 1975

^(P) Provisoire

À cause de l'arrondissement des chiffres, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments

En 1976, les cinq principaux secteurs, regroupant toutes les fabriques de filés et de tissus en un seul sous-secteur, représentaient 71% des expéditions, 65% des emplois et 29% des entreprises.

Même si le sous-secteur des accessoires en tissus pour l'automobile fait partie de l'industrie textile, certaines de ses opérations ne sont pas totalement en rapport avec le textile. En 1976 par exemple, 10% environ de ses expéditions ont comporté des accessoires non textiles en plastique ou en métal. Néanmoins, ce sous-secteur est un important client de tous les types de tissus et représente 9,9% des expéditions de l'industrie et 7,3% des emplois. De même, le sous-secteur du linoléum et des tissus enduits fait partie de l'industrie textile mais produit du carrelage et du linoléum à partir de produits non textiles. Ces expéditions ont représenté environ la moitié de son volume en 1975.

Enfin, les manufactures de filés et de tissus tissés sont considérées comme un seul groupe (à l'exclusion des fibres artificielles) en dépit de la décomposition statistique habituelle. Cela est dû à l'avènement des fibres synthétiques qui a modifié la nature des groupes de manufactures de filés et de tissus, puisque les fibres synthétiques remplacent d'année en année les fibres naturelles ou leur sont mélangées à des degrés divers selon la demande et le coût.

PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

Les quelque 900 sociétés de l'industrie du textile exploitent 987 établissements, situés pour la plupart en Ontario et au Québec, et emploient directement environ 76 000 personnes. Près de 60% des établissements de l'Ontario et 35% de ceux du Québec sont situés dans des centres de moins de 100 000

habitants. Ils constituent souvent le seul ou le principal employeur dans ces endroits, surtout pour les ouvriers semi-spécialisés et non spécialisés et contribuent souvent un second revenu pour les ménages en employant beaucoup de main-d'oeuvre féminine.

Les expéditions de cette industrie se chiffrent à \$3,1 milliards et représentent environ 3% de la production et à peu près 4,4% de l'effectif de toute l'industrie manufacturière canadienne. Les salaires et traitements qu'elle verse constituent environ 54% de sa valeur ajoutée, qui est de \$1,4 milliard. Ajoutons enfin qu'elle est un marché important pour une grande variété de biens et de services.

Au cours des cinq dernières années, les exportations n'ont représenté que 5 à 6% de la valeur des expéditions de cette industrie. La majeure partie de cette production est retransformée par des fabricants secondaires; elle vend toutefois certains articles comme la moquette et la literie directement aux détaillants. Voici la répartition des livraisons au Canada vers les principaux secteurs du marché:

	<i>En valeur</i>	<i>En poids</i>
Vêtement	34%	45
Ameublement	44%	30
Industrie	22%	25

Concentration et économies d'échelle

Comme le montre le tableau 2, les établissements de l'industrie textile comptent rarement plus de 500 travailleurs, et très fréquemment moins de 20 travailleurs. Les 26 plus grands établissements (3%) regroupaient 31% de l'effectif de cette industrie en 1975, tandis que les 529 plus petits établissements (52%) n'en comptaient que 5%. L'établissement moyen en 1975 employait 78 personnes et vendait pour une valeur approchant \$2,7 millions.

TABLEAU 2
Taille et répartition des établissements
Industrie textile, 1975

<i>Nombre d'employés</i>	<i>Établissements</i>		<i>Employés</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Moins de 20	529	52	4 206	5
20 - 49	194	19	5 959	7
50 - 99	110	11	7 924	10
100 - 199	87	9	13 003	16
200 - 499	76	7	24 077	30
500 - 999	19	2	14 411	18
1 000 et plus	7	1	10 232	13
	1 022	100	79 812	100

Source: Statistiques Canada, Recensement des manufactures

À cause de l'arrondissement des chiffres, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments

En dépit de la fragmentation qui caractérise certains secteurs de l'industrie, d'autres secteurs de production font l'objet d'une forte concentration. Par exemple, la plupart des types de fibres synthétiques sont produits dans une ou deux manufactures. De même, dans tout le Canada, il y a seulement deux producteurs de tissus de coton pour l'habillement, un seul de denim (une autre fabrique de denim est en construction), deux de tissus de nylon et trois de polyester pour l'habillement, deux producteurs de draps et taies d'oreiller, de doublure de rayonne et trois de serviettes. En outre, 87% de la production nationale de tissus de laine peignée provient de deux sociétés.

De façon générale, plus la production est proche du consommateur, plus le nombre de manufactures augmente, en raison du faible investissement nécessaire à une échelle de production moindre et d'une plus grande variété exigée par le consommateur. À titre d'exemple, on ne trouve que onze établissements de fibres synthétiques, alors que dans le secteur du vêtement il y a 2200 établissements.

Le tableau 3 donne la concentration de la production dans chaque sous-secteur des quatre et des huit plus grandes sociétés; l'annexe A répartit tous les établissements des divers sous-secteurs d'après l'effectif.

La concentration relativement forte de la production au sein de nombreux sous-secteurs reflète dans une bonne mesure l'importance des économies d'échelle réalisables dans cette industrie (notamment dans la production des fibres synthétiques) et l'étendue limitée du marché canadien. La spécialisation essentielle pour réaliser des économies d'échelle est réduite dans certains sous-secteurs, tels les tissages et les tricots, où il est important d'offrir une grande variété de produits. On peut néanmoins affirmer que les fabriques canadiennes pourraient améliorer leur rentabilité si elles occupaient une part plus importante du marché national.

TABLEAU 3

Pourcentage de la valeur des expéditions réalisées par les quatre et les huit plus grandes entreprises, sous-secteurs de l'industrie textile 1974

<i>Sous-secteurs</i>	<i>% de la valeur des expéditions</i>	
	<i>quatre plus grandes sociétés</i>	<i>huit plus grandes sociétés</i>
Filés et tissus synthétiques	39,3	56,5
Filés et étoffes de coton	-	100
Filés et étoffes de laine	40,2	60,4
Fibres synthétiques	93,4	100
Tapis, nattes et moquette	39,3	61,4
Tissus à mailles	27,9	43,2
Accessoires en tissus pour l'automobile	-	-
Tissus enduits et linoléum	58,2	90,5
Teinture et apprêt	-	67,4
Rubannerie	48,8	67,7
Articles de toile	-	-
Fibres et feutres		
Usines de traitement des fibres	59,7	83,5
Usine de feutre	71,6	90,3
Sacs de coton et de jute	-	90,5
Fabriques de fil	-	-
Cordages et ficelles	76,9	93,3
Broderie, etc.	30	46,3
Industries textiles diverses, n.d.a.	33,2	45,2

Source: Statistique Canada, Division des industries manufacturières et primaires.
(Certains chiffres ne sont pas publiés à cause de leur caractère confidentiel)

Même si beaucoup de grandes manufactures canadiennes ont atteint la taille optimale minimale selon les normes de production mondiales, l'étroitesse du marché canadien combinée à notre manque de compétitivité sur les marchés d'exportation s'est traduite par des diminutions de rendement dans certains sous-secteurs, comme les tissus synthétiques, où la production est beaucoup plus variée. Dans ces sous-secteurs, les établissements ont généralement des lots de fabrication plus petits que des établissements de même taille dans les pays industrialisés possédant un vaste marché intérieur et une plus large part du marché ou dans les pays à main-d'oeuvre modique qui exportent beaucoup.

D'après les dirigeants de l'industrie, les fabriques canadiennes de fibres synthétiques sont à peu près de même taille que la moyenne des fabriques de même nature en Europe et ailleurs, et ont habituellement une productivité supérieure à ces dernières. Par contre, elles semblent bien petites si on les compare à certaines installations gigantesques des États-Unis, de l'Europe de l'Ouest et du Japon.

Intégration verticale et obstacles à la création de nouvelles entreprises

La relation entre les importantes économies d'échelle réalisées dans certains sous-secteurs et l'étendue limitée du marché canadien est un obstacle majeur à la création de nouvelles entreprises. Par exemple, les plus récents établissements de fibres synthétiques ont nécessité un investissement de l'ordre

de \$300 000 par employé. Un autre facteur important est l'intégration verticale, et par conséquent le coût relativement élevé, souvent supérieur à \$100 000 par travailleur, nécessaire à l'établissement d'une entreprise rentable dans les sous-secteurs du coton, de la laine peignée et de la laine cardée.

Presque toutes les manufactures de tissus de laine et de coton sont des sociétés totalement intégrées depuis la fabrication des filés jusqu'à la teinture et l'apprêt des tissus. Les principaux établissements de filés pour la vente appartiennent aux fabricants de tissus et leur production est destinée à d'autres sous-secteurs de l'industrie comme les tricots et les tissus lourds destinée à d'autres fins que l'habillement. La plupart des fabriques de sous-vêtements, de bas et de chaussettes qui utilisent des fibres naturelles en tout ou en partie fabriquent la plupart de leurs filés.

Dans le secteur des tissus synthétiques, tous les manufacturiers qui utilisent surtout du filé de filaments sont également intégrés. Ceux qui ont surtout recours au filé de filaments ne sont pas intégrés, sauf dans le cas de la Celanese Canada Ltd., et ils achètent leur fil directement du fabricant de fibres synthétiques ou des moulineurs indépendants de filés de filaments. Cependant, à cause de la nature même de l'industrie du textile et de la fabrication de fibres synthétiques qui constituent deux domaines bien différents, l'intégration entre les deux n'existe à peu près pas dans l'industrie canadienne ni dans le monde.

D'autres sous-secteurs ont à surmonter des obstacles relativement mineurs et subissent dès lors une grande fragmentation. Ainsi, dans le sous-secteur des tricots, la modicité des immobilisations requises pour la création d'une manufacture, ainsi que les droits tarifaires élevés qui sont appliqués au produit, de même que le besoin de spécialiser la production pour occuper un créneau du marché expliquent en partie pourquoi 65% des établissements de tricot, 40% des fabriques de sous-vêtements et 56% des établissements de bonneterie comptent moins de 50 employés.

Dans le sous-secteur des tapis, les deux tiers des expéditions sont le fruit de sociétés intégrées à un point tel qu'elles possèdent leurs propres installations de filage et de thermo-fixation pour presque toute leur production. La plupart des fabricants de tapis vendent aussi un produit entièrement apprêté.

RÉPARTITION RÉGIONALE

Comme l'indique le tableau 4, la majeure partie de la production de cette industrie provient du centre du Canada, le Québec et l'Ontario regroupant 94% de l'effectif de l'industrie. La situation actuelle n'est pas tellement différente de celle de 1974.

TABLEAU 4
Répartition régionale de la production de
l'industrie textile, 1976

	Établissements		Emplois	
	Nombre	%	Nombre	%
Québec	434	44	39 570	52
Ontario	385	39	31 960	42
Provinces de l'Ouest	138	14	3 044	4
Provinces maritimes	30	3	1 522	2
Total	987	100	76 096	100

Source: Estimations de l'I & C

Chaque sous-secteur présente des exceptions majeures à ce mode de répartition régionale. Certains grands sous-secteurs, tels les fibres synthétiques et les filés, les cordages et les ficelles, ainsi que les accessoires en tissus pour l'automobile, ont une production et un effectif plus concentrés en Ontario. Au Québec par ailleurs, on trouve une plus grande concentration dans les sous-secteurs des étoffes tissées, des tricots et des teintures et apprêts. L'annexe B donne la répartition régionale de la production par sous-secteur.

La répartition régionale est un peu le reflet de l'industrie textile traditionnelle qui reposait sur les fibres naturelles et nécessitait un cours d'eau à proximité comme source d'énergie et de transformation, ainsi

qu'un bassin de main-d'oeuvre non spécialisée. Comme ces facteurs étaient le plus souvent regroupés dans les régions rurales, l'industrie s'y est établie, profitant du fait qu'elle pouvait facilement se rendre sur les marchés propices à l'achat des matières premières et à la vente de ses produits finis.

En 1972, environ 47% des établissements de l'industrie étaient situés dans de petits centres de moins de 100 000 habitants. Ces établissements étaient plus importants que la moyenne et employaient 65% de l'effectif total de l'industrie.

PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE

En 1974, année des données les plus récentes, 42% des expéditions totales de l'industrie ont été faites par des établissements appartenant à des capitaux étrangers alors qu'ils ne représentent que 10% du total des manufactures.

Les établissements de propriété étrangère représentent plus de 60% des expéditions dans quatre secteurs: les fibres synthétiques (98%), le linoléum et les tissus enduits (86%), les tissus et accessoires en tissus pour l'automobile (66%) et les tapis, les nattes et la moquette (64%).

PROCÉDÉS

Les procédés de production dans l'industrie textile sont nombreux et relativement complexes. La production des fibres synthétiques commence par un processus essentiellement chimique, à savoir la conversion de pâte de bois partiellement dissoute ou de certains produits pétrochimiques en une matière visqueuse ayant des caractéristiques précises. Cette matière visqueuse est ensuite poussée dans les petits trous d'une spinnerette et forme immédiatement de nombreux filaments durs. Ces derniers sont rassemblés pour former un câble de filaments. La câble peut être vendu tel quel ou découpé en petits morceaux pour former des fibres discontinues. Pour obtenir un filé de filaments, on utilise une spinnerette différente. Les fibres discontinues peuvent être filées selon divers systèmes à l'état pur ou mélangé. Les filés de filaments fournis par l'industrie des fibres synthétiques peuvent être utilisés tels quels ou retransformés par une opération de texturisation qui en change les propriétés physiques pour qu'ils ressemblent aux filés conventionnels. Si la texturisation exige une main-d'oeuvre moins importante que le filage, il faut par contre exécuter cette opération sans interruption pour qu'elle soit viable.

Les filés, qu'ils soient de fibre ou de filament continu, texturé ou non texturé, peuvent être tissés ou tricotés sur une variété de machines; c'est ainsi qu'on obtient des tissus variés, de largeur et de motifs divers qui sont normalement teints ou imprimés ou les deux, selon la demande des clients. Le tricotage est un procédé plus simple que le tissage et demande relativement peu de capital et de main-d'oeuvre. Pour cette raison, et à cause d'une technologie améliorée, le tricot a fait ces dernières années des incursions majeures dans le marché des tissés. Cette tendance semble actuellement avoir été stoppée. On peut également obtenir des textiles dits non tissés à partir de fibres qu'on dispose en couches minces; ces textiles peuvent entrer dans la fabrication de produits jetables ou durables. Même s'il est possible de fabriquer des tapis tissés ou aiguilletés, le tapis tufté représente plus de 90% de la production nationale. Ces derniers peuvent ensuite être teints ou imprimés, grâce à des procédés ultra-rapides commandés par ordinateur, et renforcés avec un endos de jute, de fibre synthétique ou d'un enduit de caoutchouc.

On a observé dans certains secteurs une augmentation des procédés de capital, mais dans l'ensemble, la production textile primaire reste, au Canada comme ailleurs, un secteur de main-d'oeuvre. En 1974, année de nos plus récentes données, le capital net immobilisé au milieu de l'année par travailleur de production (en dollars de 1961) était de \$14 912 dans l'industrie textile canadienne, comparativement à \$18 123 pour toute l'industrie manufacturière. Dans cette industrie, les producteurs de fibres synthétiques, le procédé à plus fort coefficient de capital, avaient un capital net immobilisé par travailleur de production d'environ \$22 000 (en dollars de 1961). Cependant, selon les indicateurs précédentes, les manufactures de fibres synthétiques récemment installées ont nécessité des investissements d'environ \$300 000 par employé (en dollars courants).

L'industrie mondiale a grandement eu recours aux innovations technologiques mises au point par les constructeurs de machines textiles. Ces innovations sont donc à la portée de tous les acheteurs de nouveau matériel, y compris les fabricants canadiens.

FINANCES

Les données les plus récentes indiquent que le rendement des capitaux engagés dans l'industrie textile canadienne est passablement inférieur à la moyenne des industries manufacturières canadiennes depuis 1970 (tableau 5), et, comme dans beaucoup de moyennes, les chiffres camouflent une variation considérable entre les sous-secteurs.

TABLEAU 5
Bénéfices après impôt sur les capitaux engagés
dans l'industrie textile et l'industrie manufacturière
au Canada de 1970 à 1976

	<i>Textile</i>	<i>Industrie manufacturière</i>
1970	4,1	6,2
1971	5,5	6,7
1972	4,4	9,2
1973	9,0	12,4
1974	10,3	14,9
1975	4,4	12,3
1976	4,6	11,1
Moyenne 1970-1976	6,0	10,4

Source: Division des finances des entreprises, Statistique Canada n° de catalogue 61-003

Pendant la période de 1970-1975, le revenu après impôt des ventes était en moyenne de 3,2% dans l'industrie textile, comparativement à 5,2% dans l'industrie manufacturière. Les taux de rendement relativement maigres de l'industrie ont diminué les moyens dont elle dispose pour s'auto-financer ou aller chercher ailleurs du capital d'investissement.

Pour ce qui est de la taille des sociétés, les statistiques de 1975 indiquent que les bénéfices après impôt sur l'avoir net des actionnaires sont généralement moindres dans les sociétés dont l'actif varie entre \$25 millions et \$100 millions (tableau 6).

TABLEAU 6
Bénéfices après impôt en pourcentage des ventes et de
l'avoir net des actionnaires, selon la taille de la société
(Industrie textile canadienne, 1975)

<i>Actif</i> (en millions de \$)	<i>Nombre</i> <i>sociétés</i>	<i>Bénéfices après</i> <i>impôt sur les</i> <i>ventes %</i>	<i>Bénéfices après</i> <i>impôt sur l'avoir</i> <i>net⁽¹⁾ des actionnaires %</i>
Moins de 1	583	2,5	9,6
1- 5	143	1,4	4,1
5- 10	37	2,7	7,2
10- 25	28	2,7	6,5
25-100	11	1,5	3,6

⁽¹⁾Selon les sommes dues aux actionnaires et aux sociétés affiliées par rapport au total de l'avoir net des actionnaires
Source: Statistique Canada, Division des finances des entreprises, données non publiées

Les statistiques de l'industrie textile indiquent qu'en 1974, les manufactures de tissus de coton et de laine ont été les plus rentables suivies des « autres produits textiles ». Les textiles synthétiques qui englobent la production de fibres synthétiques ainsi que la production de tissus synthétiques, se sont classés au dernier rang pour ce qui est de la rentabilité.

RELATIONS OUVRIÈRES

L'industrie textile canadienne est très syndicalisée. Le compte des syndiqués et personnes protégées par un syndicat indique qu'environ 50 000 travailleurs, soit 70% de l'effectif du secteur, sont représentés par des unités de négociation, comparativement à 50% pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. Le

syndicalisme est fort dans les grandes entreprises et plutôt faible dans les petites, surtout dans les grands centres urbains. Il y a de grandes sociétés qui ne sont pas syndiquées; toutefois, beaucoup d'entreprises qui ne sont pas officiellement syndiquées sont dotées de comités paritaires. Dans le secteur des fibres synthétiques, la main-d'oeuvre est très syndiquée.

Les principales associations ouvrières oeuvrant dans le secteur du textile sont les Ouvriers unis des textiles d'Amérique, la Fédération canadienne des travailleurs du textile, les Travailleurs amalgamés du vêtement d'Amérique et la Confédération des syndicats nationaux. En outre, mentionnons plusieurs associations indépendantes ou indirectement affiliées.

De 1956 à 1970, le temps perdu dans l'industrie textile à cause des arrêts de travail (grèves et lock-outs) de 100 personnes et plus ont représenté en moyenne 6% du temps total perdu dans toutes les industries manufacturières au Canada. Cette proportion est relativement élevée si on la compare à la proportion de l'effectif de l'industrie manufacturière qui correspond au secteur des textiles (4,8% pendant cette même période). Cependant, le temps perdu dans l'industrie textile a été exagéré par certains conflits, peu nombreux mais importants, particulièrement en 1956, 1959 et 1966. En réalité, sa contribution au temps total perdu a été égale ou inférieure à sa participation à l'embauche dans le secteur manufacturier pendant 10 des années comprises entre 1956 et 1970.

La rareté relative des conflits graves est également caractéristique de la période 1970-1976. Le temps total perdu dans le secteur des textiles a été inférieur à 2% entre 1970 et 1972, et inférieur à sa part de l'effectif chaque année entre 1970 et 1975. En 1976, sa part du temps perdu a atteint 5,6%, à savoir plus de 299 000 jours-hommes, mais une bonne partie est attribuable à un arrêt de travail qui a duré six mois et a touché 1500 travailleurs.

Le Comité syndical-patronal de l'industrie canadienne des textiles a été établi il y a dix ans. Ce comité est composé de cadres de sept sociétés et de représentants des syndicats concernés. Il se réunit cinq fois par année et la présidence des assemblées est confiée à un tiers indépendant. Le groupe étudie des questions d'intérêt réciproque comme les conditions de travail, l'aliénation du travailleur et les communications. Il tente de résoudre les problèmes liés à l'industrie dans son ensemble plutôt que les questions d'ordre local, et il a présenté des exposés conjoints (main-d'oeuvre et industrie) à l'intention de divers organismes du gouvernement et fourni des renseignements pour des études industrielles.

RENDEMENT

Statistiques principales

TABLEAU 7
Statistiques principales
Industrie textile, Canada, 1970-1976

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Établissements (nombre)	1 008	1 003	1 000	999	1 037	1 029	987
Effectif (milliers)	76,7	77,2	83,4	86,1	85,1	79,8	76,1
Indice du prix de vente de l'industrie (1971-100)	—	100	98,8	108,3	129,5	130,2	139,8
Expéditions (millions de \$)	1 813	1 977	2 226	2 551	2 878	2 803	3 076
Exportations (millions de \$)	101	116	120	157	187	140	160
Importations (millions de \$)	528	613	744	862	1 057	978	1 119
Marché canadien connu (MCC) (millions de \$)	2 240	2 474	2 850	3 256	3 748	3 641	4 035
Importations en % du MCC (\$) ⁽¹⁾	23,6	24,8	26,1	26,5	28,2	26,9	27,7
Exportations en % des expéditions (\$)	5,6	5,9	5,4	6,2	6,5	5,0	5,0

Sources: Statistique Canada, Recensement des manufactures

⁽¹⁾ Voir la suite du texte pour la mesure des importations

PÉNÉTRATION DES IMPORTATIONS

Évaluation

Il est important de noter qu'en raison de la nature de la production textile, il est difficile d'établir le degré de pénétration des importations dans cette industrie. Ce problème est surtout dû au fait que l'industrie textile comprend en réalité un certain nombre d'industries reliées verticalement.

Ainsi, en additionnant les expéditions à chaque étape de production, on compte souvent les mêmes marchandises: l'industrie des fibres, par exemple, alimente l'industrie des filés qui alimente à son tour l'industrie des tricots et des tissus, et les tissus sont à l'origine de la fabrication des vêtements et d'autres produits.

Le but d'une étude sur la pénétration des importations devrait donc être de déterminer la part qu'enlèvent vraiment les importations à la production nationale y compris au niveau des vêtements dont les importations ont augmenté rapidement au cours des dernières années. En d'autres termes, on doit étudier l'activité manufacturière perdue à chaque étape de production.

Les deux méthodes les plus utilisées pour mesurer la pénétration du marché canadien des textiles par les importations sont la valeur des expéditions et le poids. En se fondant sur la première méthode (tableau 7) et sans tenir compte des hausses de prix, le marché canadien des produits textiles a presque doublé entre 1970 et 1976, passant de \$2,2 milliards à \$4 milliards. Au cours de la même période, la valeur FAB des importations est passée de \$528 millions à \$1,1 milliard, et la part des importations du marché canadien, selon la même méthode, de 23,6% à 27,7%. Mais de toute évidence, ces données sous-évaluent les importations à cause de l'addition répétée des expéditions pour mesurer le marché canadien⁽¹⁾.

La deuxième méthode mesure les produits en livres et supprime l'addition répétée en établissant la part du MCC occupée par les producteurs canadiens de filés de coton et de laine et de fibres et de filaments synthétiques lorsque toutes les importations de produits textiles (à l'exclusion des fibres naturelles) et de vêtements sont converties en poids équivalent des fibres. Cette méthode, par contre, rend moins bien compte de l'activité totale ou moyenne de l'industrie textile et décrit moins bien la part totale ou moyenne du marché que cette industrie occupe. Elle ne décrit, en effet, que la part de MCC occupée par les producteurs à la première phase de production et sous-estime par conséquent l'activité de ce secteur dans l'ensemble de l'industrie manufacturière au Canada. Les résultats des calculs faits selon cette méthode figurent au tableau 8.

TABLEAU 8
Méthode proposée par l'Institut
canadien des textiles pour calculer le
MCC des textiles* (coton, synthétique, laine)

EXPÉDITIONS NATIONALES	Millions de livres ⁽¹⁾						
	1964	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Coton	179	146	161	138	128	123	125
Synthétique	153	248	268	332	325	330	327
Laine	43	35	35	37	37	37	40
TOTAL PARTIEL	375	429	464	507	490	490	492 ⁽²⁾
<i>IMPORTATIONS⁽³⁾</i>							
Coton	113	148	198	187	182	182	254
Synthétique	75	268	337	380	396	378	453
Laine	26	22	27	30	24	18	23
TOTAL PARTIEL	214	438	562	597	602	578	730
MCC ⁽³⁾	589	867	1 026	1 104	1 092	1 068	1 222
% NATIONAL	64	49	45	46	45	46	40

*Comprend les importations de vêtements

Remarques ⁽¹⁾ Équivalent en poids des fibres

⁽²⁾ Provisaires

⁽³⁾ Les importations et le MCC comprennent les importations de vêtements

⁽¹⁾ Ces données sous-estiment aussi la pénétration des importations car le calcul est fait à partir de la valeur FAB

Dans l'annexe C, on retrouvera une méthode modifiée par la Direction des textiles et des produits de consommation d'Industrie et Commerce. Cette méthode permet de calculer la pénétration des importations à chaque étape de la production et d'établir la part moyenne du marché occupée par les producteurs des pays. Il est bien dit dans ladite annexe que certains chiffres ne sont que des estimations et que l'objet de l'étude est d'illustrer la méthode et non de calculer avec précision la part du marché occupée par chacun.

Le département du commerce des États-Unis a mis au point une troisième méthode de calcul. Celle-ci part de la production nationale (calculée à partir de la consommation des usines) qui est la somme des livraisons nationales de fibres et des importations de fibres. Cette production devient l'intrant de l'industrie des textiles et du vêtement. On calcule ensuite les « importations destinées à la consommation » pour les produits en aval seulement et on les divise par le marché national connu. D'après cette méthode, la pénétration des importations au Canada en 1976 s'établirait à environ 46,5% par rapport à 11,2% aux États-Unis.

Les trois méthodes indiquent donc que les importations ont augmenté leur part du marché canadien. En outre, de 1973 à 1976, alors que le marché croissait, les expéditions en termes réels (en tenant compte de l'inflation) n'ont pas augmenté, ce qui explique un bon nombre des mises à pied dans l'industrie.

Le tableau 9 donne la répartition actuelle du marché entre les divers sous-secteurs ainsi que la pénétration des importations.

TABLEAU 9
Part du marché des sous-secteurs de l'industrie textile
en 1976

<i>Sous-secteurs</i>	<i>Expéditions (millions de \$)</i>	<i>Importations (millions de \$)</i>	<i>Exportations (millions de \$)</i>	<i>MCC* (millions de \$)</i>	<i>Importations (% du MCC)</i>	<i>Exportations (% des expéditions)</i>
Filés et tissus synthétiques	480	228	42	666	34	9
Filés et étoffes de coton	364	224	15	583	39	4
Filés et étoffes de laine	170	62	12	220	28	7
Filés et tissus tissés	1 014	514	69	1 459	35	7
Fibres synthétiques	270	181	31	420	43	11
Tapis, nattes et moquette	384	69	11	442	16	3
Tissus à mailles	217	69	6	280	25	3
Accessoires en tissus pour l'automobile	305	—	—	305	—	—
Tissus enduits et linoléum ^(P)	158	102	20	240	43	13
Teinture et apprêt ^(P)	75	—	—	95	—	—
Rubannerie ^(P)	55	29	1	83	35	2
Articles de toile ^(P)	60	—	—	60	—	—
Fibres et feutres	39	3	—	42	7	—
Sacs de coton et de jute ^(P)	31	6	—	37	16	—
Fabriques de fil ^(P)	34	12	—	46	26	—
Cordages et ficelles	18	28	1	45	62	6
Broderie, etc. ^(P)	22	5	—	27	19	—
Industries textiles diverses ^(P)	374	101	20	455	22	5
TOTAL	3 076	1 119	160	4 035	28	5

*Marché canadien connu (MCC)

^(P) Provisoire

Source: Statistique Canada, Recensement des manufactures

(À cause de l'arrondissement des chiffres, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments)

L'analyse suivante de la répartition du marché se fonde sur le volume et vise surtout les principaux sous-secteurs de l'industrie textile qui ont connu une forte pénétration des importations, c.-à-d. les tissus synthétiques, les filés et étoffes de coton et les tricots.

HISTORIQUE

Au cours des années 60, soit avant l'introduction de la politique sur les textiles, les importations de tissus et de produits connexes, calculées en verges carrées, représentaient 38% du marché canadien connu. En 1976, la part du marché canadien connu couverte par les importations est passée à 50%, ce qui indique, comme le démontre le tableau 10, que la production canadienne n'a pas suivi la croissance du marché national, bien que l'industrie possédait la capacité suffisante pour suivre la demande de nombreux produits.

TABLEAU 10
Parts du marché canadien des tissus occupées par
l'industrie nationale et les importations, 1970-1976
(équivalents en verges carrées)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Marché canadien connu (millions de verges carrées)	1 202	1 379,3	1 523	1 497,4	1 486,2	1 341,3	1 403
Expéditions nationales/MCC (%)	63	60	53	54	52	55	50
Importations/MCC (%)	37	40	47	46	48	45	50

Source: Direction des textiles et des produits de consommation, Industrie et Commerce

Une autre analyse menée à partir des types de tissus démontre que les pertes de l'industrie canadienne sur le marché sont dues au recul des deux plus importants sous-secteurs du marché, soit les tissus synthétiques et les tissus de coton (voir le tableau 11).

TABLEAU 11
Parts des sous-secteurs du marché textile
canadien occupées par l'industrie nationale
et les importations de 1970 à 1975

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
TISSUS SYNTHÉTIQUES ⁽¹⁾						
industrie nationale	66	68	63	66	60	60
importations	34	32	37	34	40	40
TISSUS DE COTON ⁽¹⁾						
industrie nationale	56	50	40	42	37	40
importations	44	50	60	58	63	60
TISSUS DE LAINE ⁽¹⁾						
industrie nationale	64	68	61	56	64	65
importations	36	32	39	44	36	35
TRICOTS ⁽²⁾						
industrie nationale	76	68	68	81	79	75
importations	24	32	32	19	21	25

⁽¹⁾ Verges carrées

⁽²⁾ Livres

Source: Direction des textiles et des produits de consommation, Industrie et Commerce

Même si nos manufacturiers ont vu leur part des marchés de tissus synthétiques et de tissus de coton reculer au cours de cette période, précisons que les deux marchés ont connu une évolution très différente. Par exemple, le marché des tissus synthétiques a augmenté de 38% et celui des tissus de coton a baissé de 26%. Cette mutation s'explique des tissus de fibres naturelles au profit des fibres synthétiques. Ainsi, pour les tissus synthétiques, la part des manufacturiers canadiens de notre marché a fondu parce qu'ils n'ont pu tirer avantage d'un marché en pleine croissance. Pour ce qui est des tissus de coton, nos producteurs n'ont pu augmenter ni même maintenir leur part d'un marché en perte de vitesse. Les annexes D et E donnent le détail du tableau 11.

Les annexes F et G pour leur part illustrent l'évolution des importations au cours des années 1967-1968 et 1973-1976. En 1967-1968, les filés et les tissus de coton représentaient près de 60% de toutes les importations, tandis qu'en 1973-1976 leur proportion est tombée à 36,8%, et cela même si en réalité ils ont augmenté en volume. Dans la période antérieure, les importations provenaient à 48% de sources d'importation à prix modique, par rapport à 50% au cours de la période ultérieure.

L'autre changement important survenu entre ces deux périodes concerne les filés synthétiques, qui sont passés de 13% des importations totales de filés et de tissus en 1967-1968 à 33% en 1973-1976, les pays industrialisés fournissant 89% de ces filés. De plus, entre les deux périodes, la part des importations de filés et de tissus provenant de sources d'importation à prix modique a glissé de 31,6% à 24,5%, car ces pays ont concentré leurs exportations sur les vêtements qui exigent une main-d'oeuvre intensive.

Le tableau 12 indique le changement du volume des importations de tissus entre les deux périodes. Les importations à prix modique, surtout celles de coton, représentaient 30,8% du total. Par contre, 63,7% de l'augmentation des importations étaient attribuables aux pays développés et consistaient surtout en tissus synthétiques. Par exemple, 35,8% de l'augmentation totale de ces importations de tissus étaient des tissus synthétiques provenant de pays développés. Cependant, ces données sont globales et ne reflètent pas le fait que le plus souvent les importations à prix modique sont surtout des produits relativement stables, essentiels à la viabilité des manufacturiers canadiens. La majorité des importations de tissus (environ 70% en 1976) des pays industrialisés venaient des É.-U. Ces exportations américaines bénéficient des activités de sociétés commerçantes de l'hémisphère Ouest. En outre, les plus récentes statistiques indiquent que 53% des exportations américaines vers le Canada s'inscrivent dans le cadre du programme DISC.

TABLEAU 12
Pourcentage d'augmentation (ou de diminution) entre les importations moyennes de tissus de 1967 à 1968 et de 1973 à 1976

<i>Types de tissus / Source</i>	<i>Pays développés</i>	<i>Japon</i>	<i>Importations à prix modique</i>	<i>Total</i>
Tissus de coton	14,4	(4,4)	18,5	28,5
Tissus synthétiques	35,8	3,3	9,9	49,0
Tricots double-maille et métier-chaîne	13,5	6,5	2,4	22,4
TOTAL	63,7	5,5	30,8	100,0

Source: Statistique Canada, n° de catalogue 65-007

À l'annexe H figurent les données les plus récentes, soit celles de 1975 et 1976, qu'on peut comparer aux deux périodes mentionnées plus tôt et présentées dans les annexes F et G. L'annexe I illustre la même évolution, mais à partir de données de l'Institut canadien des textiles.

Bien que ne figurant pas dans les annexes, la part nationale du marché des fibres synthétiques (qui englobe les fibres discontinues, les filés de filaments et les importations de filés) est tombée de 68% en 1970 à 60% en 1975, malgré une croissance de 52% du marché. Cette baisse de la part nationale est due à une forte augmentation des importations en provenance des pays développés (surtout des É.-U.) dont la part est grimpée de 28% à 37% comparativement à une baisse des petites parts du Japon et des pays à prix modique.

Le tableau 13 répartit les diverses sources d'importations pour chaque phase de fabrication en 1977, sans distinguer les types de fibres.

TABLEAU 13
SOURCE DES IMPORTATIONS, 1975 à 1977
(en milliers de livres)

	<i>Pays développés</i> ⁽¹⁾			<i>Pays à coût modique</i>		
	1975	1976	1977	1975	1976	1977
Fibres discontinues et câbles de filaments	88 544	115 003	91 813	713	1 674	753
Filés	92 590	91 393	88 022	10 187	15 385	16 944
Tissus	142 724	159 841	150 011	38 333	64 198	48 340
Textiles ménagers	45 543	46 749	36 548	14 419	28 196	19 677
Textiles industriels	28 159	31 101	34 772	4 410	5 208	6 146
Non identifiés	6 073	5 488	4 377	741	1 383	1 485
Total des textiles	403 634	449 576	405 542	68 803	116 044	93 345
Total du vêtement	21 048	26 641	21 545	100 415	159 293	106 949
Total des textiles et du vêtement	424 682	476 217	427 087	169 218	275 337	200 294

⁽¹⁾ Comprend le Japon

Source: Institut canadien des textiles — Estimations des équivalents en poids

Enfin, le tableau 14 compare, à l'échelle internationale, les importations par habitant de textiles et de vêtements.

TABLEAU 14
Importations par habitant de textiles⁽¹⁾ et de vêtements
Pays choisis 1975

	<i>Tous les pays</i>	<i>Pays à coût modique</i>	<i>Pays</i> ⁽²⁾ <i>développés</i>
Canada			
Importations (\$000 ÉU)	1 486 041	433 494	1 052 547
Importations par hab. (\$ÉU)	65.08	18.99	46.10
États-Unis			
Importations (\$000 ÉU)	3 959 146	2 843 582	1 182 100
Importations par hab. (\$ÉU)	18.53	13.31	5.53
CEE (sauf importations internes)			
Importations (\$000 ÉU)	9 797 384	7 029 859	2 767 525
Importations par hab. (\$ÉU)	37.90	27.19	10.71
Suède			
Importations (\$000 ÉU)	1 356 129	318 865	1 037 264
Importations par hab. (\$ÉU)	165.38	38.89	126.50
Allemagne (sauf importations internes)			
Importations (\$000 ÉU)	3 604 632	2 912 444	692 188
Importations par hab. (\$ÉU)	58.30	47.10	11.20
Japon			
Importations (\$000 ÉU)	2 835 949	1 620 773	1 215 176
Importations par hab. (\$ÉU)	25.56	14.60	10.95
France (sauf importations internes)			
Importations (\$000 ÉU)	1 345 446	881 731	463 715
Importations par hab. (\$ÉU)	25.43	16.66	8.76

*Canada et É.-U.: FAB; tous les autres: CAF.

⁽¹⁾ Comprend les fibres et vêtements de cuir et de fourrure

⁽²⁾ Comprend le Japon

Sources: OCDE — Statistiques du Commerce extérieure, Série C, Échanges par produits, jan. à déc. 1975, vol. 1, CTCI 26,65 et 84
Nations Unies, Bulletin mensuel de statistique, fin de l'année, 1975, Population.

Il ressort du tableau que, si les importations par habitant sont plus élevées au Canada par rapport à la CEE et aux É.-U., les importations canadiennes proviennent surtout des pays développés et non des pays à coût modique.

Les importations ont progressé malgré des droits de douane pouvant atteindre 30%. Les annexes K et L contiennent les droits moyens appliqués aux importations de textiles de certains pays développés (les importations de 1971 servent de base). En outre, de nombreuses barrières non tarifaires ont frappé, sous forme de contingentement négocié, les produits textiles en 1977 (annexe J).

COMPÉTITIVITÉ DES COÛTS

Salaires et prix de vente de l'industrie

Les salaires des ouvriers de l'industrie textile primaire canadienne ont augmenté de 111% entre 1970 et 1977 pour dépasser de 12% ceux de l'industrie américaine, notre principal concurrent tant chez nous qu'à l'étranger (voir le tableau 15). Cette augmentation relativement importante tient à deux facteurs: la concurrence sur le marché de l'emploi et des syndicats plus actifs.

Les coûts de main-d'oeuvre sont beaucoup plus élevés au Canada que dans la CEE et au Japon, et les salaires très supérieurs à ceux des pays en développement comme la Corée et les Philippines. Le tableau 16 illustre la différence entre les salaires dans l'industrie textile canadienne et ceux d'autres pays en 1976, dernière année publiée.

TABLEAU 15
Gains horaires moyens dans l'industrie textile*
Canada et É.-U. 1970-1976
(\$ canadien)

	Canada	États-Unis	Ratio Canada/États-Unis
1970	2.37	2.66	0.89
1971	2.57	2.71	0.95
1972	2.76	2.85	0.97
1973	2.97	3.09	0.96
1974	3.39	3.27	1.03
1975	3.95	3.66	1.07
1976	4.50	3.85	1.17
1977	5.00	4.45	1.12

* Les taux américains sont des moyennes pondérées s'appliquant aux fibres synthétiques et à l'industrie du textile
Sources: 1. Statistique Canada, n° de catalogue 72-002
2. Taux de conversion annuels de la Banque du Canada
3. U.S. Department of Labour, Employment and Earnings 1909-75, Bulletin 1312-10
4. U.S. Department of Labour, Employment and Earnings, mars 1976 et 1977

TABLEAU 16
Salaires horaires, Textiles
Canada et autres pays en 1976
(dollars É.-U.)

Pays	Salaires horaires	Remarques
Canada	4.56	Comprend les fibres synthétiques
É.-U.	3.67	À l'exclusion des fibres synthétiques
Corée	0.44	Comprend une allocation familiale et biens en espèce
Japon	2.70	Comprend une allocation familiale et des bonis
France	2.51	Comprend les fibres synthétiques
Italie	2.90	Comprend des biens en espèces
Philippines	0.15 (1975)	\$7.50 pour une semaine de 50 heures

Source: Bureau international du Travail, Genève
Annuaire des statistiques du travail

Malgré la croissance relativement rapide des salaires dans l'industrie canadienne et probablement à cause des pressions des importations, les prix de vente des manufacturiers ont progressé plus lentement au Canada qu'aux États-Unis au cours de cette période de six ans (tableau 17). Par rapport à l'ensemble de l'industrie manufacturière au Canada, la progression des prix de vente s'établit à un taux annuel de 8,1% pour les textiles et à 12,3% pour l'industrie manufacturière (1971-1977).

TABLEAU 17
Indice du prix des manufacturiers des industries
textiles primaires canadienne et américaine, 1971-1976*
(1971 = 100)

	Canada		États-Unis	
	Textile	Ind. manufacturière	Textile	Ind. manufacturière
1971	100,0	100,0	100,0	100,0
1972	99,7	104,5	107,6	104,6
1973	108,8	116,2	124,0	118,3
1974	128,3	138,3	142,5	140,6
1975	130,1	153,7	137,2	153,6
1976	139,1	161,6	142,7	160,7
1977	148,6	173,7	148,4	170,5

* Les données du secteur de la bonneterie ont été incluses dans les chiffres canadiens et tous les filés synthétiques ont été exclus afin qu'ils soient comparables aux chiffres américains

Sources: 1. Statistique Canada, division des prix et n° de cat. 62-011
2. U.S. Industrial Outlook 1976, 1977, 1978 — U.S. Department of Commerce
3. Survey of Current Business — U.S. Department of Commerce
4. Business Statistics — U.S. Department of Commerce

PRODUCTIVITÉ

Nous avons essayé de comparer la productivité des industries textiles canadienne et américaine. La valeur ajoutée par heure-homme est peut-être la méthode la plus couramment utilisée pour mesurer la productivité de la main-d'oeuvre.

On voit, dans le tableau 18, que pour la période de 1971 à 1975, le ratio de l'industrie textile primaire canadienne a atteint en moyenne 101% de celui de l'industrie américaine. Dans le sous-secteur des fibres synthétiques exigeant un capital intensif, où les économies d'échelle jouent un rôle déterminant, le ratio est nettement inférieur au Canada puisqu'il atteint en moyenne seulement 68% de celui des États-Unis pendant la période de 1971 à 1976.

Remarques

- 1) Les fibres cellulosiques ont été exclues parce que les pratiques comptables rendent les données non comparables.
- 2) Pour les rendre comparables aux données américaines, les heures-hommes payées ont été rajustées de (-9%) pour obtenir le chiffre approximatif d'heures-hommes de travail. Dans le cas des fibres synthétiques, le chiffre réel d'heures-hommes de travail sont données.
- 3) Les données canadiennes du groupe ne comprennent pas les tissus enduits, alors que les données américaines les comprennent. En ajoutant CAE 3993, on inclut les tissus enduits, mais on surestime les chiffres à cause des tuiles de plancher qui font partie de CAE 3993.

Même si les données du tableau 18 font penser que la productivité globale de la main-d'oeuvre a été semblable dans les deux pays au cours des dernières années, des études ont fait ressortir des différences dans la productivité totale (en tenant compte du capital et de la main-d'oeuvre). Une étude récente réalisée par le Conference Board a constaté par exemple que la productivité totale a été nettement inférieure dans l'industrie canadienne. L'étude a utilisé des estimations donnant un capital plus élevé par travailleur de production dans l'industrie canadienne et les renseignements statistiques tirés du recensement annuel du U.S. Department of Commerce et de Statistique Canada confirment que la valeur de l'usine, des machines et du matériel par travailleur de production est nettement supérieure dans l'industrie canadienne.

sont pas frappés de droits. Cependant, d'autres produits non fabriqués au Canada le sont parce qu'ils pourraient servir de substituts à des produits manufacturés au Canada ou parce qu'on doit accorder un tarif préférentiel aux fournisseurs membres du Commonwealth.

Les filés et les tissus synthétiques produits au Canada sont assujettis à des tarifs douaniers établis d'après la valeur et le poids des marchandises expédiées. Par exemple, le tarif douanier appliqué actuellement aux tissus synthétiques tissés est de 22,5% de la valeur plus 13¢ la livre, ce qui donne un tarif de 26,4%. En outre, il y a des frais indirects à cause des quotas imposés à certains types de tissus et à un type de filé. Les taux canadiens des droits de douane sur les matières utilisées par l'industrie textile sont comparés dans les annexes K et L à ceux de certains pays industrialisés.

INVESTISSEMENTS

Le tableau 19 compare les investissements par salarié depuis 1971 dans l'industrie textile canadienne, dans toutes les industries manufacturières canadiennes et dans l'industrie textile américaine. De 1971 à 1974, les investissements annuels moyens dans l'industrie textile canadienne n'ont pas différé beaucoup de ceux de l'industrie textile américaine mais ont été nettement inférieurs à ceux de l'industrie manufacturière canadienne. Les marges bénéficiaires relativement faibles et parfois fragiles des industries textiles au Canada et dans d'autres pays industrialisés ont rendu difficile l'accumulation de fonds d'investissement.

TABLEAU 19
Nouvel investissement en capital par salarié
Canada et É.-U. (1971-1976)
(dollars de 1971)

	Canada		É.-U.
	Ind. textiles	Ind. manufacturières	Ind. textiles
1971	1 078,6	1 838,9	1 118,8
1972	1 206,5	1 681,6	1 192,5
1973	1 299,9	1 847,2	1 298,6
1974	1 401,4	2 080,7	1 492,3
1975	1 011,3	2 091,1	1 412,9
1976	914,7	1 803,4	1 220,4

Sources: 1. Statistique Canada, n^{os} de catalogue 61-205, 61-206, 11-003E
2. Ministère des Finances, Revue économique, avril 1978, tableau 48
3. U.S. Dept. of Commerce, Survey of Current Business
4. U.S. Dept. of Commerce, Annual Survey of Manufacturers
5. U.S. Dept. of Commerce, Business Statistics

Le tableau 20 présente les investissements et les dépenses d'entretien pour certains sous-secteurs de l'industrie textile. En termes réels, le seul sous-secteur ayant connu une augmentation de ses investissements depuis 1971 est celui des « tapis, nattes et moquette ». Même si les manufactures de fibres, d'étoffes et de filés synthétiques ont connu une augmentation de leurs investissements jusqu'en 1975, les statistiques provisoires indiquent une baisse nette en 1976.

Exportations

Le tableau 21 montre que la part des exportations de l'industrie textile vers les É.-U. et la CEE a fléchi au cours des dernières années alors que celle destinée aux autres pays développés et, dans une plus grande mesure, aux pays en développement, a augmenté. Il montre également que les exportations ont diminué très peu en pourcentage des expéditions.

Le tableau 22 décompose les principaux produits exportés par l'industrie de 1970 à 1976.

TABLEAU 20
Investissements et dépenses d'entretien
Certains sous-secteurs de l'industrie textile, Canada 1971-1976
(millions de \$ de 1971)

	<i>Étoffes et filés de laine</i>	<i>Fibres filés et étoffes synthétiques</i>	<i>Tapis, nattes et moquette</i>	<i>Acc. en tissus pour l'auto</i>	<i>Textiles divers</i>	<i>Autres textiles*</i>
1971	12,7	45,3	9,4	N.D.	13,9	34,6
1972	7,5	53,6	12,2	5,7	22,2	29,1
1973	10,9	53,6	18,4	5,3	23,7	28,5
1974	7,3	67,0	15,5	3,9	27,5	27,4
1975 ^(P)	4,4	80,7	10,7	1,8	25,1	24,9
1976 ^(P)	2,4	50,0	11,9	2,9	14,1	21,7
1977 ⁽¹⁾	4,3	33,5	8,8	N.D. ⁽¹⁾	9,9	23,7

^(P) Provisoire

⁽¹⁾ Intentions

⁽¹⁾ Inclus dans les autres textiles

Sources: 1. Statistique Canada, n° de catalogue 61-1007

2. Ministère des Finances, Revue économique, avril 1978, tableau 42

TABLEAU 21
Exportations de l'industrie textile
par destination, 1970-1976

	<i>Exportations/ expéditions (%)</i>	<i>% des exportations* vers</i>			
		<i>É.-U.</i>	<i>CEE</i>	<i>Autres pays développés</i>	<i>Pays à prix modique</i>
1970	5,5	42	29	14	15
1971	5,9	40	25	13	22
1972	5,4	41	28	11	20
1973	6,2	38	26	15	21
1974	6,5	39	22	19	20
1975	5,0	33	28	15	24
1976	5,0 ⁽¹⁾	33	23	19	25

* À l'exclusion des exportations de fibres synthétiques

⁽¹⁾ Estimatif

Source: Statistique Canada

TABLEAU 22
Principaux produits d'exportation
Industrie textile primaire, Canada, 1970-1976
(millions de \$)

<i>Produit</i>	<i>1970</i>	<i>1971</i>	<i>1972</i>	<i>1973</i>	<i>1974</i>	<i>1975</i>	<i>1976</i>
Fibres synthétiques	12	15	16	24	28	16	27
Tissus de coton	12	14	17	24	20	14	13
Tissus (fibres mélangées)	5	5	7	13	18	13	17
Tissus contenant une fibre synthétique	2	2	3	5	6	6	7
Tissus enduits	15	18	22	19	16	10	10
Tissus de construction spéciale	3	4	3	4	17	10	9
Tissus de rayonne	1	2	3	3	3	7	3
Tissus à mailles	2	3	4	6	5	4	6
Feutres de papetiers	10	8	9	10	13	11	10
Tapis, nattes et moquette	3	3	3	5	7	8	11

Source: Statistique Canada

SCÈNE INTERNATIONALE

La présente décennie a été marquée par un certain nombre de changements importants sur la scène nationale et internationale, dont voici les principaux:

– La mise en œuvre, dans les années 50 et 60, d'une technologie nouvelle qui a accéléré la production mondiale de fibres synthétiques, surtout tirées des produits pétrochimiques, aux dépens du coton. Un exemple particulièrement frappant a été la montée soudaine de la popularité des tricots double-maille en 1971-1972 qui a provoqué une très forte demande de matériel nouveau et de filés de polyester servant à leur production.

– Une expansion excessive des installations de production au début des années 1970 qui a provoqué une surcapacité mondiale, surtout dans les secteurs des fibres et filés synthétiques à capital intensif.

– La détérioration de la situation économique mondiale, accentuée par les conséquences de la crise du pétrole de 1973 et ayant abouti à la récession mondiale au milieu de l'année 1974.

– La conclusion de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles (ITA) et sa mise en application par les pays membres du 1^{er} janvier 1974 à aujourd'hui et qui, d'un côté, a provoqué une certaine libéralisation du commerce mondial des textiles mais qui, d'un autre côté, ne s'est pas révélée entièrement appropriée pour résoudre les problèmes du commerce international des textiles.

Il en est résulté des changements des profils du commerce international. Le plus important enregistré depuis 1970 est le suivant: alors qu'auparavant les pays en développement ou « à prix modique » concentraient leurs exportations sur les filés et les tissus de coton, ils le font aujourd'hui particulièrement sur les vêtements. En même temps, les pays développés et surtout les États-Unis et la CEE sont devenus les principaux fournisseurs de filés et de tissus synthétiques sur les marchés mondiaux. Pendant la même période, le Japon a grandement perdu sa position concurrentielle en tant que producteur à prix modique en raison d'une réévaluation de sa monnaie accompagnée d'une forte augmentation des salaires et des autres coûts de production, comme par exemple l'énergie et les matières premières. En 1975, les pays industrialisés représentaient environ 61% des exportations mondiales de tissus et de filés de toutes les fibres en termes de valeur et plus de 90% de ceux produits à partir de fibres synthétiques.

L'évolution canadienne a généralement reflété la situation internationale. Lors de l'introduction de la politique textile du Canada, la principale menace pour l'industrie canadienne était l'importation de tissus des pays à prix modique. La récession mondiale de 1974 a provoqué l'accumulation de stocks de textiles et une surcapacité dans tous les principaux pays producteurs de textiles. Cette situation a accentué la pression des importations sur le marché canadien et a donc accru la nécessité de prendre des mesures de protection supplémentaires.

PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE

La participation gouvernementale à l'industrie peut, pour les fins de ce document, se diviser en deux grandes périodes: avant 1970 et de 1970 à aujourd'hui.

Avant 1970

Pendant cette période, la participation du gouvernement du Canada à l'industrie textile était minime si on la compare à d'autres pays importateurs. Si on tient compte des importations par habitant et de la pénétration du marché, le Canada demeurait un des états les plus libéraux dans le monde. Mais la forte augmentation des importations – particulièrement en provenance des pays à main-d'oeuvre à bon marché qui doivent exporter une grande partie de leur production – a réduit graduellement les perspectives à long terme de l'industrie. Ces produits entraient au pays à un prix très inférieur à celui des produits canadiens semblables et même parfois inférieur au coût variable moyen des manufacturiers canadiens. Les premières mesures de protection sont apparues dans le secteur des textiles vers la fin des années 50, lorsque le Japon s'est engagé volontairement à limiter ses exportations de certains produits vers le Canada. Ces restrictions ont été officialisées après des négociations bilatérales en 1960; elles visaient les draps, taies d'oreillers, couvre-lits, tissus de coton, tissus de nylon (1961), bandes et rubans élastiques ainsi que certains vêtements. Plus tard, la liste des produits et des pays à faibles coûts s'est allongée. Certaines restrictions étaient reconduites annuellement, d'autres pour des périodes plus longues. Dans certains cas, là où des mesures unilatérales s'imposaient pour corriger une situation, le gouvernement décrétrait des surtaxes. Il y eut recours en six occasions, dont une d'application globale.

Comme de plus en plus de pays en développement exportaient des produits textiles peu coûteux, l'industrie canadienne fit valoir que l'absence de politique claire sur cette question créait un climat d'incertitude qui minait l'industrie. Cette situation empêchait les entreprises d'investir dans des projets d'agrandissement, de modernisation ou de restructuration pour combattre la pénétration des importations.

De 1970 à aujourd'hui

Le gouvernement annonçait, en mai 1970, une politique textile nationale dont les objectifs visaient, non seulement à protéger les industries des textiles et du vêtement contre la perturbation du marché provoquée par une concurrence inéquitable, mais également à les inciter à s'adapter au contexte contemporain, à se restructurer, et à exploiter la nouvelle technologie, la recherche et le design. En ce sens, cette politique devait établir le climat et le cadre qui permettraient à ces industries de planifier, d'investir et de se développer en toute confiance. Ainsi, elles seraient amenées à concentrer leurs efforts sur des produits prometteurs sur un marché international de plus en plus concurrentiel.

La politique comportait des éléments destinés à favoriser le développement et l'efficacité de l'industrie canadienne et à accorder des mesures particulières de protection contre les importations à prix modique dans les cas de préjudices ou de menaces de préjudices graves, sous réserve de la présentation de plans acceptables d'ajustement et de restructuration par les compagnies touchées. Cependant, la politique écartait l'utilisation de telles mesures de protection qui encourageraient le maintien de lignes de production n'ayant aucune chance de devenir viables dans les années futures. La politique textile comportait en particulier les éléments suivants:

1. Mesures de politique commerciale

- la rationalisation des tarifs douaniers sur les textiles, y compris l'élimination des anomalies existantes (ayant pour effet de donner plus de protection à certains tissus que les vêtements qui en sont composés);
- une amélioration des méthodes d'enquêtes sur le dumping ou de subvention aux importations textiles afin de permettre une application plus efficace des lois relatives au dumping et aux droits compensateurs;
- une amélioration des possibilités de recueillir des données en modifiant la Loi sur la statistique et la Loi sur les douanes pour obtenir de meilleurs renseignements sur les importations textiles, l'emploi et la production;
- une politique sur les importations à prix modique englobant la création de la Commission du textile et du vêtement pour déterminer officiellement et sans appel l'existence de préjudices graves ou la menace de tels préjudices, pour déterminer la valeur et l'admissibilité des plans d'ajustement et de restructuration des entreprises en vue d'améliorer leur situation concurrentielle vis-à-vis des importations à prix modique, et pour recommander au gouvernement le genre et la durée des mesures de protection spéciale qui s'imposent. Autant que possible, ces mesures seraient appliquées en négociant des ententes de restrictions volontaires. Toutefois, des mesures unilatérales tel que le contingentement global des importations pourraient être appliquées dans des circonstances particulières en vertu de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation.

2. Mesures d'aide financière

- l'élargissement de l'application du Programme d'aide générale de transition (GAPP) en ce qui a trait aux industries du textile et du vêtement pour aider à la mise en oeuvre des plans approuvés de restructuration et pour fournir une aide spéciale en cas de préjudice;
- la pleine utilisation des programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et du ministère du Travail et, sous certaines conditions, une aide financière additionnelle aux ouvriers touchés.

3. Mesures d'aide technique et commerciale

- l'établissement de Centres de productivité et de développement pour les industries des textiles et du vêtement;
- le lancement d'un Programme d'aide aux dessinateurs de mode;
- l'acceptation de ressources supplémentaires pour la promotion des exportations de textiles et de vêtements, au moyen de salons, de foires, d'expositions, de missions commerciales, etc.

L'élément central de la nouvelle politique textile canadienne a été la création de la Commission du textile et du vêtement, organisme indépendant chargé d'enquêter sur les situations impliquant un préjudice éventuel pour des compagnies et des travailleurs canadiens. Le mandat de la Commission en vue de mener à bien les enquêtes sur les préjudices et les mécanismes conçus pour appliquer les recommandations de la Commission est conforme aux principes ayant trait aux préjudices graves et à la perturbation du marché contenus respectivement dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'Arrangement concernant le commerce international des textiles (ITA). Les recommandations de la Commission concernant des mesures spéciales de protection doivent non seulement reposer sur un préjudice grave ou des menaces de préjudices, mais également prouver que les producteurs canadiens peuvent continuer à fabriquer des produits viables et concurrentiels sur le marché canadien. Suite à la présentation d'un rapport de la Commission, le gouvernement décide quelle mesure doit être prise le cas échéant à propos des recommandations faites par la Commission.

La plupart des éléments de ces mesures ont été ou sont mis en oeuvre, ou sont en voie de l'être. Voici un résumé des mesures les plus importantes reliées à la participation gouvernementale dans le secteur des textiles.

1) Un programme d'aide de transition a été mis en oeuvre en collaboration avec le ministère du Travail et la Commission d'assurance-chômage afin d'organiser une mise à la retraite anticipée et une prolongation des prestations d'assurance-chômage des travailleurs ayant perdu leur emploi par suite de la restructuration d'une entreprise conformément aux objectifs fondamentaux de la politique textile.

2) Les programmes du ministère, particulièrement le GAAP (Programme d'aide générale de transition), ont été étendus de façon à englober le secteur des textiles. Plus de \$12,5 millions ont été versés ou garantis dans ce secteur par l'entremise du GAAP. L'industrie a aussi profité d'autres programmes ouverts à tous les secteurs, y compris celui du MEER (plus de \$30 millions de subventions), et des programmes de formation du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. On doit noter que les programmes du ministère, tels que le GAAP et le PEP ont été intégrés par le nouveau programme PDE.

3) Le gouvernement a eu largement recours aux mesures de restriction des importations à coût modique prévues par la politique. Depuis 1970, la Commission du textile et du vêtement a effectué 41 enquêtes ou études. La solution préférée par le gouvernement en vue de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission de façon à limiter les importations a été la négociation d'arrangements bilatéraux de restriction des exportations, généralement en vertu des dispositions de l'ITA. Cette préférence est issue de la politique qui vise à limiter la protection accordée aux producteurs canadiens, aux sources et produits particuliers causant des préjudices. Cependant, étant donné la détérioration rapide des industries canadiennes face à la concurrence perturbatrice d'un grand nombre de sources, y compris de quelques pays industrialisés, le contingentement global des importations a été utilisé de plus en plus fréquemment en vertu de l'article XIX du GATT. Dans d'autres cas, des restrictions bilatérales des exportations ont été appuyées par une surveillance sélective ou globale des importations par l'entremise de permis d'importation. Cette mesure permet d'identifier rapidement les autres sources de préjudices éventuelles et d'appliquer des mesures de restriction des exportations.

Même si les accords de restrictions bilatéraux étaient le plus souvent d'une durée d'un an, ils étaient généralement renouvelés chaque année pour prolonger les périodes de protection. Les contingentements globaux des importations étaient normalement choisis pour trois ans, mais ont souvent été aussi prolongés.

Le Canada applique actuellement des restrictions quantitatives sur un certain nombre de produits textiles et de vêtements. Il s'agit de contingentements globaux des importations en vertu de l'article XIX du GATT, de contingentements unilatéraux des importations en vertu de l'article 3(5) ou 3(6) de l'ITA ou des dispositions de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation, ou d'accords bilatéraux de restriction à l'exportation, le plus souvent en vertu des dispositions de l'ITA. En outre, sept groupes de produits textiles sont assujettis à une surveillance des importations en vertu des dispositions de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. Trois filés principaux (coton, acrylique et filament de polyester texturé), cinq tissus importants (filament de polyester, nylon, tricot à double-maille, tricot à métier-chaîne et tissu de laine peignée), ainsi que les bandes et rubans élastiques, les serviettes et débarbouillettes en coton éponge, les draps de lits, les taies d'oreiller et le bas et chaussettes sont touchés par ces mesures.

Actuellement, les filés acryliques et les tricots à double-maille sont assujettis à un contingentement global des importations en vertu de l'article XIX du GATT; les accords de restriction des exportations s'appliquent à huit produits (tissus de polyester, de nylon et laine peignée, bandes et rubans élastiques, serviettes et débarbouillettes en coton éponge, draps, taies d'oreiller et bas et chaussettes) touchant sept pays, (Japon, Taiwan, Corée, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Uruguay). En outre, il existe des contingents unilatéraux d'importation qui s'appliquent à trois produits (tissus de nylon de Corée et draps de lit et tissus de polyester de Hong Kong) et sur deux produits (tissus de laine peignée et serviettes en coton éponge de Chine), en vertu de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation.

En outre, des droits anti-dumping frappent les filés de filament polyester texturé en provenance de 9 pays (dont 7 pays industrialisés), les fibres acryliques d'un producteur américain et les tissus à tricot double-maille en provenance du Royaume-Uni et de l'île de Man.

ANNEXE A
PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS ET DE L'EFFECTIF — 1974

<i>Nom du secteur</i>	<i>Établissements</i>	<i>Effectif</i>	<i>0-19</i>	<i>20-49</i>	<i>50-99</i>	<i>100-199</i>	<i>200-499</i>	<i>500-999</i>	<i>1 000 et plus</i>
Fibres synthétiques	12	6 317	1	—	1	1	4	1	3
Filés et étoffes de coton	25	10 265	3	—	3	1	13	3	2
Filés et étoffes de laine	43	5 747	8	10	9	5	11	—	—
Tissus synthétiques	88	13 746	16	15	18	19	15	5	—
Cordages et ficelles	18	700	10	5	2	—	1	—	—
Fibres et feutres	32	1 031	18	5	8	1	—	—	—
Tapis, nattes et moquette	33	7 235	3	4	3	10	10	3	—
Sacs de coton et de jute	20	717	5	10	4	1	—	—	—
Articles en toile	146	2 394	116	18	10	2	—	—	—
Accessoires en tissus pour l'auto	19	4 843	8	3	1	1	1	4	1
Fabrique de fil	17	1 015	12	2	—	1	2	—	—
Rubannerie	37	2 248	8	14	8	6	1	—	—
Broderie, etc.	97	1 433	78	13	4	2	—	—	—
Teinture et apprêt	74	4 158	33	19	7	11	4	—	—
Industries textiles diverses	262	9 201	181	46	15	13	5	1	1
Tissus à mailles	82	5 629	28	26	12	10	5	1	—
Linoléum et tissus enduits	17	3 133	1	4	4	3	4	1	—
Total	1 022	79 812	529	194	110	87	76	19	7

Source: Recensement annuel des manufacturiers, 1974

ANNEXE B
RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION PAR SOUS-SECTEUR,
INDUSTRIE TEXTILE PRIMAIRE, CANADA 1975

<i>Sous-secteur</i>	<i>Québec</i>		<i>Ontario</i>		<i>Provinces de l'Atlantique</i>		<i>Provinces de l'Ouest</i>	
	<i>Établ.</i>	<i>Effectif</i>	<i>Établ.</i>	<i>Effectif</i>	<i>Établ.</i>	<i>Effectif</i>	<i>Établ.</i>	<i>Effectif</i>
Fibres synthétiques	3	1 432	8	4 643	—	—	1	242
Tissus synthétiques	50	9 010	34	4 609	3	120	1	7
Filés et étoffes de coton	14	7 157	9	2 904	1	200	1	4
Tapis, nattes et moquette	13	3 172	16	2 708	1	955	3	400
Tissus à mailles	65	3 393	15	1 978	1	158	1	100
Accessoires en tissus pour l'auto	2	18	13	4 750	—	—	4	75
Filés et étoffes de laine	18	3 208	16	2 354	6	90	3	95
Tissus enduits	9	1 581	8	1 545	—	—	—	7
Teinture et apprêt	49	3 443	21	681	1	9	3	25
Rubannerie	28	1 870	9	378	—	—	—	—
Articles de toile	31	472	71	1 268	6	40	38	618
Fibres et feutres	7	179	22	825	—	—	3	27
Sacs de coton et de jute	10	372	5	146	1	34	4	165
Fabrique de fil	14	809	3	208	—	—	—	—
Cordages et ficelles	2	10	8	406	1	25	7	259
Broderie, etc.	52	702	34	497	—	—	11	228
Industries textiles diverses	83	4 473	116	3 923	5	30	58	775
Total	450	41 301	408	33 823	26	1 661	138	3 027
Pourcentage de total	44	52	39	42	3	2	14	4

*Estimation du ministère de l'Industrie et du Commerce

ANNEXE C

MARCHÉ CANADIEN DES TEXTILES, DU VÊTEMENT ET DES PRODUITS TEXTILES (en millions de livres — 1976)

MÉTHODES DE LA DIRECTION DES TEXTILES ET DES PRODUITS DE CONSOMMATION (I et C)

	Expéditions nationales	Importations à chaque phase de fabrication	Importations d'une phase en aval	MCC		Expéditions nationales MCC (%)		Importations totales à cette phase / importations totales (%)	Effet cumulatif % des importations à chaque phase
				À la phase de fabrication	D'une phase en aval	À la phase de fabrication	D'une phase en aval		
Synthétiques									
Filés de filaments synthétiques	190	45	210	235	400	80,9	47,5	9,9	
Fibres synthétiques	137	117	244	254	381	53,9	36	25,8	
Total	327	162	454	489	781	66,9	41,9	35,7	35,7
Filés synthétiques	115	38	117	153	232	75,2	49,6	8,4	44,1
Tissus	270	99	208	369	478	73,2	56,5	21,8	65,9
Filés de filaments	160	80	149	240	309	66,7	51,8	17,6	
Filés	110	19	59	129	169	85,3	65,1	4,2	
Total des produits	274	67	67	341	341	80,3	80,3	14,8	80,7
De filaments	160	37	37	197	197	81,2	81,2	8,2	
De fibres discontinues	114	30	30	144	144	79,2	79,2	6,6	
Vêtements	269	88	88	358	357	75,4	75,4	19,4	100
De filaments	155	48	48	203	203	76,4	76,4	10,6	
De fibres discontinues	114	40	40	154	154	74	74	8,8	
						73,4	57,3	100	
Coton et mélanges									
Filés	190	20	254	210	444	90,5	42,8	7,9	7,9
Tissus	165	108	223	273	388	60,4	42,5	42,5	50,4
Produits	150	42	42	192	192	78,1	78,1	16,5	66,9
Vêtements	168	84	84	252	252	66,7	66,7	33,1	100
						72,6	52,7	100	
Laine et mélanges									
Filés et produits*	57	2	23	59	80	96,6	71,3	8,7	8,7
Filés	49	2	20,5	51	69,5	96,1	70,5	8,7	
Produits*	8	0	2,5	8	10,5	100	76,2	0	
Tissus	45	9	17,5	54	62,5	83,3	72	39,1	47,8
Produits industriels*	28	3	3	31	31	90,3	90,3	13	60,8
Vêtements	40	9	9	49	49	81,6	81,6	39,1	100
						88,1	69,3	100	
Sommaire (par type de fibre)									
Fibres et filés de filaments	327	327	896	654	1 223	50	26,7	—	—
Synthétiques	268	138	430	406	698	66	38,4	—	—
Coton et mélanges	45	145	399	190	444	23,7	10,1	—	—
Laine et mélanges	14	44	67	58	81	24,1	17,3	—	—
Total des synthétiques	327	162	454	489	781	66,9	41,9	22,2	22,2
Filés	354	60	391,5	414	745,5	85,5	47,5	8,2	30,4
(Synthétiques)	115	38	117	153	232	75,2	49,6	5,2	
(Coton et mélanges)	190	20	254	210	444	90,5	42,8	2,7	
(Laine et mélanges)	49	2	20,5	51	69,5	96,1	70,5	0,2	
Tissus	480	216	448,5	696	928,5	69	51,7	29,5	59,9
(Synthétiques)	270	99	208	369	478	73,2	56,5	13,1	
(Coton et mélanges)	165	108	223	273	388	60,4	42,5	14,8	
(Laine et mélanges)	45	9	17,5	54	62,5	83,3	72	1,2	
Produits	460	112	112	572	572	80,4	80,4	15,3	75,2
(Synthétiques)	274	67	67	341	341	80,4	80,4	9,2	
(Coton et mélanges)	150	42	42	192	192	78,1	78,1	5,7	
(Laine et mélanges)	36	3	3	39	39	92,3	92,3	0,4	
Vêtements	477	181	181	658	658	72	72	24,8	100
(Synthétiques)	269	88	88	357	357	75,4	75,4	12	
(Coton et mélanges)	168	84	84	252	252	66,7	66,7	11,5	
(Laine et mélanges)	40	9	9	49	49	81,6	81,6	1,2	
Toutes les fibres						70,1	50,8		
À l'exclusion des importations de fibres de coton et de laine						74,2	56,9	100	
Textiles synthétiques et primaires (à l'exclusion des vêtements)						74,7	53,6	75,2	

*Non-tissés

Analyse des données et estimations de l'I&C par la division des textiles

EXPLICATION DE LA MÉTHODE ET DES TERMES

1) L'Institut canadien des textiles a réuni les chiffres à partir de données officielles, mais la ventilation de ces chiffres se fonde sur des estimations provisoires. La présente annexe sert donc d'illustration de la méthode et non d'analyse détaillée du marché.

2) Toutes les fibres naturelles sont importées. La production nationale commence donc à la phase des filés, pour la catégorie du coton et de la laine. Toutefois, ces filés comprennent également des fibres synthétiques qui peuvent être produites au pays ou importées. Ainsi, le tableau donne 190 millions de livres comme chiffre des expéditions nationales de filés sous la rubrique « Coton et mélanges »; ce total se compose de 125 millions de livres de fibres synthétiques produites au pays et de 20 millions de livres de fibres synthétiques importées.

3) Pour chaque phase de fabrication (par exemple les filés), le tableau comprend deux chiffres d'importations. Le premier représente les importations à cette phase (les filés) et le second les importations à une phase en aval (soit, les filés, les tissus, les vêtements, les produits). En additionnant les expéditions nationales de cette phase (filés) à l'un ou l'autre des chiffres d'importations, on obtient le MCC correspondant.

Exemple: La part du MCC des fibres synthétiques occupée par les producteurs canadiens se chiffre à 66,9%, mais les mêmes producteurs n'occupent que 41,9% du MCC des fibres synthétiques **et des produits manufacturés** (c'est-à-dire les fibres synthétiques et les produits d'aval).

4) L'effet cumulatif des importations à chaque phase de fabrication figure dans la dernière colonne. Ainsi, dans la catégorie des synthétiques, 65,9% des importations se font sous forme de tissus, de filés et de fibres.

SOMMAIRE

5) Les données sont ventilées, en premier lieu, selon les phases de fabrication, puis selon les trois catégories ou types de fibres. Ainsi, les expéditions nationales de fibres et de filés de filaments se chiffrent à 327 millions de livres (tous synthétiques). De ce total, seulement 268 millions de livres sont utilisées dans la production en aval de produits synthétiques; le reste est utilisé dans la catégorie coton et mélanges (45 millions de livres) et la catégorie laine et mélanges (14 millions de livres).

Exemples:

–Les producteurs canadiens de fibres et de filés de filaments occupent 50% du MCC de fibres et de filés de filaments, mais seulement 26,7% du MCC des fibres de filés et de filaments et de produits dérivés.

–Les producteurs canadiens de filés occupent 85,5% du MCC des filés.

–Les producteurs canadiens de tissus occupent 51,7% du MCC des tissus et des produits dérivés.

6) Les trois dernières rubriques du tableau sont d'un intérêt particulier:

(a) **Total, toutes les fibres**

L'agrégation de toutes les données du sommaire donne des chiffres moyens pondérés qui expriment la part du MCC occupée par l'industrie nationale pour chaque phase (70,1%) et pour les phases d'aval (50,8%).

(b) **Total, à l'exclusion des importations de fibres de coton et de laine**

Comme elles ne nuisent pas à la production canadienne, les importations de fibres naturelles peuvent avec raison être exclues des données. S'il en est ainsi, les deux parts du MCC dont nous venons de parler passent à 74,2% et à 56,9% respectivement.

(c) **Synthétiques et textiles (à l'exclusion des vêtements)**

Tout en étant très voisines, les industries du textile et du vêtement n'en demeurent pas moins deux industries distinctes. Si l'on retire des données du tableau la catégorie des vêtements, les deux parts (soit 70,1% et 50,8%) passent à 74,7% et 53,6% respectivement.

ANNEXE D

**PART DU MARCHÉ DÉTENUE PAR LES MANUFACTURIERS CANADIENS ET ÉTRANGERS EN %
(1970-1975) CERTAINS SOUS-SECTEURS**

	<i>Pays</i>			
	<i>National</i>	<i>Développés</i>	<i>Japon</i>	<i>À prix modique</i>
<i>Fibres synthétiques</i>				
1970	68	28	2	2
1971	64	31	3	2
1972	61	35	3	2
1973	60	36	2	2
1974	58	39	2	1
1975	60	37	1	1
<i>Tissus synthétiques*</i>				
1970	66	18	13	4
1971	68	18	10	4
1972	63	22	10	4
1973	66	22	7	5
1974	60	26	6	7
1975	60	28	8	5
<i>Tissus de coton**</i>				
1970	56	15	2	26
1971	50	23	3	24
1972	40	24	2	33
1973	42	19	1	38
1974	37	19	1	42
1975	40	27	3	31
<i>Tissus de laine**</i>				
1970	64	23	7	6
1971	68	22	5	5
1972	61	30	4	6
1973	56	36	2	7
1974	64	27	2	7
1975	65	19	4	11
<i>Tissus à mailles**</i>				
1970	76	20	4	1
1971	68	22	9	1
1972	68	18	12	2
1973	81	14	4	2
1974	79	15	5	2
1975	75	16	8	2
<i>Tricots à double-maille et à métier-chaîne**</i>				
1970	68	25	6	1
1971	57	29	13	1
1972	60	21	18	2
1973	79	14	5	2
1974	78	13	7	2
1975	75	12	10	3

Source: Direction des textiles et des produits de consommation, I & C

*Les pourcentages ont été arrondis

**Les pourcentages sont établis d'après le nombre d'unités qui figurent à l'annexe E

ANNEXE E

MARCHÉ CANADIEN CONNU — TISSUS LARGES

	(1) Importa- tions nettes	(2) Importa- tions des pays à prix modique	(3) Importa- tions du Japon	(4) Importa- tions des pays deve- loppés	(5) Expédi- tions cana- diennes	(6) Marché canadien connu	Pourcentages						
							(1) (6)	(2) (6)	(3) (6)	(4) (6)	(5) (6)	(4)+(5) (6)	(3+4+5) (6)
Tous les tissus synthétiques larges (milles de verges carrées)													
1970	139 160	15 237	51 874	72 049	270 198	409 358	34	3,7	12,7	17,6	66	83,6	96,3
1971	134 651	15 619	41 410	77 622	286 375	421 026	32	3,7	9,8	18,4	68	86,4	96,2
1972	187 043	22 518	51 294	113 232	320 001	507 044	36,9	4,4	10,1	22,3	63,1	85,4	95,5
1973	198 203	29 800	42 922	125 475	380 517	578 720	34,3	5,2	7,4	21,7	65,7	87,4	94,8
1974	231 251	40 317	37 330	153 623	352 367	583 618	39,6	6,9	6,4	26,3	60,4	86,7	93,1
1975	226 807	25 949	43 543	157 324	339 130	565 937	40,1	4,6	7,7	27,8	59,9	87,7	95,4
*1975	239 587	27 410	45 995	166 182									
*1976	312 876	40 373	49 139	223 365									
*1977	312 226	40 613	70 997	200 616									
Tissus de coton larges (milliers de verges carrées)													
1970	142 217	85 762	6 980	49 475	184 126	326 343	43,6	26,3	2,1	15,2	56,4	71,6	73,7
1971	187 513	90 162	10 006	87 345	189 357	376 870	49,8	23,9	2,7	23,2	50,2	73,4	76,1
1972	273 864	151 926	10 786	111 152	181 565	455 429	60,1	33,4	2,4	24,4	39,9	64,3	66,6
1973	221 452	144 294	5 077	72 126	160 394	381 846	58	37,8	1,3	18,9	42	60,9	62,2
1974	211 986	142 381	4 688	64 917	126 533	338 519	62,6	42,1	1,4	19,2	37,4	56,6	58
1975	145 416	74 044	6 313	65 059	96 373	241 789	60,1	30,6	2,6	26,9	39,9	66,8	69,4
*1975	158 999	63 603	6 313	89 083									
*1976	211 356	114 894	10 331	86 131									
*1977	166 665	77 281	13 247	75 137									
Tous les tissus de laine (A) (milliers de verges carrées)													
1970	18 951	2 979	3 781	12 191	34 115	53 066	35,7	5,6	7,1	23	64,3	87,3	94,4
1971	13 294	1 968	2 270	9 056	28 744	42 038	31,6	4,7	5,4	21,5	68,4	89,9	95,3
1972	18 742	2 762	1 702	14 278	29 719	48 461	38,7	5,7	3,5	29,5	61,3	90,8	94,3
1973	27 029	4 332	1 020	21 677	34 061	61 090	44,2	7,1	1,7	35,5	55,7	91,2	92,9
1974	16 480	3 258	707	12 515	29 180	45 660	36,1	7,1	1,6	27,4	63,9	91,3	92,9
*1975	14 830	4 621	1 904	8 305	27 962	42 792	34,7	10,8	4,4	19,4	65,3	84,7	89,2
*1976	19 381	4 818	2 088	12 476									
1977	17 581	4 421	1 100	12 060									
Tricots double-maille et métier-chaîne (milliers de livres)													
1970(B)	15 690	390	2 960	12 340	33 500	49 190	31,9	0,8	6	25,1	68,1	93,2	99,2
1971(B)	31 980	658	9 745	21 577	42 600	74 580	42,9	0,9	13,1	28,9	57,1	86	99,1
1972(B)	29 528	1 268	13 122	15 138	44 200	73 728	40	1,7	17,8	20,5	60	80,5	98,3
1973	14 078	1 573	3 452	9 053	53 123	67 201	20,9	2,3	5,1	13,5	79,1	92,6	97,7
1974	14 268	1 300	4 397	8 571	50 808	65 076	21,9	2	6,8	13,2	78,1	91,3	98,1
1975	15 938	1 597	6 570	7 771	47 727	63 665	25	2,5	10,3	12,2	75	87,2	97,5
*1975	16 049	1 609	6 616	7 824									
*1976	14 462	1 624	3 479	9 358									
*1977	12 605	2 014	2 356	8 235									
Total des tissus à mailles (milliers de livres)													
1970	19 815	446	3 165	16 200	62 279	80 825	24,5	0,6	3,9	20	75,5	95,5	99,4
1971	36 876	741	10 337	25 797	80 024	115 022	32,1	0,7	9	22,4	67,9	90,3	99,3
1972	36 086	2 219	13 908	19 959	79 411	112 584	32,1	2	12,4	17,7	67,9	85,6	98
1973	21 949	2 348	4 163	15 436	94 269	112 618	19,5	2,1	3,7	13,7	80,5	94,2	97,9
1974	21 923	1 866	4 829	15 228	84 529	104 118	21,1	1,8	4,6	14,6	78,9	93,5	98,2
1975	25 115	1 827	7 749	15 539	76 764	99 941	25,1	1,8	7,8	15,6	74,9	90,5	98,2
*1976	23 102	1 842	4 354	16 905									
*1977	19 785	2 102	2 845	14 837									

Source: Direction des textiles et des produits de consommation - Industrie et Commerce

*Les données comparatives de 1975 et 1976 comprennent les importations des producteurs

Les données pour 1976 sont converties en verges carrées selon le facteur de 1975

Remarques: (A) Y compris les tissus de laine peignée

(B) Les importations totales en tant qu'importations par les manufacturiers ne sont pas disponibles

ANNEXE F

ANALYSE DES SOURCES D'IMPORTATION (MOYENNE de 1967 et 1968)

	(milliers de lb)				Part des importations (%) par type de produits			Part des importations totales (%)		
	Pays déve- loppés	Japon	Pays à prix modique	Total	Pays déve- loppés	Japon	À prix modique	Pays déve- loppés	Japon	À prix modique
	Filés de coton ⁽¹⁾	8 022	94	9 272	17 388	46,1	0,5	53,3	5,6	0,1
Tissus de coton ⁽²⁾	30 576	5 467	31 280	67 323	45,4	8,1	46,5	21,6	3,8	22,1
Total pour le coton	38 598 (48,8)	5 561 (30,9)	40 552 (90,5)	84 711 (59,7)	45,6	6,5	47,9	27,2	3,9	28,6
Filés synthétiques ⁽³⁾	15 282	2 307	1 139	18 728	81,6	12,3	6,1	10,8	1,6	0,8
Tissus synthétiques ⁽⁴⁾	21 302	7 396	2 671	31 369	67,9	23,6	8,5	15	5,2	1,9
Total des synthétiques	36 584 (46,3)	9 703 (54,2)	3 810 (8,5)	50 097 (35,3)	73	19,4	7,6	25,8	6,8	2,7
Tissus de laine peignée ⁽⁵⁾	3 422 (4,3)	2 121 (11,8)	339 (0,8)	5 882 (4,1)	58,2	36,1	5,8	2,4	1,5	0,2
Tricots à double-maille et métier-chaîne ⁽⁶⁾	448 (0,6)	551 (3,1)	88 (0,2)	1 087 (0,8)	41,2	50,7	8,1	0,3	0,4	0,1
TOTAL	79 052 (100)	17 896 (100)	44 788 (100)	141 736 (100)				55,8	12,6	31,6

Source: Statistique Canada, Catalogue n° 65-007 Importations par marchandises (1) à (6): comme à l'annexe G

ANNEXE G

ANALYSE DES SOURCES D'IMPORTATION (moyenne de 1973 à 1976)

					Part des importations (%) par type de produits			Part des importations totales (%)		
	Pays déve- loppés	Japon	Pays à prix modique	Total	Pays déve- loppés	Japon	À prix modique	Pays déve- loppés	Japon	À prix modique
	(000 livres)									
Filés de coton ⁽¹⁾	8 513	172	7 114	15 799	53,8	1,1	45	3,1	0,06	2,6
Tissus de coton ⁽²⁾	39 683	2 704	43 004	85 391	46,5	3,2	50,3	14,4	0,9	15,7
Total pour le coton	48 196 (26,1)	2 876 (12,7)	50 118 (74,3)	101 190 (36,8)	47,6	2,8	49,5	17,5	1	18,3
Filés synthétiques ⁽³⁾	81 569	4 711	5 382	91 662	89,0	5,1	5,8	29,7	1,7	1,9
Tissus synthétiques ⁽⁴⁾	43 963	9 503	8 949	62 415	70,4	15,2	14,3	16	3,4	3,2
Total des synthétiques	125 532 (68)	14 214 (62,9)	14 331 (21,2)	154 077 (56,1)	81,4	9,2	9,3	45,7	5,2	5,2
Tissus de laine peignée ⁽⁵⁾	1 746 (0,9)	836 (3,7)	1 332 (1,9)	3 914 (1,4)	44,6	21,3	34	0,6	0,3	0,4
Tricots double-maille et métier-chaîne ⁽⁶⁾	9 032 (4,9)	4 681 (20,7)	1 583 (2,3)	15 296 (5,6)	59	30,6	10,3	3,2	1,7	0,5
TOTAL	184 506 (100)	22 607 (100)	67 364 (100)	274 477 (100)	67,2	8,2	24,5	67,2	8,2	24,5

Source: Statistique Canada ⁽¹⁾ classes d'importation 364-05, 11, 45, 46, 47, 68, 99, 369-21

⁽²⁾ classes d'importation 373-02 à 372-98 inclusivement

⁽³⁾ classes d'importation 366-16, 19, 30, 39, 45, 48, 99, 367-70, 89

⁽⁴⁾ classes d'importation 375-09 à 99 et 377-59 à 99 inclusivement

⁽⁵⁾ classes d'importation 372-13, 6, 18, 29 à 377-39

⁽⁶⁾ classes d'importation 385-39, 44, 49

ANNEXE H

PART DES IMPORTATIONS TOTALES (%) (1975-1976)

	1975			1976		
	<i>Pays développés</i>	<i>Japon</i>	<i>Pays à prix modique</i>	<i>Pays développés</i>	<i>Japon</i>	<i>Pays à prix modique</i>
Filés et tissus synthétiques	48,2	5,5	4,8	44,1	5,8	5,2
Filés et tissus de coton	18,8	1,2	13,4	15,5	1,6	21,
Tissus de laine peignée	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,6
Tricots double-maille et métier-chaîne	3,2	2,7	0,7	3,3	1,3	0,6
TOTAL	70,6	10	19,4	63,3	9,1	27,6

AUGMENTATION DES IMPORTATIONS (%) (1975-1976)

	<i>Pays développés</i>	<i>Japon</i>	<i>Pays à prix modique</i>	<i>Total</i>
Filés et tissus synthétiques	56,5	21,3	22,2	34,9
Filés et tissus de coton	-5,3	5,6	99,7	67,1
Tissus de laine peignée	58,5	-48,4	89,9	1,2
Tricots double-maille et métier-chaîne	115,6	-216,7	1,1	-3,2
TOTAL	20,6	3,6	75,8	100

Source: Voir les annexes F et G

ANNEXE I

PART DES IMPORTATIONS TOTALES (%) (1975-1976-1977)

	1975		1976		1977	
	<i>Pays développés</i>	<i>Pays à prix modique</i>	<i>Pays développés</i>	<i>Pays à prix modique</i>	<i>Pays développés</i>	<i>Pays à prix modique</i>
Synthétique	65,2	4	62,1	4,2	63,1	5
Coton	18,2	9,8	15,7	15,2	16,2	12,7
Laine	2,3	0,5	2	0,5	2,4	0,6
TOTAL	85,7	14,3	79,8	20,2	81,7	18,3

AUGMENTATION (DIMINUTION) DES IMPORTATIONS (%) SOURCES:

	1976/75			1977/76		
	<i>Pays développés</i>	<i>Pays à prix modique</i>	<i>Total</i>	<i>Pays développés</i>	<i>Pays à prix modique</i>	<i>Total</i>
Synthétique	89,6	10,4	51,3	(104,4)	4,5	(51,6)
Coton	5,7	94,3	47,3	(24,6)	(75,4)	(49,1)
Laine	40,2	59,8	1,4	76,5	23,5	0,7
TOTAL	49,2	50,7	100	(65,4)	(34,6)	(100)

Source: Les données ont été calculées à partir des statistiques de l'I&C. Comprend tous les produits textiles (fibres, tissus et produits) d'après le poids, à l'exclusion des vêtements

ANNEXE J

IMPORTATIONS DE TEXTILES ET DE VÊTEMENTS

Importations de textiles et de vêtements et importations assujetties à des restrictions ou à un contingentement
(en \$ millions)

	Déc. 1975			Déc. 1976			Déc. 1977		
	Textile	Vêtement	Textile et Vêtement	Textile	Vêtement	Textile et Vêtement	Textile	Vêtement	Textile et Vêtement
			Textile			Vêtement			Textile et Vêtement
TOUS PAYS									
Total ⁽¹⁾	987,6	469,7	1 457,3	1 118,9	710,7	1 829,6	1 155,8	617,6	1 773,4
Total des importations assujetties à des restrictions ou à un contingentement ⁽²⁾	64,2	41,2	105,4	69,3	630	699,3	82	539,1	621,1
Proportion (%) des importations totales qui sont assujetties à des restrictions ou à un contingentement ⁽³⁾	6,5%	8,9%	7,2%	6,2%	88,6%	38,2%	7,1%	87,3%	35%
PAYS À COÛT MODIQUÉ									
Total ⁽¹⁾	221,1	312,1	533,2	197,6	494,9	692,5	186,9	422,7	609,6
Total des importations assujetties à des restrictions ou à un contingentement ⁽²⁾	15,8	40,7	56,5	11	470,2	481,2	27,7	392,6	420,3
Proportion (%) des importations totales qui sont assujetties à des restrictions ou à un contingentement	7,2%	13%	10,6%	5,6%	95,0%	69,5%	14,8%	92,9%	69%

⁽¹⁾À l'exclusion du coton brut; Comprend les fibres, linters, filés, rebuts et tous les produits fabriqués. Les vêtements comprennent les vêtements de cuir et de fourrure et les chapeaux, à l'exclusion des chaussures, des gants de cuir, des perruques, des boutons, etc.

⁽²⁾Rajusté pour tenir compte de l'inclusion des bas et chaussettes parmi les vêtements

⁽³⁾Selon l'Institut canadien des textiles, le pourcentage (en volume) assujetti aux restrictions était de 15,4% en 1969 et de 6,5% en 1973

Source: Totaux: Direction des textiles et des produits en consommation, recherche et planification

Restrictions: Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits, selon les mesures restrictives en vigueur le 31 déc. 1975, 1976 et 1977; le 20 juin 1978

IMPORTATIONS DE TEXTILES ET POURCENTAGE ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS, CERTAINS PAYS DÉVELOPPÉS 1973 (en millions de \$ É.-U.)

Pays	Importations totales de textiles	Restrictions	
		Importations	Pourcentage
Canada*	1 554 352	105 101	7
États-Unis*	3 518 241	2 497 951	71
Japon	N.A.	N.A.	N.A.
CEE	4 924 040	2 362 191	48
Royaume-Uni	1 354 447	623 671	46
Suède	899 501	96 529	11

*1974

Source: OCDE - Statistiques du commerce extérieur, jan. à déc. 1973, cité dans l'enquête sur le vêtement de la Commission du textile et du vêtement le 29 mai 1977

ANNEXE K

COMPARAISON DES DROITS DE DOUANE NOMINAUX MOYENS — ARTICLES ASSUJETTIS À DES DROITS (%)

	Coton		Laine		Synthétiques			Vêtement	Articles confec- tionnés (toutes les fibres)	Tapis	Tissus à mailles
	Filés 1971	Tissus 1971	Filés 1971	Tissus 1971	Fibres 1971	Filés 1971	Tissus 1971	1971	1971	1971	1971
Canada	14,7	19,5	15,9	31,2	9,9	18,5	28,6	25,5	24,6	32,1	27,5
États-Unis	8,7	11,9	30,9	46,5	7,7	15,9	26,1	31,4	15,5	12,4	29
Japon*	7,6	7,1	5,8	14	10,9	12,3	10,7	17,2	15,2	15,2	13,9
CEE*	7,1	13,7	5,7	13,9	8,7	9,4	15,2	16,6	13,7	19,9	13

Source: GATT, résumé des rubriques de la Nomenclature de Bruxelles, Février 1976

*Les méthodes différentes d'évaluation des produits pour le calcul des droits de douane (par exemple le CAF) qui sont utilisées au Japon et dans les pays de la CEE peuvent faire jouer leurs droits de douane moyens d'environ trois points

ANNEXE L

MOYENNE COMPARATIVE DES DROITS DE DOUANE⁽¹⁾

Pays	Tous les articles	Articles assujettis à des droits
	1971	1971
Canada	20,8	23,6
États-Unis	23,2	25,7
Japon	4	12,3
CEE	9,2	14,1
Australie	19,7	33,2

⁽¹⁾Pondérée selon les importations bénéficiant des taux NPF

Source: GATT, sommaire des rubriques de la Nomenclature de Bruxelles

ANNEXE M

INDUSTRIE TEXTILE — 1974

	Nombre d'éta- blissements	Valeur ajoutée (milliers de \$)	Heures-hommes* (en milliers)	Valeur ajoutée / heures-homme (\$)
Région de l'Atlantique	29	14 918	2 817	5.30
Nouvelle-Écosse	11	12 921	2 450	5.27
Québec	384	554 723	64 324	8.62
Agglomération de Montréal	249	167 708	19 336	8.67
Ontario	381	519 020	53 936	9.62
Toronto	185	121 567	13 405	9.07
Hamilton	19	25 161	3 411	7.38
Kitchener	27	38 142	5 549	6.87
St. Catharines/Niagara	15	13 954	1 942	7.19
Ottawa-Hull	13	2 718	300	9.06
Reste de la province	122	317 478	29 329	10.82
Manitoba	43	8 451	1 334	6.34
Saskatchewan	10	4 022	238	16.90
Alberta	31	10 317	1 087	9.49
Edmonton	18	7 562	667	11.34
Colombie-Britannique	58	22 096	2 248	9.83
Canada	936	1 133 547	125 983	9

*Heures-hommes payées

Source: Exploitation statistique spéciale, Statistique Canada

Profil de secteur

INDUSTRIE CANADIENNE DU VÊTEMENT

Ce profil de l'industrie canadienne du vêtement est basé sur un document préparé par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, lequel fut révisé et mis à jour après consultation avec le groupe de travail consultatif sur le textile et le vêtement.

PROFIL DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DU VÊTEMENT

INTRODUCTION

Définition

L'industrie de la confection au Canada se compose des entreprises qui font des vêtements destinés aux consommateurs, aux industries et aux institutions. Les procédés utilisés comprennent la coupe et la couture de tissus ou le tricotage de filés pour confectionner des vêtements, ainsi que la finition des produits pour la vente.

Cette industrie produit un vaste assortiment de vêtements de tous genres, surtout de prix moyens à élevés. Les principaux sous-secteurs manufacturiers et les principaux produits qu'ils confectionnent sont énumérés ci-dessous et à l'annexe A:

1. Vêtements pour hommes – complets, vestons, pantalons, pardessus, chemises, sous-vêtements, vêtements de travail, vêtements de sport, vêtements de cuir et accessoires pour hommes, adolescents et garçons;
2. Vêtements pour femmes – tailleurs, manteaux, robes, jupes, blouses, vêtements de sport, sous-vêtements, lingerie et vêtements d'intérieur pour femmes, jeunes filles et fillettes;
3. Vêtements pour enfants – vêtements surtout dans les tailles jusqu'à 6X;
4. Articles de fourrure – manteaux et autres vêtements de fourrure, accessoires et garnitures;
5. Sous-vêtements de soutien – corsets, gaines, soutiens-gorge, etc;
6. Gants – principalement des gants de travail en tissu;
7. Chapeaux et casquettes – chapeaux de paille, de tissu, de feutre de fourrure, de feutre de laine, matières premières et articles de mode pour chapeaux et casquettes;
8. Bas – tous types;
9. Tricots – sous-vêtements tricotés, chandails et autres vêtements fabriqués par un procédé de tricotage.

Chaque producteur se spécialise habituellement dans un seul des neuf principaux sous-secteurs ou même fabrique un seul produit d'un sous-secteur; ou encore la série de produits peut comprendre une plus vaste gamme de produits choisis parmi tous les sous-secteurs (surtout si le fabricant exploite plusieurs établissements). Il y a aussi, en particulier dans les sous-secteurs de vêtements pour hommes et pour femmes, des entrepreneurs à forfait qui utilisent les tissus des producteurs et exécutent une ou plusieurs opérations de fabrication. Ces entrepreneurs à forfait sont utilisés avec avantage lorsqu'il y a pénurie de capacité de production ou dans les cas où les installations des producteurs n'ont pas les moyens nécessaires pour fournir une production spécialisée. Il n'est pas rare que les fabricants utilisent à plein leur propre capacité de production en exécutant du travail à forfait pour autrui.

Ce profil de secteur traite des secteurs des bas et des sous-vêtements tricotés, car ces produits sont des vêtements. Les données sur d'autres secteurs de l'industrie du tricot, principalement celles visant les tissus tricotés, sont incluses dans le profil-compagnon de l'industrie du textile primaire. Ces deux profils de secteur se complètent.

Perspectives de l'industrie

L'industrie canadienne du vêtement comprend près de 2200 établissements dont environ 400 entrepreneurs à forfait. Dans l'ensemble, l'industrie emploie environ 120 000 travailleurs et expédie chaque année pour près de 3 milliards de dollars de marchandises. Les entrepreneurs à forfait comptent pour environ 6% des expéditions.

TABLEAU 1
Industrie canadienne du vêtement
Principales statistiques par sous-secteur 1976⁽¹⁾

	<i>Établissements</i>	<i>Emplois (en milliers)</i>	<i>Expéditions (en millions de \$)</i>
Vêtements pour hommes	620	46,0	1 082,6
Vêtements pour femmes	843	40,0	1 000,5
Vêtements pour enfants	127	6,5	177,5
Usines à tricots	148	14,1	305,2
Autres vêtements	497	12,9	411,6
	<u>2 235</u>	<u>119,5</u>	<u>2 977,4</u>

Source: Statistique Canada

⁽¹⁾ Préliminaire

Les sous-secteurs des vêtements pour hommes et pour femmes sont les deux plus importants.

Sur le plan régional, la fabrication est concentrée au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique, principalement dans les plus importantes agglomérations métropolitaines comme Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. L'industrie du vêtement en est une de main-d'oeuvre; elle tire en grande partie ses effectifs de réserves d'ouvriers non qualifiés et semi-qualifiés.

Cette industrie exporte environ 4% de sa production, principalement des articles de fourrure et des vêtements d'extérieur. Les États-Unis constituent le principal marché.

L'industrie du vêtement est l'un des plus importants employeurs-fabricants. Elle représente plus de 6% de tous les emplois industriels au Canada et jusqu'à 25% dans certaines régions. On estime en outre que les liens de l'industrie avec d'autres activités industrielles et commerciales, tels les fournisseurs de matières premières et de services, engendrent directement environ 1,5 emplois pour chaque employé du vêtement; en effet, on calcule qu'un tiers des ouvriers du textile (environ 25 000) travaillent à la fourniture de tissus et d'autres matières textiles pour la fabrication des vêtements.

CHARACTERISTIQUES DE STRUCTURE

Répartition selon la taille des établissements

L'industrie du vêtement est caractérisée par un nombre important de producteurs et la majorité des établissements sont de petites entreprises, chacune ayant moins de 50 employés.

TABLEAU 2
Industrie canadienne du vêtement
Répartition de la production selon la taille des établissements 1975

<i>Employés</i>	<i>Établissements</i>		<i>Emplois (en milliers)</i>		<i>Expéditions (en millions de \$)</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	
Moins de 50	1 627	70	28,1	23	762,4	28
de 50 à 99	349	15	24,0	20	495,9	18
de 100 à 199	238	10	33,0	28	715,4	27
200 et plus	104	5	34,5	29	725,8	27
TOTAL	2 318	100	119,6	100	2 699,5	100

Source: Statistique Canada

En 1975, plus des deux tiers des entreprises avaient moins de 50 employés. D'autre part, les grandes entreprises comptant plus de 100 employés, qui ne représentaient que 15% du total des établissements, ont fourni 57% des emplois de l'industrie et 54% de la valeur des expéditions. Par contre, les 1627 petites entreprises ont fourni 23% des emplois et 28% des expéditions.

Il convient toutefois de noter que la multiplicité des petites entreprises reflète certaines particularités propres à cette industrie. Premièrement, un fort pourcentage de ces entreprises sont des entrepreneurs à

forfait et des fabricants d'articles de fourrure; dans ce dernier cas, les entreprises comptent en moyenne 7 1/2 employés chacune et une seule a plus de 100 employés.

De plus, le grand nombre de petits fabricants n'est pas nécessairement un signe d'inefficacité. Certaines entreprises peuvent en réalité être composées d'un certain nombre de petites usines, chacune étant spécialisée dans un certain domaine, mais bénéficiant toutes d'économies d'échelle au niveau de la gestion. Les petites entreprises sont également plus flexibles et par conséquent mieux aptes à répondre aux caprices de la mode sur le marché.

Au cours des dix dernières années, la tendance a néanmoins été aux grands établissements. Entre 1965 et 1975, le nombre d'établissements de plus de 100 employés a augmenté de 20%, alors que le nombre d'établissements de moins de 50 employés a diminué de 16%.

TABLEAU 3
Répartition selon la taille des établissements
1965 et 1975

	1965	1975	Changement
Moins de 50 employés	1 943	1 627	- 16%
de 50 à 99	378	349	- 8%
100 et plus	286	342	+ 20%

Source: Statistique Canada

La croissance des grands établissements est surtout concentrée dans les industries des vêtements et des tricots pour hommes et pour femmes.

Concentration de la production

Malgré ces avantages dont bénéficient les petits établissements, les grandes entreprises représentent une part plus que proportionnelle des emplois et des expéditions.

TABLEAU 4
Certains sous-secteurs de l'industrie canadienne du vêtement
Part de la production des établissements comptant plus de 100 employés en 1975

	Établissements Nombre	% du sous-secteur	Emplois (en milliers)	% du sous-secteur	Expéditions (en millions de)	% du sous-secteur
Vêtements pour hommes*	140	22	22,4	50	611,4	65
Vêtements pour femmes*	98	11	16,2	41	377,3	41
Vêtements pour enfants	22	16	3,3	49	77,0	45
Articles de fourrure	4	1	0,7	25	36,7	26
Usines à tricots	54	34	10,2	72	209,2	73
Sous-vêtements de soutien	11	34	2,7	71	49,7	72

* Entrepreneurs à forfait compris

Source: Statistique Canada: Recensement des fabricants

Dans une certaine mesure, les grands établissements sont spécialisés et peuvent bénéficier des économies d'échelle réalisées par la production normalisée et continue et par l'emploi d'opérateurs plus spécialisés. Il en résulte des coûts relativement moins élevés, des volumes de production (d'articles courants) supérieurs et, par conséquent, la possibilité d'obtenir une part relativement plus importante du marché. Les segments des sous-secteurs des vêtements pour femmes et des vêtements pour enfants ont peu tendance à la concentration. Comme nous l'avons déjà dit, les petits établissements comportent

toutefois certains avantages. De même, une plus grande diversité de produits peut présenter un avantage sur ce marché dynamique et capricieux qui est beaucoup influencé par la mode courante. Un grand nombre des établissements plus spécialisés ont augmenté leur production pour y incorporer des produits connexes; par exemple, les usines de pantalons fabriquent des complets et des vestons de sport et les fabricants de chemises produisent des T-shirts et des blousons d'entraînement.

Étant donné le grand nombre de fabricants, la vaste répartition des établissements de toutes tailles et la tendance à la diversification dans les grandes entreprises, aucune société en particulier ne tend à dominer un secteur quelconque du marché canadien du vêtement. La concurrence entre les fabricants nationaux et entre ceux-ci et les importateurs est donc très vive et reflète un accroissement des prix moins élevé qu'on ne l'admet généralement.

Répartition régionale

Il y a des fabriques de vêtements dans toutes les régions du Canada. L'activité est toutefois concentrée au Québec, en Ontario et au Manitoba.

TABLEAU 5
Répartition régionale des établissements 1975

	Nombre	%	Emplois (en milliers)	%
Québec	1 610	69,5	77,6	64,9
Ontario	504	21,7	27,7	23,2
Manitoba	100	4,3	6,9	5,8
Autres provinces	104	4,5	7,4	6,1
Canada	2 318	100,0	119,6	100,0

Source: Statistique Canada

En 1975, le Québec, le centre principal, comptait pour près de 70% des établissements et 66% des emplois. Également, au Québec, l'industrie du vêtement est le principal employeur-fabricant et, au Manitoba, le deuxième en importance. La part du total des emplois industriels dans chacune de ces provinces est de 12% et 14% respectivement.

En règle générale, l'ensemble de l'industrie au Québec et en Ontario fabrique une gamme de produits relativement abondante par rapport aux autres provinces. On trouve néanmoins au Manitoba et en Alberta des compagnies assez importantes qui se spécialisent dans la confection de vêtements de dessus et de vêtements tout-aller.

On estime que 75% de la production provient des régions urbaines, principalement de Montréal, Toronto et Winnipeg, qui sont aussi les principaux marchés. C'est pour cette raison qu'il est nettement avantageux de s'établir dans ces centres, sans oublier la présence d'importantes réserves de main-d'oeuvre. Il faut cependant noter que certaines entreprises ont installé des usines dans de petites agglomérations qui sont raisonnablement près des marchés importants. Ce n'est pas une tendance marquée; il s'agit peut-être plutôt d'une indication du déplacement des agglomérations résidentielles qui fournissent une grande partie de la main-d'oeuvre secondaire employée dans l'industrie, vers les banlieues et les régions rurales.

Particularités en matière d'emploi

L'industrie du vêtement emploie près de 120 000 travailleurs, dont 90% sont affectés à la production et à des activités connexes. Les néo-Canadiens ont toujours constitué une source de main-d'oeuvre pour cette industrie. Néanmoins, une enquête récente réalisée par un secteur de l'industrie a révélé que plus de 40% des employés sont nés au Canada. Dans une certaine mesure, cette situation peut résulter du ralentissement de l'immigration ainsi que d'une amélioration des conditions d'emploi dans l'industrie, qui attire la population née au Canada.

Les femmes représentent un fort pourcentage de la main-d'oeuvre totale (75%), et le salaire d'un grand nombre est une deuxième source de revenu au niveau familial. L'industrie du vêtement est celle qui emploie le plus de personnel féminin parmi toutes les industries manufacturières ayant 20% de main-d'oeuvre féminine.

Pour certains emplois, l'habileté exigée est très minime pour les débutants. À la suite de formation et d'expérience, les opérateurs deviennent cependant assez qualifiés. La formation est un facteur important des relations de travail; l'industrie peut embaucher des ouvriers relativement peu qualifiés et ainsi offrir des possibilités de carrière à ceux qui ne pourraient peut-être pas changer d'emploi autrement, en raison de leur mobilité restreinte. Bien que l'on ait enregistré un taux de roulement de la main-d'oeuvre atteignant jusqu'à 100%, on croit que ce pourcentage représente, en grande partie, les déplacements à l'intérieur de l'industrie, ce qui laisse intact le niveau de qualification de la main-d'oeuvre dans l'ensemble de l'industrie.

Depuis 1973, année au cours de laquelle l'activité a atteint un sommet relatif, le nombre des emplois a diminué de 5200 (ou de 4%). On croit que ce déclin résulte principalement de la plus grande pénétration des importations sur les marchés et, à un degré moindre, des améliorations de la productivité.

PRIX ET REVENU DISPONIBLE

En général, le consommateur a bénéficié de hausses de prix relativement plus faibles et ce facteur, associé à l'accroissement du revenu disponible, a fait diminuer la part de revenu consacrée aux vêtements.

Les prix

De 1971 à 1976, l'indice des prix de vente de l'industrie (basé sur l'industrie des vêtements pour hommes) a augmenté de 54% contre près de 62% pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. Une bonne partie de cette augmentation s'est produite avant 1974, le taux d'augmentation ayant diminué dernièrement.

La hausse des prix de vente de l'industrie du vêtement est imputable en grande partie aux augmentations des coûts de la production. Le coût de la main-d'oeuvre, élément important du coût global, s'est accru de 80% entre 1971 et 1976. De même, le coût des matières premières a monté de 40%. Toutefois, il convient de noter que le taux d'inflation des matières premières provenant de l'industrie des textiles primaires a diminué après 1974. Ce facteur, associé à une plus grande concurrence des importations de vêtements et de textiles primaires, ainsi qu'à la plus grande compétitivité des quelque 2200 entreprises de l'industrie, a engendré un ralentissement de l'augmentation des prix de vente au niveau de l'industrie.

Au niveau du détail (consommation), les augmentations depuis 1961 de l'indice des prix des vêtements ont été inférieures à celles de l'indice général des prix à la consommation. Non seulement le facteur habillement de l'indice est demeuré inférieur à celui des biens non durables et de tous les articles sauf les produits alimentaires, mais la seule partie vêtement de ce facteur n'a accusé qu'une légère augmentation de 37% depuis 1971.

TABLEAU 6
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION — AVRIL 1977
(1971 = 100)

Indice d'ensemble	171,2
Aliments	200,4
Tous les articles, sauf les aliments	161,2
Biens non durables	168,2
Habillement	143,2
— hommes	140,2
— femmes	135,4
— enfants	136,8
— bébés	154,7
Habillement — vêtements seulement	137,3

Il est impossible de répartir la participation des produits canadiens et des produits importés à ces augmentations. Toutefois, l'indice des prix à l'importation des vêtements a progressé de 87,6% depuis 1971.

Les dépenses vestimentaires

Depuis 1970, la part du revenu disponible affectée aux dépenses vestimentaires a diminué.

TABLEAU 7
Dépenses vestimentaires

	<i>Dépenses des consommateurs</i>		<i>% du revenu disponible</i>
	<i>Total⁽¹⁾</i>	<i>Par tête</i>	
	(en millions de \$ actuels)		
1970	3 381	\$158	6,2
1971	3 669	170	6,1
1972	4 078	187	6,0
1973	4 743	215	6,0
1974	5 586	249	6,0
1975	6 362	279	5,9

⁽¹⁾ En millions de dollars

Source: Statistique Canada

La diminution, en dollars actuels, peut être imputée à un certain nombre de facteurs dont les suivants:

1. Les vêtements sont un besoin essentiel qui, une fois satisfait au niveau minimal, ne mérite plus une place aussi importante dans les dépenses supplémentaires que permet une augmentation du revenu disponible;
2. La stabilité relative des prix dans ce secteur, le coût des autres produits essentiels ayant augmenté plus rapidement.

EXPORTATIONS

Jusqu'à présent, la part de la production exportée n'a pas dépassé les 5%, malgré les efforts de l'industrie pour trouver des marchés à l'extérieur du Canada. La valeur en dollars concernée est néanmoins importante, ayant dépassé \$100 millions, chaque année, de 1973 à 1977.

Historique

L'industrie canadienne du vêtement n'a pas été un exportateur important. En 1976, elle n'a exporté que 2,3% de ses expéditions autres que celles des articles de fourrure. Jusqu'en 1975, les efforts vigoureux de l'industrie pour ouvrir des marchés mondiaux ont été assez fructueux avec une augmentation de 23% de ses exportations de produits autres que les articles de fourrure qui ont diminué de 26%, en partie à cause de l'accroissement de leurs coûts de production par rapport à ceux des autres fabricants mondiaux, diminuant ainsi la compétitivité relative des produits canadiens. En 1977 toutefois, les exportations de produits autres que les articles de fourrure ont augmenté de 15% en regard de 1976, pour ce chiffrer à \$76,1 millions. Les producteurs canadiens, cherchant à percer sur le marché des États-Unis, ont été gênés par les exigences compliquées touchant les importations et par les méthodes d'achat quelque peu différentes dans ce pays. Les fabricants qui établissaient des marchés en Europe ont dû faire face aux modifications apportées aux restrictions sur les importations par suite de l'élargissement de la CEE.

TABLEAU 8
Exportations de vêtements (en millions de \$)

	<i>Vêtements de fourrure</i>		<i>Autres vêtements</i>		<i>Total des vêtements</i>	
	<i>Montant</i>	<i>% des expéditions</i>	<i>Montant</i>	<i>% des expéditions</i>	<i>Montant</i>	<i>% des expéditions</i>
1970	19,4	29	55,7	2,8	75,1	4,6
1971	17,4	25	65,9	4,1	83,3	4,7
1972	20,2	25	72,5	3,9	92,7	4,8
1973	29,6	20	86,9	4,2	116,5	5,4
1974	34,9	20	89,7	3,9	124,6	5,1
1975	36,5	26	68,6	2,9	105,1	3,9
1976	40,7	25	66,0	2,3	106,7	3,6
1977	48,0	N.D.	76,1	N.D.	124,1	3,9 ^(E)

Source: Statistique Canada: Exportations par marchandises

^(E) Estimations de l'I & C

Principaux produits exportés

Les principales exportations de l'industrie sont axées sur les fourrures et les vêtements de dessus qui, en 1977, ont représenté respectivement 39% et 26% du total des exportations (tableau 9).

TABLEAU 9
Principales exportations de vêtements (en millions de \$) 1977

	<i>Montant</i>	<i>% du total</i>
Articles de fourrure	\$ 48,0	39
Pardessus	17,8	14
Vestons d'extérieur	15,1	12
Complets pour hommes	7,0	6
Autres articles	36,2	29
TOTAL	\$124,1	100

Source: Statistique Canada

Principaux marchés d'exportation

Les États-Unis constituent le principal marché d'exportation pour les vêtements de confection canadienne. Ces dernières années, les exportations vers l'Europe ont augmenté; néanmoins, les États-Unis demeurent le marché le plus prometteur à cause de sa proximité, de la similitude des goûts et du niveau de vie élevé. En 1977, \$69 millions de vêtements, soit 56% des exportations, ont été expédiés aux États-Unis.

PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE

L'industrie du vêtement est principalement de propriété canadienne et elle compte quelque 35 entreprises de propriété étrangère (0,2%). Ces dernières sont généralement plus importantes que la moyenne et on estime qu'elles fabriquent environ 10% du total des expéditions de l'industrie. Même s'il y a eu certaines prises en mains de sociétés canadiennes établies, un bon nombre d'entreprises de propriété étrangère font partie de multinationales qui ont établi leurs propres installations de fabrication au Canada. Ces entreprises tendent à se concentrer dans les sous-secteurs des jeans, des vêtements de soutien et des gants de travail, et à dominer ces marchés.

En 1973, le ratio de l'actif contrôlé par des Canadiens dans l'industrie du vêtement atteignait 82,8%, allant de 23,5% dans l'industrie des vêtements de soutien à 100% dans l'industrie des articles de fourrure.

INTÉGRATION VERTICALE

De par sa nature, cette industrie n'est pas très intégrée. La plupart des entreprises achètent leurs matières premières (tissus, filés et autres fournitures) d'autres fabricants plutôt que de les produire elles-mêmes et vendent leurs produits aux détaillants au lieu d'effectuer leur propre commercialisation. Dans une certaine mesure, ce manque d'intégration est dû à la gamme étendue des tissus requis dont les besoins sont mieux satisfaits en ayant recours à de nombreux producteurs primaires, aux exigences de la mode toujours changeante, et aux connaissances de gestion nécessaires dans la vente au détail.

Il semble y avoir néanmoins une certaine intégration. Ainsi, quelques détaillants ont des intérêts dans des fabriques canadiennes. De plus, des fabriques de tricot sont intégrées à partir des filés (plutôt qu' à partir des tissus, comme c'est le cas des autres fabricants de vêtements) et une entreprise possède sa propre filature pour certains de ses filés.

SITUATION FINANCIERE DE L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

D'après certains critères financiers choisis, l'industrie a maintenu ses profits de 1972 à 1975. Dans une certaine mesure, ce résultat est peut-être imputable à l'amélioration générale de l'économie au cours de cette période. Plus récemment toutefois, et plus particulièrement en 1976, l'industrie a signalé que cette situation se détériorait en raison de la concurrence plus vive des importations moins chères. Ceci a entraîné une sous-utilisation de la capacité de fabrication, une augmentation des frais généraux et de la dévalorisation des stocks.

TABLEAU 10
Industrie du vêtement et ensemble de l'industrie manufacturière
Ratios financiers, Canada 1972-1975

	1972		1973		1974		1975	
	<i>Ind. du vêt.</i>	<i>Ind. man.</i>	<i>Ind. du vêt.</i>	<i>Ind. man.</i>	<i>Ind. du vêt.</i>	<i>Ind. man.</i>	<i>Ind. du vêt.</i>	<i>Ind. man.</i>
Ratio du fonds de roulement	1,6	1,7	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6
Dette/avoir	9,6	22,6	11,1	20,5	11,0	21,2	9,5	22,2
Coût des ventes/ventes	79,4	78,8	78,4	78,2	74,8	77,6	80,7	78,2
Profits/ventes*	2,4	3,9	2,8	5,3	2,5	5,3	2,5	4,3
Profits/avoir	9,9	8,7	11,4	12,7	11,4	14,2	10,7	11,0
Profits/capitaux utilisés	9,0	6,6	10,3	9,8	10,3	10,8	9,5	8,2

Source: Statistique Canada

* Après impôt

En 1975, le ratio dette/avoir de l'industrie allait de 2,7 à 14,1 et il était, en moyenne, considérablement inférieur à celui de l'ensemble de l'industrie manufacturière secondaire.

TABLEAU 11
Industrie canadienne du vêtement
Ratios financiers par groupes de produits 1975

	<i>Vêt. pour hommes</i>	<i>Vêt. pour femmes</i>	<i>Articles de fourrure</i>	<i>Sous-vêt. de soutien</i>	<i>Autres vêt.</i>	<i>Bas</i>	<i>Autres tricots⁽¹⁾</i>
Ratio du fonds de roulement	1,6	1,5	1,6	1,5	1,6	2,0	1,5
Dette/avoir	8,7	7,1	13,5	2,7	14,1	7,0	13,4
Coût des ventes/ventes	79,9	81,2	83,2	70,8	81,0	83,2	81,8
Profits/ventes ⁽²⁾	2,1	2,9	3,1	3,2	2,9	3,5	1,4
Profits/avoir ⁽²⁾	9,1	17,2	16,1	8,0	14,0	10,3	4,4
Profits/capitaux utilisés ⁽²⁾	8,2	15,8	14,1	7,6	12,2	9,4	3,7

⁽¹⁾ Y compris les fabricants de tricots

⁽²⁾ Après impôt

Source: Statistique Canada

Les ratios financiers des immobilisations, de la dette courante et de la dette totale, chacun en regard de la valeur tangible nette, indiquent des écarts importants comparativement à ceux de l'industrie manufacturière secondaire; les immobilisations sont beaucoup moins considérables dans l'industrie du vêtement tandis que la dette courante et la dette totale sont bien plus élevées. Ces chiffres démontrent que les immobilisations sont beaucoup moins importantes dans l'industrie du vêtement et que cette dernière recourt plus fréquemment au crédit à court terme. Ils indiquent aussi que les prêteurs et les investisseurs jugent que le risque est plus élevé dans l'industrie, ce qui affecte sérieusement ses chances d'attirer des capitaux à long terme requis pour l'expansion, la modernisation et l'amélioration de la productivité.

NATURE DES ARTICLES VESTIMENTAIRES

Afin de répondre aux demandes suscitées par l'évolution rapide de la mode, les fabricants doivent fréquemment adapter leurs produits. Dans le sous-secteur des vêtements pour femmes, on change les séries de produits jusqu'à quatre fois par année.

Les articles de l'industrie du vêtement se différencient les uns des autres par la mode, le style, la qualité, les marques de confection ou de styliste, ainsi que les services de distribution. La standardisation n'est pas aussi prédominante que dans bon nombre d'autres industries de fabrication secondaire.

Dans un certain éventail de prix, les consommateurs jugent les vêtements d'après un nombre de critères qui déterminent l'acceptabilité du produit, dont le modèle, la durabilité, la coupe, la qualité, la teneur en fibres et la marque.

FACTEURS QUI INFLUENT SUR LA COMPÉTITIVITÉ DES VÊTEMENTS CANADIENS

Divers facteurs, par exemple le coût des matières premières et de la main-d'oeuvre, la compétence des gestionnaires et la productivité de l'industrie, ont une influence importante sur la compétitivité de l'industrie face aux produits des fournisseurs étrangers.

Coût des matières premières

Le coût des matières premières, dont le tissu est le principal élément, représente de 40 à 50% du prix de vente des vêtements canadiens. On estime qu'en 1974, l'industrie a utilisé plus de 400 millions de verges carrées de tissus valant environ un milliard de dollars. Au moins la moitié de cette quantité a été importée, et la plupart en provenance de pays développés. Les importations sont visiblement un important facteur d'approvisionnement.

Les producteurs préfèrent généralement obtenir leurs tissus auprès des fournisseurs nationaux pour être plus près des sources d'approvisionnement et éliminer la nécessité d'engagements à long terme avec des fournisseurs étrangers.

Néanmoins, l'industrie du vêtement doit pouvoir obtenir facilement une grande variété de tissus et de styles afin de satisfaire à la demande du marché. Le nombre des producteurs nationaux de tissus est plutôt limité (voir l'annexe B) et, de façon à produire le plus économiquement possible, ils ne fabriquent pas toute la gamme des styles et des qualités exigés par les secteurs du vêtement. De plus, lorsque les tissus sont produits au Canada, les prix reflètent les coûts plus élevés associés à des séries de fabrication relativement courtes.

Les tarifs douaniers influent également sur le coût des matières premières. Les droits de douane font augmenter le coût des matières premières à des niveaux supérieurs aux niveaux mondiaux et, lorsque ces matières premières sont disponibles sur le marché intérieur, leur prix est souvent établi d'après le prix au débarquement de produits étrangers semblables (voir les annexes C et D).

La quantité limitée de tissu disponible au Canada, les prix élevés et l'incidence des tarifs douaniers sont tous des facteurs qui font monter le prix de revient des matières premières pour les producteurs de vêtements canadiens, par rapport à celui des autres pays.

Main-d'oeuvre

Coûts de la main-d'oeuvre

Les coûts de la main-d'oeuvre, qui varient fortement selon l'article confectionné, représentent en moyenne environ 25% des coûts de production. Le montant global des salaires dans l'industrie du vêtement a toujours été inférieur à celui de l'industrie de fabrication secondaire. Cette tendance se retrouve également dans la plupart des autres pays industrialisés (voir le tableau 12 et l'annexe E).

TABLEAU 12
Moyenne des salaires horaires (en dollars)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 ^(E)
Vêtements	2,00	2,18	2,35	2,54	2,90	3,40	3,86	4,23
Produits non durables	2,77	3,02	3,25	3,52	4,03	4,68	5,36	5,94
Produits durables	3,25	3,55	3,82	4,17	4,69	5,41	6,13	6,80
Ensemble de l'industrie manufacturière	3,01	3,28	3,54	3,85	4,37	5,06	5,75	6,38

Source: Statistique Canada — Revue statistique du Canada

^(E) Estimations de l'I et C

Relations main-d'oeuvre/direction

La majeure partie des travailleurs de l'industrie sont affiliés à des syndicats et, ces dernières années, les revendications syndicales ont porté surtout sur l'augmentation des salaires, la réduction de la semaine de travail et une plus grande sécurité d'emploi. Au cours des dernières années, il y a eu peu d'interruptions de travail prolongées, ou d'autres confrontations importantes entre les travailleurs et les patrons.

Compétence des gestionnaires

Les grandes entreprises de l'industrie sont généralement dotées de cadres supérieurs spécialisés en gestion et bénéficient de ce fait des avantages du partage des tâches et des responsabilités. Les petites compagnies n'ont pas pour ainsi dire attiré les spécialistes, mais la taille de leurs établissements et la nature générale de la gestion exercée leur permettent de compenser jusqu'à un certain point cette lacune par leur flexibilité. Il serait néanmoins avantageux, pour l'ensemble de l'industrie, d'employer des cadres intermédiaires mieux formés. Un domaine où l'embauche d'employés spécialisés a augmenté est celui du dessin. L'industrie embauche maintenant un nombre important de stylistes.

Productivité (rendement par heure-homme)

Comparaison de la productivité (basée sur la valeur ajoutée par heure-homme) dans l'industrie manufacturière et l'industrie du vêtement au Canada

De 1969 à 1973, l'industrie canadienne du vêtement a augmenté de 39,1% sa valeur ajoutée par heure-homme, par rapport à 37% pour la fabrication secondaire au Canada. La productivité de l'industrie américaine du vêtement, que l'industrie canadienne devrait pouvoir concurrencer, est supérieure à celle de l'industrie canadienne du vêtement, mais l'écart de productivité a diminué de 1969 à 1973 (tableau 13).

Comparaisons de la productivité (1971 à 1976)

De 1971 à 1976, la productivité, établie d'après la production par heure-homme, a augmenté selon les estimations, de 11,5% et de 9,4% dans les industries du vêtement et du tricot, respectivement.

TABLEAU 13
Productivité de la main-d'oeuvre*

	Industrie du vêtement			Industrie manufacturière			% de l'industrie du vêtement par rapport à l'industrie manufacturière	
	É.-U.	Can.	É.-U. %	É.-U.	Can.	É.-U. %	É.-U.	Can.
			Can.			Can.		
1969	\$5.15	\$3.86	133,4	\$10.65	\$ 9.11	116,9	48,35	42,4
1973	\$6.49	\$5.37	120,9	\$14.42	\$12.48	115,5	45,00	43,0
Croissance	26%	39,1%	—	35,4%	37%			

Source: Yearbook of Industrial Statistics, Nations Unies, 1974

* Valeur ajoutée par heure-homme de production en dollars américains

TABLEAU 14
Productivité de la main-d'oeuvre canadienne
(Production par heure-homme)
(1971=100)

	Vêtement	Tricot
1971	100,0	100,0
1972	102,1	103,3
1973	108,0	106,2
1974	110,0	103,7
1975	108,7 ^(E)	104,1 ^(E)
1976	111,5 ^(E)	109,4 ^(E)

^(E) Estimations du ministère de l'Industrie et du Commerce, calculées d'après l'Indice annuel du produit national réel, à l'aide de l'Indice annuel des heures-hommes payées

Source: Statistique Canada

L'augmentation de la productivité est due, dans une bonne mesure, aux améliorations dans l'utilisation de la technologie fondamentale, à la restructuration dans un grand nombre de compagnies parmi les plus importantes et les plus modernes, et à l'adoption de produits qui demandent moins de main-d'oeuvre (jeans, ensembles de coupe simple, T-shirts, etc.).

Productivité selon la taille de la société

Bien que les statistiques indiquent que la valeur ajoutée par heure-homme est plus élevée dans les établissements de moins de 50 employés, il faut considérer avec prudence cet indicateur de la productivité. La valeur ajoutée de ce secteur de l'industrie est peut-être plus élevée à cause de la tendance des petites sociétés à se concentrer sur la production d'articles vestimentaires plus distinctifs et plus coûteux et, par conséquent, à obtenir un profit plus intéressant.

Facteurs non quantitatifs touchant à la productivité

Bien des facteurs, quantitatifs et qualitatifs, influent sur la productivité. Le bas niveau de productivité de l'industrie, par rapport à la fabrication secondaire en général, est imputable à la nature même de l'industrie, à son organisation et à sa propriété. Ces éléments non quantitatifs présentent certaines particularités:

- i) la fabrication des produits divers, comprenant des activités multiples, par exemple, toute une série de robes composée de 25 robes en six couleurs et huit tailles, se solde par la production de 1200 articles différents;
- ii) le besoin de changer les lignes de produits afin de répondre à la demande saisonnière et de suivre l'évolution de la mode;
- iii) le type d'équipement qui est centré principalement sur la machine à coudre de base;
- iv) les procédés de production qui nécessitent une manipulation intensive du matériel; et
- v) la pénurie de personnel-clé et de travailleurs qualifiés, le roulement de la main-d'oeuvre et le besoin continu de formation en usine.

Initiatives relatives à la productivité

Des études privées, menées par des experts-conseils ont révélé qu'il existe d'importantes possibilités d'améliorer la productivité en modernisant les installations destinées à la production, en améliorant les systèmes et les méthodes de production, en ajoutant des accessoires aux équipements conventionnels et une manutention améliorée du matériel. Lorsque les compagnies ont fait preuve d'initiative dans ce domaine, elles ont réalisé des économies de main-d'oeuvre pouvant atteindre 30%.

Depuis 1971, 91 entreprises ont recouru au Programme d'accroissement de la productivité mis sur pied par le gouvernement fédéral. Bien des requérants n'ont cependant pas mis en application les recommandations des experts-conseils, peut-être à cause de la précarité des marchés ou des longues périodes d'amortissement que nécessitent les investissements.

D'autre part, de nombreuses compagnies importantes ont réorganisé leurs activités, sans aide gouvernementale, et elles ont ainsi réussi à augmenter considérablement leur productivité.

Évolution de la productivité

Outre le tricot qui entre dans la confection de certains vêtements, la fabrication comprend aussi la coupe, la couture et la finition des articles vestimentaires. En général, la coupe et la couture des vêtements exigent beaucoup de main-d'oeuvre et resteront sans doute des activités dont la main-d'oeuvre est élevée. Le tricot est néanmoins un procédé beaucoup plus automatisé et nécessite une mise de capital supérieure aux procédés de coupe et de couture.

L'amélioration de la productivité par la substitution du capital à la main-d'oeuvre est limitée à cause des méthodes de production, du maniement de tissus mous, du manque de continuité des modèles et du peu de flexibilité de la technologie avancée. Dans l'avenir prévisible, on croit que l'industrie continuera d'utiliser de l'équipement conventionnel, sachant que l'automatisation est orientée surtout vers des produits de base dont le volume de production est très élevé. De la même façon, bien des compagnies ne peuvent justifier, sur le plan économique, l'utilisation d'équipements modernes très coûteux, comme par exemple, l'utilisation d'ordinateurs pour le marquage et la gradation des patrons ainsi que l'automatisation des opérations d'assemblage.

INVESTISSEMENT

L'industrie du vêtement (au Canada et dans le monde entier) est une industrie de main-d'oeuvre; par conséquent, les coûts en capital n'entravent ni la création de nouvelles compagnies, ni l'expansion des installations existantes. De 1970 à 1976, l'industrie a investi plus de 180 millions de dollars en machines et équipements. Environ 50% de l'ensemble des investissements ont été consacrés aux machines à tricoter à cause de la croissance du marché dans ce domaine au début des années 70. Rappelons qu'environ 85% des locaux utilisés dans l'industrie sont loués et qu'au Canada, l'investissement moyen par employé se montait à \$151, de 1970 à 1973, comparé à \$158 au Royaume-Uni, \$187 aux États-Unis, \$272 en Suède, \$301 en Allemagne et \$606 au Japon. On estime qu'on a besoin de \$1 500 à \$2 000 pour moderniser un poste de travail; par conséquent, il faut investir de \$75 000 à \$100 000 pour avoir une compagnie rentable de 50 employés.

Plusieurs facteurs sont responsables du niveau relativement peu élevé des investissements dans l'industrie. Tout d'abord, l'incertitude causée par l'augmentation des importations a freiné l'implantation de méthodes de planification à long terme nécessaires à la relance et la restructuration des activités. D'autre part, la plupart des entreprises de vêtements des pays développés possèdent des marchés plus importants et sont plus disposées d'utiliser la technologie orientée vers des opérations sur une grande échelle.

Autrefois, les immobilisations étaient financées au moyen des fonds autogénérés et des déductions pour amortissement. Même si, au début de la décennie de 1970, les profits ont été plus élevés que ceux des années antérieures, on n'a pas réinvesti, dans l'industrie du vêtement, au même rythme que celui des autres pays développés. Il semble que la confiance des investisseurs a décliné à cause de l'incertitude économique et que les fabricants ont tendance à prolonger la vie de l'équipement existant plutôt que de moderniser leurs machines.

ORGANISATION DU COMMERCE DE DÉTAIL

Il existe 17 000 magasins de détail mais les principaux magasins à succursales et les grands magasins effectuent 54% des ventes au détail d'articles vestimentaires (voir le tableau 15). Ces magasins peuvent acheter directement du fabricant ou de l'importateur ou s'occuper eux-mêmes de leurs importations. Même si les grands magasins et les magasins à succursales ne comptent que pour moins de 1% de tous les importateurs, ils effectuent 15% des importations. Cette concentration relativement importante du pouvoir d'achat par rapport au nombre de manufactures de vêtements, rend ces dernières plus vulnérables à toute modification des méthodes d'achat ou des pratiques de commercialisation des acheteurs.

La plupart des détaillants préfèrent assurer la continuité de leurs sources d'approvisionnements; ils achèteront normalement d'un fabricant qui est en mesure de satisfaire à leurs exigences et leurs normes en matière de qualité, livraison, quantité, prix et service après-vente. Dans le passé, les grandes sociétés étrangères exportatrices fabriquaient principalement, en quantités considérables, des articles standards mais, récemment, ces fabricants étrangers sont de plus en plus orientés vers la mode et exportent des vêtements de meilleur style et de prix moyen. Aussi, la concurrence pour la vente en détail, sur leur principal marché, d'articles vestimentaires fabriqués au Canada, a augmenté considérablement.

TABLEAU 15
Répartition estimative du marché du vêtement
(en pourcentage)

	1970	1972	1974	1976	1977
Magasins à succursales de vêtements	11,6	15,6	16,7	19,9	20,6
Magasins indépendants de vêtements	35,3	30,8	27,4	25,8	24,5
Grands magasins	31,7	33,7	34,1	34,1	37,6
Tous les autres ⁽¹⁾	21,6	19,8	21,9	20,3	17,3
Grands magasins et magasins à succursales	43,3	49,3	50,8	54,0	58,2
TOTALITÉ DU MARCHÉ (en milliards de dollars)	3,0	3,5	4,5	5,7	6,0

⁽¹⁾ Comprend les magasins de marchandises générales et de variétés (y compris les commandes postales)

Source: Estimations de I & C données dans les catalogues nos 63-005, 63-002 et 63-526 de Statistique Canada

STATISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ

TABLEAU 16
Statistiques principales du marché
Industrie du vêtement

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Établissements	2 450	2 417	2 393	2 355	2 408	2 318	2 235 ^(P)
Emplois (en milliers de dollars)	117,8	118,5	122,1	124,7	121,4	119,6	119,5 ^(P)
Expéditions (en millions de dollars)	1 651,5	1 777,5	1 948,1	2 159,4	2 433,6	2 699,5	2 977,4 ^(P)
Exportations (en millions de dollars)	75,1	83,3	92,7	116,5	124,6	105,1	106,7
Importations (en millions de dollars) ⁽¹⁾	204,3	237,7	330,8	405,8	511,7	616,6	881,4
Marché canadien apparent (en millions de dollars)	1 780,7	1 931,9	2 186,3	2 448,7	2 820,6	3 211,0	3 752,1
Importations, en pourcentage du marché canadien apparent (valeur)	11,5%	12,3%	15,1%	16,6%	18,1%	19,2%	23,5%
Exportations, en pourcentage des expéditions	4,5%	4,7%	4,8%	5,4%	5,1%	3,9%	3,6%
Prix de vente de l'industrie (1971 = 100)							
Vêtements ⁽²⁾	94,6	100,0	102,6	110,4	128,6	142,1	154,1
Tricots	98,0	100,0	102,1	108,6	129,9	135,7	143,0

⁽¹⁾ FOB (valeur à l'acquitté)

⁽²⁾ Fondées sur les vêtements pour hommes

^(P) Provisoire: Statistique Canada

NOTE: Le présent tableau doit être utilisé sous toutes réserves, certains fabricants ayant pu avoir incluí la revente des importations dans leurs expéditions nationales.

PERCÉE DES IMPORTATIONS SUR LE MARCHÉ CANADIEN

Organisation du marché: part des importations

Le Canada importe des vêtements de plus de 80 pays. Depuis 1974, malgré les tarifs douaniers de 22,5% à 25,5% et l'imposition de certaines restrictions touchant les importations, les manufacturiers canadiens ont perdu une part croissante du marché national au profit des importations. En 1976, les importations représentaient environ 43% du marché (d'après le nombre des articles) en regard de 25% en 1971. L'effet des importations s'est fait particulièrement sentir dans certains domaines, par exemple les chandails, les chemises et les blousons d'entraînement. En 1976, il y avait beaucoup d'articles importés, mais 70% des importations sont concentrées dans les catégories suivantes:

TABLEAU 17
Principales importations (1976)

	Millions d'articles	Part du marché*
Chandails	42,5	58%
Pantalons	41,8	41%
Bas et chaussettes	40,8	NA
Gants	39,4	53%
Chemises et blousons d'entraînement (en tricot)	35,1	74%
Chemisiers	23,9	49%
T-shirts	23,0	59%
Chemises (à l'exclusion du tricot)	18,9	55%

* Importations de vêtements exprimées en % du marché canadien (articles)

Source: Estimations du ministère de l'Industrie et du Commerce

Évolution de l'importation

Face à l'importance grandissante des importations, l'industrie nationale a réagi en augmentant la variété de ses articles, en abandonnant les marchés peu rentables, en améliorant ses méthodes de conception de nouveaux modèles et, dans une moindre mesure, en recherchant des marchés d'exportation. En 1976, le Canada a importé 389,4 millions d'articles, comparativement à 242,2 millions en 1972. C'est en 1976 qu'est survenue 78% de la hausse de ces importations, soit 115,5 millions d'articles, et en cette année le total des importations a aussi augmenté de 42%.

Toutefois, l'imposition, en 1976, de contingentements globaux a aidé à contenir l'accroissement des importations qui s'est maintenue, de façon constante, au cours de la période de 1973 à 1976. En 1977, les importations ont décliné de 85,9 millions d'articles (22%) pour se chiffrer à 303,5 millions d'articles.

TABLEAU 18
Importations d'articles vestimentaires au Canada de 1972 à 1977
(en millions d'articles)

	Produits à bon marché						Pays développés	Total des importations
	Taiwan	Hong Kong	Corée du Sud	République populaire de Chine	Autres pays	Total		
1972	56,6	48,1	22,4	23,0	27,7	177,8	64,4	242,2
1973	56,4	38,0	30,7	24,4	31,3	180,8	53,7	234,5
1974	47,8	39,7	33,3	22,7	45,4	188,9	58,3	247,2
1975	58,8	51,3	38,4	20,2	44,9	213,6	60,3	273,9
1976	80,5	73,3	65,1	41,8	51,8	312,5	76,9	389,4
1977	55,5	54,8	54,5	32,3	40,2	237,7	65,8	303,5

Source: Statistique Canada — Importations par marchandises

Facteurs influant sur l'accroissement des importations

Il existe plusieurs éléments qui ont contribué à la croissance des importations:

- 1) l'augmentation du nombre des pays exportateurs à bon marché (par exemple, les Philippines, Singapour, Macao, etc.);
- 2) l'augmentation des importations directes des détaillants;
- 3) l'amélioration des modèles et de la qualité des importations;
- 4) la mode croissante au Canada des noms de marque et des étiquettes «Paris», produits pour un marché volumineux, qui permet aux pays développés d'augmenter leurs exportations; et
- 5) l'importation par les manufacturiers canadiens de vêtements de certains articles finis, afin de maintenir leur compétitivité.

Pénétration des importations à bon marché dans les principaux pays développés

Au Canada, par habitant, la pénétration des importations égale ou surpasse celle que subissent un bon nombre de pays développés où les industries du textile et du vêtement sont importantes, comme la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les États-Unis. En outre, les importations totales du Canada proviennent en grande partie de pays produisant à bon marché.

TABLEAU 19
IMPORTATIONS, PAR HABITANT, D'ARTICLES VESTIMENTAIRES À BON MARCHÉ⁽¹⁾ 1975

	\$ (É.-U.)	Produits à bon marché (en % des importations)
Allemagne de l'Ouest	27.59	49
Pays-Bas	27.47	29
Suède	24.43	31
Danemark	17.73	39
Royaume-Uni	12.27	62
Canada	12.07	61
Belgique-Luxembourg	10.08	13
États-Unis	9.75	82
France	5.70	34
Italie	1.73	44

⁽¹⁾ Sauf les articles de fourrure (CTCI 842)

Il y a lieu de noter que, pour ce qui est du Canada et des États-Unis, les prix sont FOB et que, pour les autres pays, il sont CAF

Sources: 1. OCDE, Statistique du Commerce étranger, série C, Échanges par produits, janvier-décembre 1975, vol. 1, CTCI 84 et 842

2. Nations Unies, Bulletin Mensuel de Statistique, fin d'année, 1975, Population

CONSIDÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le monde entier, la fabrication des vêtements compte pour quelque 4% de l'ensemble de l'activité manufacturière. Malgré une hausse de 58% de la production entre 1963 et 1974, cette part a diminué vu que l'activité mondiale de fabrication a progressé encore plus rapidement étant donné l'influence de la nouvelle technologie sur les produits et les procédés de fabrication.

Néanmoins, il existe une tendance sous-jacente à la croissance de l'activité: il s'agit de l'entrée massive des pays en voie de développement sur le marché. En 1963, les pays en voie de développement et les pays à commerce d'État ont contribué pour environ 38% de la valeur ajoutée par tous les fabricants de vêtements dans le monde. En 1974, cette part a atteint 51%.

Il est important de remarquer que l'accroissement de la part des producteurs de vêtements des pays en voie de développement n'a pas été accompagné d'une hausse correspondante de la consommation. En d'autres termes, les pays en voie de développement sont nettement exportateurs de vêtements. En outre, le taux de croissance de leur balance commerciale positive a augmenté considérablement. Par exemple,

entre 1970 et 1974, deux des principaux exportateurs (Hong Kong et la Corée) ont augmenté leurs balances commerciales positives de 142% (\$932 millions) et de 350% (\$736 millions) respectivement, tandis que la Communauté économique européenne, les États-Unis, le Canada, le Japon et l'URSS ont vu s'accroître le déficit de leurs balances commerciales relatives aux vêtements. Entre 1973 et 1974, les pays en voie de développement et les pays à commerce d'État ont accru de 25% à 67% leur part des exportations mondiales de vêtements.

Un certain nombre de facteurs expliquent la place que se sont taillée les pays en voie de développement parmi les principaux exportateurs de vêtements. Un de ces facteurs réside dans la tendance à utiliser des fibres synthétiques. La production de fibres synthétiques nécessite l'utilisation de techniques très spécialisées et des investissements considérables. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'exploitation des fibres synthétiques était concentrée dans les centres industriels, surtout aux États-Unis. Les pays en voie de développement ne possédaient pas (et certains n'ont toujours pas) l'infrastructure industrielle nécessaire pour mettre sur pied de telles industries. Toutefois, la population grandissante de ces pays, en particulier les pays situés en bordure du Pacifique, pourraient facilement s'adapter aux activités relatives à la fabrication des vêtements qui exigent un apport considérable de main-d'oeuvre: en outre, le surplus relatif de main-d'oeuvre permettrait de maintenir les salaires à un bas niveau, constituant par le fait même un avantage de taille au niveau des coûts par rapport aux pays industrialisés. À cet égard, il convient également de remarquer que la plupart des pays en voie de développement qui bénéficient d'une balance positive nette au niveau des exportations de vêtements font face à des déficits commerciaux sur le plan des produits textiles. En d'autres termes, ces pays ont tendance à importer des matières textiles pour fabriquer des vêtements.

Les pays en voie de développement ont mis sur pied des industries de fabrication de fibres synthétiques. Cependant, l'avance prise par les pays industrialisés dès le départ dans ce domaine, ainsi que les diverses mesures qu'ils ont appliquées dans le but de protéger leur industrie du textile, ont réduit les chances des pays en voie de développement d'exporter ces produits textiles. Par réaction, des derniers ont décidé d'accroître leur production de textile au niveau des vêtements et ainsi contourner les restrictions qui sont en application dans le secteur du textile.

Les pays développés possédant des industries de fabrication de vêtements ont vivement réagi lorsqu'ils ont pris conscience de la place de choix qu'occupent les pays en voie de développement et les pays à commerce d'État parmi les principaux fabricants mondiaux de vêtements. Cette réaction provient du fait que bien que les produits importés (immédiatement après la Guerre) de pays où l'on trouve de la main-d'oeuvre à bon marché se composaient principalement de fibres naturelles (une matière première dont les pays développés tentaient de se défaire en raison de la montée des coûts). Les vêtements importés par la suite contenaient de plus en plus de fibres synthétiques, ce qui constituait une intrusion dans un secteur secondaire de la fabrication qui, jusque là, jouissait d'une bonne protection. On a recueilli toute une gamme de réactions, à partir de la négociation d'accords de réduction de la production jusqu'à la fixation de contingents unilatéraux à l'endroit des pays exportateurs. Récemment, on a renouvelé l'Accord sur le commerce international des textiles dans le cas des pays développés qui obtiennent des concessions, ce qui leur permet de restreindre l'entrée ou la croissance, dans leur territoire, des importations de produits fabriqués à bon marché.

PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE

Aux fins du présent document, on peut partager la participation gouvernementale en deux grandes périodes avant 1970, et 1970 et les années suivantes.

Avant 1970

Avant 1970, la participation du gouvernement canadien dans les industries du textile et du vêtement était très limitée par rapport à celle des gouvernements des pays importateurs. Compte tenu des importations par habitant et de la pénétration du marché, le Canada demeure l'un des pays les plus ouverts dans le monde. Les perspectives à long terme de l'industrie du textile se sont progressivement ternies en raison du déferlement en sol canadien des importations provenant en particulier des pays où l'on trouve de la main-d'oeuvre à bon marché. Ces importations entraînent au Canada à des prix considérablement inférieurs aux produits canadiens. Vers la fin des années 50, le gouvernement a commencé à s'intéresser au

secteur du textile en prenant des mesures spéciales visant à protéger cette industrie: c'est à cette époque que le Japon a réduit volontairement l'exportation de certains de ses produits vers le Canada. Ces restrictions ont été officialisées par des négociations bilatérales qui ont eu lieu en 1960; à cette date, elles visaient les draps, les taies d'oreiller, les couvre-lits, les tissus de coton, les tissus de nylon (1961), les galons élastiques et les rubans à sangles. On avait également convenu de réduire l'exportation de certains vêtements. Dans les années qui ont suivi, on a également soumis d'autres produits et pays où la main-d'oeuvre est bon marché à ces mêmes restrictions; on a même renouvelé annuellement certaines mesures de restriction. Dans certains cas, lorsqu'il fallait prendre des mesures unilatérales dans le but de contrer les importations nuisibles à l'industrie du textile, le gouvernement a imposé des surtaxes. Le gouvernement a dû recourir à cette méthode à six reprises, dont une fois de façon globale.

À mesure que les pays en voie de développement ont commencé à exporter au Canada des vêtements et des produits textiles fabriqués à bon marché, l'industrie canadienne a, elle aussi, commencé à se plaindre du fait que l'absence d'une politique gouvernementale rigoureuse crée, au sein de l'industrie, un climat d'incertitude qui se traduit par des déplacements et des suppressions d'emplois. Le climat d'incertitude ainsi que les suppressions d'emplois ont découragé les investissements destinés à l'expansion, la modernisation et la restructuration nécessaires pour empêcher la pénétration des importations sur le marché canadien.

De 1970 à aujourd'hui

En mai 1970, le gouvernement a établi une politique nationale du textile. Cette politique vise à créer des conditions propices pour que les industries du textile et du vêtement s'orientent progressivement vers une production plus rentable et plus compétitive à l'échelle internationale. Cette politique comporte des éléments visant à encourager l'expansion et l'efficacité de l'industrie canadienne et à établir des mesures de protection contre les importations à bon marché dans les cas de préjudice grave ou de menace de préjudice, sous réserve de la présentation par les compagnies concernées de plans acceptables d'adaptation et de restructuration. Cependant, cette politique interdit le recours à ces mesures de protection pour favoriser le maintien de lignes de production qui n'offrent aucune perspective de rentabilité dans les années à venir. La politique du textile comportait spécifiquement les éléments suivants:

1. Mesures s'inscrivant dans le cadre d'une politique commerciale

- rationalisation des tarifs douaniers frappant le textile, en faisant disparaître les anomalies (par exemple, on protège plus certains tissus que les vêtements dont ils sont confectionnés);
- amélioration des méthodes d'analyse des importations subventionnées ou vendues à prix de dumping, dans le but de favoriser une application plus efficace des lois sur le dumping et les compensations;
- amélioration de la capacité de recueillir les données; pour ce faire, il faut modifier la Loi sur les douanes et la Loi sur la statistique afin d'obtenir des renseignements meilleurs et plus à jour sur les importations, les effectifs et la production du secteur du textile; et
- application d'une politique relative aux importations à bon marché, qui renferme des dispositions pour la création de la Commission du textile et du vêtement chargée de prendre des décisions officielles et sans appel concernant un préjudice sensible ou une menace de préjudice, de déterminer la valeur et l'acceptabilité des plans de rajustement et de restructuration des sociétés visant à améliorer leur compétitivité face aux importations à bon marché, de recommander au gouvernement des mesures spéciales relatives à la protection et de le conseiller sur la durée de ces mesures. Il serait préférable que ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'accords de restriction volontaire. Cependant, il serait possible dans certains cas d'imposer des mesures unilatérales, comme le contingentement global des importations, en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

2. Mesures visant l'aide financière

- élargissement de la portée du Programme d'expansion des entreprises dans le cas des industries du secteur du textile et du vêtement, afin de fournir une aide spéciale aux industries ayant subi un tort quelconque; et

- utilisation massive des programmes des ministères de l'Emploi et de l'Immigration et du Travail et, moyennant certaines conditions, augmentation de l'aide financière accordée aux travailleurs visés ou déplacés.

3. Mesures touchant l'aide technique et la promotion

- création de centres d'expansion et de productivité de l'industrie du textile et du vêtement;
- mise sur pied d'un programme d'aide au design de la mode; et
- accroissement des ressources afin de promouvoir les exportations de textiles et de vêtements par des salons, des foires, des expositions, des missions commerciales, des étalages, etc.

La nouvelle politique canadienne du textile a donné lieu à la formation de la Commission du textile et du vêtement; cet organisme indépendant est le principal rouage de l'application de la politique et il est chargé de mener des enquêtes dans les cas où des entreprises et des travailleurs canadiens peuvent avoir été lésés. Le mandat de la Commission concernant les enquêtes et les instruments destinés à mettre ses recommandations en vigueur sont compatibles avec les dispositions respectives de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Accord sur le commerce international des textiles (ITA) qui réfèrent à tout préjudice sérieux et à la perturbation du marché. Les recommandations de la Commission concernant toute mesure particulière de protection doivent non seulement être fondées sur une preuve de tort ou de menace de tort, mais également sur la prémisse que les fabricants canadiens peuvent continuer longtemps à maintenir leur rentabilité et leur compétitivité sur le marché canadien. Suite à un rapport de la Commission, le gouvernement décide, s'il y a lieu, des mesures à prendre à l'égard des recommandations de la Commission.

La plupart de ces mesures ont été ou sont en voie d'être appliquées. Voici un résumé des dispositions les plus importantes, prises par le gouvernement, dans le secteur du vêtement.

- 1) De concert avec le ministère du Travail et la Commission d'assurance-chômage, le ministère a établi un programme d'aide générale de transition afin de permettre aux travailleurs mis à pied suite à la restructuration d'une société, de bénéficier d'une retraite anticipée et de prestations supplémentaires de chômage, conformément aux objectifs fondamentaux de la politique du textile.
- 2) Les programmes du ministère, plus particulièrement le programme d'aide générale de transition (GAAP) ont été prolongés et élargis afin de s'appliquer au secteur du vêtement. En vertu du GAAP, \$9,8 millions ont été affectés ou garantis à ce secteur. L'industrie a aussi bénéficié d'autres programmes, dont le Programme pour l'accroissement de la productivité (PEP) (subventions de \$629 000) et des programmes de formation du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ces programmes ont été englobés dans le Programme d'expansion des entreprises (EDP).
- 3) Le gouvernement a eu recours aux mesures restrictives concernant les produits à bon marché, prévues dans la politique du textile. Depuis 1970, la Commission du textile et du vêtement a mené 58 enquêtes sur les textiles et les vêtements. Au cours des quelques cinq premières années, les textiles exportés par les pays fournisseurs à faible prix de revient constituaient encore la principale menace pour les industries canadiennes et par conséquent, l'attention de la Commission et les mesures du gouvernement ont porté sur ce secteur. Cependant, depuis 1975, les exportateurs d'articles à bon marché ont pris des initiatives importantes pour exporter des produits de meilleure qualité, soit les vêtements. La Commission a donc dû réorienter ses efforts dans la direction nouvelle de cette menace à notre industrie. À la suite d'un certain nombre de mesures concernant les gants de travail, les chandails, les bas et les chaussettes, la Commission a effectué une enquête d'envergure sur l'ensemble de la situation dans l'industrie du vêtement. Cette enquête a abouti, en novembre 1976, à un contingentement global des importations pour la quasi-totalité des articles, ramenant ainsi la quantité des importations en 1977 (et, par la suite, en 1978) au niveau de 1975.
- 4) En décembre 1977, le gouvernement fédéral a annoncé la prolongation, jusqu'au 31 décembre 1978, des contingentements globaux sur les vêtements et la poursuite des négociations d'accords bilatéraux destinés à substituer, à compter de janvier 1979, des accords bilatéraux d'une durée de trois ans, aux contingents globaux.
- 5) Le gouvernement fédéral a également contribué financièrement à l'expansion des exportations, à la formation de la main-d'oeuvre, au développement du design et à la création d'un centre de productivité.

ANNEXE A

<i>Sous-secteurs</i>	<i>Produits de base</i>
VÊTEMENTS POUR HOMMES	
Vêtements de ville pour hommes	Habits, vestons sport, ensembles, paletots et pardessus.
Pantalons divers	Pantalons, shorts et jeans.
Vêtements de dessus	Vestes et manteaux de cuir, imperméables, parkas, coupe-vent, manteaux courts et vêtements de ski.
Vêtements de travail	Vêtements industriels, uniformes, salopettes, pantalons et chemises de travail.
Chemises	Chemises habillées et sport, T-shirts et pyjamas.
Cravates et autres articles	Cravates et foulards.
VÊTEMENTS POUR FEMMES	
Manteaux et ensembles	Tailleurs et manteaux.
Robes	Robes et ensembles.
Vêtements de sport	Chemisiers, hauts de vêtement, jupes, pantalons sport, jeans et ensembles.
Lingerie et vêtements de nuit	Lingerie, pyjamas et chemises de nuit
Vêtements de dessus	Vêtements de ski, vestes et manteaux de cuir, manteaux courts et imperméables.
VÊTEMENTS POUR ENFANTS	
VÊTEMENTS DE SOUTIEN	
TRICOTS	
ARTICLES DE FOURRURE	
GANTS	
BAS, CHAUSSETTES	

ANNEXE B

Principaux fabricants canadiens de tissus

<i>Genre de tissus</i>	<i>Nombre des principaux fabricants</i>
Entièrement tissé en coton (sauf le denim)	1
Denim	1
Tissé en polyester et(ou) coton	1
Doublures en acétate et(ou) rayonne	3
Velours côtelé	3
Nylon tissé	2
Polyester tissé	3
Laine tissée	9
Laine peignée tissée	6
Tricot (tricots doubles et métiers-chaînes)	71

ANNEXE C

Principaux droits canadiens de douane sur les vêtements

Numéro tarifaire		<i>Tarif de la nation la plus favorisée</i>
52305-1	Faits de tissus pur coton	22,5%
53305-1	Faits de tissus Composés en tout ou en partie, de laine ou de poil Dont la soie constitue, en poids, 50% ou plus de la matière textile qui les compose	25%
56300-1	Faits de tissus dont les fibres artificielles ou synthétiques constituent 50% ou plus en poids de la matière textile qui les compose	25%
56805-1	Vêtements tricotés	27,5%
61120-1	Vêtements en cuir	22,5%

Droits de douane de certains pays

Pays	<i>Vêtements de dessus pour hommes et garçons</i>	<i>Vêtements de dessus pour femmes, filles et bébés</i>
	Tarifs moyens	
États-Unis	26,8	20,7
Canada	23,6	22,5
Japon	17,5	20,2
CEE	17,0	13,8
Suède	13,0	15,0
Suisse	10,8	9,0
	Échelle des tarifs	
États-Unis	7,5 — 42,5	7,5 — 42,5
Canada	10,0 — 25,0	15,0 — 25,0
Japon	17,5 — 28,0	17,5 — 28,0
CEE	17,0	10,5 — 17,0
Suède	13,0 — 17,0	13,0 — 17,0
Suisse	7,9 — 24,2	5,8 — 15,7

Source: Résumé du GATT selon les coefficients de la NDB

ANNEXE D

Principaux droits canadiens de douane sur les tissus pour les vêtements

Tissus	<i>Tarif de la nation la plus favorisée</i>
52203	Tissus pur coton, colorés 20%
53205	Composés, en tout ou en partie, de filés de laine ou de poil 25%+25¢ lb
56208*	Tissus en totalité ou en partie de fibres ou filaments artificiels ou synthétiques, ne contenant pas de laine ou de poil, n'incluant pas tissus dont la soie constitue plus de 50% du poids 22,5+13¢ lb
56805	Tissus tricotés 27,5%

*du 3 août 1973 au 31 décembre 1980

ANNEXE E

Compensation moyenne horaire des travailleurs de la confection de vêtements

Pays	Monnaie	Taux de change commercial fixe		En dollars américains	É.-U. = 100
		en dollars américains	En monnaie locale		
AMÉRIQUE DU NORD:					
États-Unis	Dollar	1,00	4,05	4,05	100
Canada	Dollar	1,03	4,28	4,40	106
EUROPE DE L'OUEST:					
Belgique	Franc	0,025	162,0	4,05	100
France	Franc	0,21	14,8	3,12	77
Allemagne	Mark	0,388	9,0	3,50	86
Italie	Lira	0,0012	3 000,0	3,60	89
Espagne	Peseta	0,015	157,0	2,35	58
Suède	Couronne	0,227	30,0	6,82	168
Royaume-Uni	Livre	1,78	1,25	2,22	55
EUROPE DE L'EST:					
Pologne	Zloty	0,052	17,0	0,88	22
Roumanie	Leu	0,083	8,1	0,67	17
Yugoslavie	Dinar	0,055	25,0	1,38	34
ASIE:					
Inde	Roupie	0,114	3,5	0,40	10
EXTRÊME-ORIENT:					
Japon	Yen	0,0034	472,0	1,60	39
Corée	Hwan	0,002	190,0	0,38	9
Taiwan	Dollar	0,026	18,2	0,48	12
AMÉRIQUE DU SUD:					
Brésil	Cruzeiro	0,094	8,4	0,80	20
Colombie	Peso	0,028	13,0	0,37	9

Source: Men's Wear Magazine, le 27 août 1976

ANNEXE F

Principales statistiques de l'industrie du vêtement

	Établissements	Heures-hommes ⁽¹⁾	Employés	Traitements et salaires	Expéditions
		(en millions)	(en milliers)	(en millions)	(en millions)
1970	2450	210,9	117,8	514,6	1651,5
1971	2417	211,6	118,5	554,6	1777,5
1972	2393	217,8	122,0	614,5	1948,1
1973	2355	218,6	124,7	678,1	2159,4
1974	2408	213,9	121,4	754,9	2433,6
1975	2318	212,8	119,6	858,5	2699,5
1976	2235	209,1	119,5	977,8	2977,4

⁽¹⁾ Travailleurs de la production seulement

Source: Statistique Canada

ANNEXE G

Valeur ajoutée, par heure-homme, de l'industrie canadienne du vêtement 1975

	<i>Employés</i>			<i>Total</i>
	0-49	50-199	200 et plus	
Industrie des bas et chaussettes	4,79	8,68	6,99	5,75
Autres fabricants de tricot	5,43	5,93	6,61	6,16
Usines de confection de vêtements pour hommes	6,45	3,99	6,20	6,27
Confectionneurs à forfait de vêtements pour hommes	4,04	3,92	4,01	3,96
Usines de confection de vêtements pour femmes	8,18	7,05	6,39	7,21
Confectionneurs à forfait de vêtements pour femmes	4,02	3,79	—	3,92
Industrie des vêtements pour enfants	7,37	5,49	7,39	6,14
Industrie des articles de fourrure	9,29	13,21	—	10,34
Vêtements de soutien	4,86	2,08	8,11	6,84
Fabricants de gants en tissu	5,49	11,57	—	6,62
Industrie des chapeaux et casquettes	6,85	6,05	—	6,46
Industrie diverses de l'habillement, n.c.a.	7,62	5,72	—	8,64
Total de l'industrie du vêtement	6,40	5,17	6,34	6,21

Source: cat. nos 34-215 à 34-218 (incl.) de Statistique Canada, Industrie du vêtement.

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH